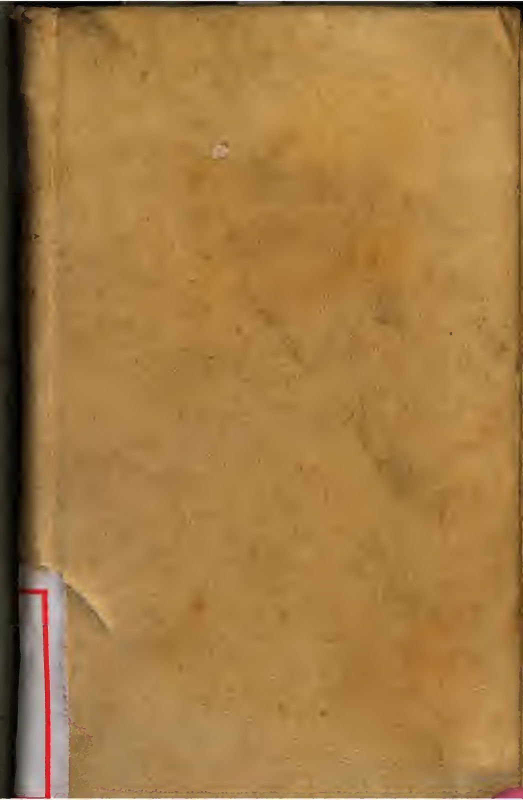


HISTOIRE

DE

LA RIVALITÉ

DE LA FRANCE

ET DE L'ESPAGNE.

Ego hoc laboris præmium petam, uti me à conspectu malorum, quæ nostra tot per annos vidit ætas, tantisper certè dum prisca illa totâ mente repeto, avertam.

TITE-LIVE, præfat.

Détourner un moment mes regards des maux de mon pays et de mon siècle, est le fruit le plus doux que j'espère de mon travail.

HISTOIRE

DE

LA RIVALITE

DE LA FRANCE

ET DE L'ESPAGNE,

Contenant l'Histoire de la Rivalité, 1°. des Maisons de France et d'Aragon, 2°. des Maisons de France et d'Autriche;

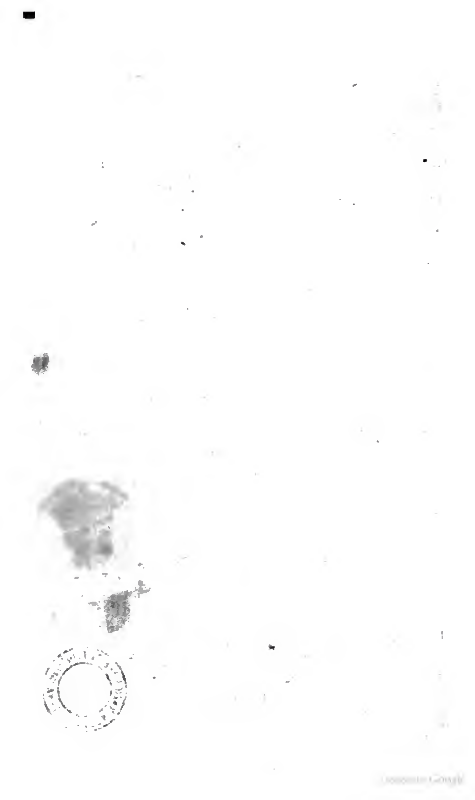
Par G. H. GAILLARD, ci-devant l'un des quarante de l'Académie françoise, et doyen de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

TOME DEUXIÈME.

A PARIS,

Chez LAVILLETTE, et Compagnie, Libraires, rue S. André-des-Arcs, n°. 46.

1801.



HISTOIRE

DE LA

RIVALITÉ DE LA FRANCE ET DE L'ESPAGNE.

SUITE

DU LIVRE PREMIER.

CHAPITRE SIXIÈME.

Maison d'Anjou. Charles II, dit le Boiteux, fils de Charles Ier.; *Maison d'Aragon. Jacques II, fils de Pierre III; puis, Frédéric son frère.*

LA première affaire qui dut occuper d'abord ces deux nouveaux concurrens, fut la délivrance de ce prince de Salerne, devenu chef de la maison d'Anjou et roi titulaire de Naples et de

Sicile. Dès le vivant de Pierre III, Jacques chargé par son père de la défense de la Sicile, avoit fait avec Charles II, un traité provisoire, qui ne devoit avoir d'exécution qu'autant qu'il seroit agréé, d'un côté par Pierre, de l'autre, par le pape, le roi de France, le comte de Valois, enfin par toutes les puissances directement ou indirectement intéressées dans les concessions des royaumes d'Aragon et de Sicile, faites par les papes aux différentes branches de la maison de France.

Il résultoit de ces concessions et de la diversité des droits une étrange complication d'intérêts. Les affaires des différens royaumes d'Espagne se trouvoient mêlées, sans aucun rapport direct, avec celles de la France et de la Sicile; car le nouveau roi de France, Philippe le Bel, ne vouloit abandonner ni les prétentions de Charles de Valois son frère sur les royaumes d'Aragon,

et de Valence, ni les droits plus certains des Lacerda ses cousins sur le royaume de Castille, ni ceux de la maison d'Anjou sur la Sicile, ni ceux du roi de Majorque dépouillé de ses États par Pierre III son frère, pour s'être attaché aux intérêts de la France. C'étoit donc encore plus des papes et de Philippe le Bel ses protecteurs, que de ses rivaux et de ses vainqueurs, que Charles le Boiteux avoit à obtenir sa délivrance.

Les deux princes, Charles d'Anjou et Jacques d'Aragon dressèrent un simple projet, mais qui servit de base à tous les traités subséquens; car il y en eut jusqu'à six consécutifs et différens. Le fond du projet fut, de la part de Charles, la cession entière de l'île de Sicile et des îles adjacentes, et pour sûreté, ses enfans et plusieurs grands seigneurs qu'il devoit donner en ôtage pendant deux ans, terme que prenoit Charles

pour obtenir les ratifications des puissances intéressées dans sa querelle ; de plus une somme d'argent qu'il devoit payer, et s'il ne rapportoit pas les ratifications dans le temps marqué, il devoit venir se remettre en prison. Des mariages étoient proposés à l'appui du traité.

Les deux princes signèrent ces articles sur lesquels Pierre devoit prononcer. Jacques lui envoyoit le prince prisonnier, que Pierre vouloit avoir en sa puissance, soit pour le dérober à la fureur des Siciliens qui demandoient sa mort, soit pour enlever aux Napolitains toute occasion de former des entreprises pour le délivrer. Mais ce transport de Charles, d'Italie en Espagne, avoit de grands dangers, et Jacques prit en conséquence des précautions violentes. Il confia la garde du prince à tout ce qu'il connut d'officiers catalans les plus braves et les

plus fidèles, leur ordonna de se défendre jusqu'à la dernière extrémité, par quelque forces supérieures qu'ils fussent attaqués, et, s'ils désespéroient de pouvoir conserver leur prisonnier, de lui trancher la tête et de jeter le corps à la mer. Quelques-uns croient qu'il ne donna pas cet ordre barbare, mais qu'il en fit courir le bruit pour intimider les Napolitains et les empêcher de rien tenter; en effet, la navigation ne fut point troublée, Charles arriva en Espagne, mais il n'arriva qu'après la mort de Pierre. Alphonse, roi d'Aragon, fils aîné de Pierre, et de qui le sort de Charles alloit désormais dépendre, donna son approbation au projet de traité, et Charles alloit être libre, s'il n'avoit pas eu des amis. Ceux-ci plus difficiles à contenter que ses ennemis, se récrièrent contre la dureté des conditions. Le pape (c'étoit alors Honorius IV, du nom de Savelli, suc-

cesseur de Martin IV) trouvoit que l'honneur du saint siége n'étoit point ménagé dans ce traité; car ce que les papes appeloient ménager l'honneur du saint siège, c'étoit donner un plein et entier effet à ses concessions téméraires de couronnes, qu'il plaisoit aux papes de hasarder; mais pour cela, il eût fallu avoir des succès, et c'étoient au contraire les Aragonois qui en avoient. Le projet manqua par le défaut de consentement de Rome et de la France.

Un roi qui, contre l'exemple de tous ses prédécesseurs, avoit vécu en paix avec la France pendant tout le règne de Philippe le Hardi, Edouard I, roi d'Angleterre, entreprit cet ouvrage difficile et compliqué de la paix entre la France et l'Espagne, entre Naples et la Sicile, il y mit un zèle et une constance qui ne purent être rebutés par les obstacles, ni lassés par des re-

fus réitérés, soit que touché, comme il le disoit, des tendres supplications que lui avoient adressées les enfans de Charles et la principale noblesse de Provence, il se fût fait un point d'honneur de leur rendre leur père et leur roi; soit qu'alarmé de voir la France étendre sur tant d'États ses conquêtes ou ses prétentions, il espérât, par des trêves et des négociations, mettre quelques bornes à cet accroissement de puissance. Edouard, qui étoit alors à Bordeaux, eut avec Alphonse, roi d'Aragon, le premier mai 1287, une entrevue à Oleron en Béarn, où ils conclurent un traité qui n'étoit guères que le développement du projet de 1285; on y expliquoit de quelle manière, à quelles époques, sous quelles conditions les ôtages devoient être livrés. Si Charles, devenu libre, n'exécutoit pas ces conditions ou refusoit de se mettre en prison, faute de cette exécu-

tion, il consentoit, non seulement que la Sicile restât à Jacques, mais encore que la Provence fût dévolue à perpétuité au roi d'Aragon Alphonse; que les gouverneurs, barons et communautés de cette province, prissent l'engagement de reconnoître Alphonse pour leur Souverain.

Honorius IV étoit mort le 3 avril 1287; les cardinaux, pendant la vacance du saint siége, et Nicolas IV (Jérôme d'Ascolie), après son élection qui n'eut lieu qu'en 1288, rejetèrent le traité d'Oleron, avec grande improbation de la conduite du roi d'Angleterre, citation du roi d'Aragon devant le pape, et défense à ce roi de fournir aucun secours à Jacques son frère.

Nouvelle entrevue d'Edouard et d'Alphonse, le 4 octobre 1288, à Champfranc, dans les Pyrénées, sur la rivière d'Aragon; nouveau traité qui ne fit guères que confirmer celui d'Oleron;

seulement Edouard, pour faciliter la paix, y prenoit en son nom des engagemens directs, qui n'avoient été pris jusques là que par le roi prisonnier, tels que d'avancer l'argent et de donner lui-même des ôtages. Il étoit impossible de montrer plus d'empressement pour la paix et pour la délivrance de Charles. C'étoit à ses propres dépens qu'Edouard procuroit l'une et l'autre. Ce fut par lui que Charles le Boîteux se vit libre enfin, le 3 novembre 1288, après plus de quatre années de captivité; il fut libre, du moins autant que peut l'être un père dont les enfans sont prisonniers en sa place. Il eut cette demi-liberté qu'eut dans la suite François I, depuis le traité de Madrid jusqu'au traité de Cambrai; mais il étoit plus sincèrement déterminé à l'exécution du traité de Champfranc, que François I à celle du traité de Madrid. Le premier usage qu'il fit de cette liberté

fut de ratifier l'acte qui la lui avoit procurée. Mais la grande difficulté étoit d'obtenir les ratifications de Rome et de la France. Ni Charles de Valois ne voulut renoncer à ses prétentions sur les royaumes d'Aragon et de Valence; ni Philippe le Bel ne voulut qu'il y renonçât. Le pape cassa le traité de Champfranc, déclara nuls les sermens de Charles et d'Edouard et des Provençaux, comme contraires aux intérêts du saint siége. Maxime Commode proclama et couronna Charles roi de l'une et l'autre Sicile et duc de Calabre, et voulut le revêtir lui-même des ornemens royaux; il renouvela toutes les censures contre Alphonse et Jacques d'Aragon; tout cela se faisoit-il du consentement de Charles? En ce cas, nous aurons eu tort de louer sa bonne foi; mais voyons le reste de sa conduite.

Dans sa douleur de voir toutes les puissances courir aux armes et de

n'avoir pu obtenir leur consentement à la paix, il prit la résolution généreuse de se remettre en prison, il avertit le roi d'Aragon du jour où il se rendroit dans un des endroits indiqués par les traités pour la réception du prisonnier et la remise des ôtages et de l'argent; il s'y rendit en effet, le 28 octobre 1289, accompagné seulement de quelques prélats et d'une soixantaine de gentilshommes, tous sans armes, ainsi que lui; il se présenta et resta dans la plaine depuis le lever du soleil jusqu'au coucher, comme Charles I son père avoit fait à Bordeaux; il renouvela cette comparution jusqu'à trois fois, pendant trois jours consécutifs; Alphonse ne parut pas plus que Pierre III son père n'avoit paru à Bordeaux. Charles prit acte de sa comparution, et cet acte fut signé des prélats et chevaliers présens, qui tous attestent, comme témoins, l'état de désarmement et de foiblesse dans

lequel Charles avoit comparu. Cela n'empêcha pas que le roi d'Aragon, qui peut-être par une défiance peu chevaleresque et fort injuste à l'égard de Charles, n'avoit pas cru devoir se trouver au rendez-vous, ne mandât au roi d'Angleterre que Charles avoit comparu, mais escorté et armé de manière à faire perdre à tout homme sage l'envie de courir les risques de cette entrevue. Il est remarquable que le père et le fils, pour s'excuser d'avoir manqué l'un et l'autre à un rendez-vous d'honneur, aient également calomnié le père et le fils, leurs concurrens. Il est possible cependant qu'Alphonse ait cru ce qu'il écrivoit à Edouard, soit qu'il eût été mal informé; soit que, confondant Charles le Boîteux avec les princes machiavélistes du temps, à cause de ce couronnement reçu des mains du pape, et auquel il avoit paru consentir, il lui attribuât de bonne foi la conduite qu'au

roient tenue les machiavélistes. Mais il se désabusa lorsqu'il vit Charles, constant dans ses principes d'honneur, faire encore à la paix d'autres sacrifices non moins généreux. Charles maria Marguerite de France-Anjou sa fille, à Charles de Valois son neveu à la mode de Bretagne; et pour obtenir de son gendre le sacrifice de ses prétentions aux royaumes d'Aragon et de Valence, il lui en paya le prix; il se dépouilla, en faveur de ce sacrifice, des comtés d'Anjou et du Maine en France, qu'il donna en mariage à sa fille. C'étoit lever un grand obstacle à la paix et faire un grand pas vers l'obtention des ratifications. On se mit à négocier de nouveau, l'infatigable Edouard n'épargnant toujours aucuns soins; mais comme le pape présidoit à cette négociation par ses légats, un des articles fut que Jacques d'Aragon abandonneroit la Sicile et seroit abandonné sur

ce point par Alphonse son frère, qui, à cette condition rentreroit en grace auprès du saint siége : ce fut là le quatrième traité conclu à Brignoles vers la fin du mois de février 1291 ; mais ce fut en vain; Jacques ne l'abandonna pas lui-même, il protesta que ni excommunications, ni croisade publiée contre lui, ni la réunion de toutes les puissances, ni l'abandon de toute sa famille ne lui arracheroient jamais le sacrifice de la Sicile; et fort de l'affection des Siciliens, il se disposoit à recommencer la guerre avec vigueur et à fondre sur la Calabre, lorsqu'il reçut la nouvelle de la mort d'Alphonse son frère aîné, roi d'Aragon, arrivée le 18 juin 1291.

Le droit d'aînesse appeloit Jacques à la couronne d'Aragon, et elle alloit être jointe à la Sicile; mais Alphonse en appelant, par son testament, Jacques à la couronne d'Aragon, lui imposoit pour

condition de céder la Sicile à Frédéric leur frère puîné, comme lui Alphonse en avoit laissé jouir Jacques. C'étoit toujours la manie funeste des partages, et d'ailleurs, comme nous l'avons plusieurs fois observé, le droit successif en matière de couronnes, intéressant la sûreté et la tranquillité des peuples, devoit être fixe et absolument indépendant de toutes dispositions testamentaires. Jacques allant régner en Espagne, laissa Frédéric en Sicile comme son vice-roi; mais Frédéric ne l'entendoit pas ainsi et prétendoit en être le véritable souverain. Le pape persistant à soutenir que ni l'un ni l'autre ne pouvoit l'être ni en Aragon ni en Sicile, fit défenses à Jacques, en qualité d'excommunié, de prendre l'administration d'aucun royaume, nommément de l'Aragon; c'étoit prendre plaisir à être désobéi.

Cependant Charles le Boîteux ne re-

tiroit toujours point ses ôtages, et parmi ces ôtages étoient ses enfans ; Charles de Valois, qui ne s'étoit désisté de ses prétentions sur l'Aragon que parce qu'Alphonse entroit dans la pacification et se réconcilioit avec le saint siége, affectoit de reprendre ces mêmes prétentions; la paix s'éloignoit plus que jamais. Charles d'Anjou travailla tant qu'il vint à bout de conclure en 1294, avec Jacques, un traité par lequel la maison d'Aragon étoit reconciliée avec le saint siége, et la Sicile devoit être remise dans trois ans à l'église romaine, qui la garderoit en dépôt pendant un an, et ne s'en dessaisiroit que du consentement de Jacques. Ce fut le traité de Junquières, cinquième traité relatif à la délivrance de Charles le Boîteux et à sa paix avec l'Aragon. Le pape le confirma; ce n'étoit plus Nicolas IV, mais son successeur, le saint et imbécille Célestin V, fondateur de l'ordre des Cé-

lestins, bientôt remplacé par le célèbre Benoît Cajetan (Boniface VIII), qui ratifia aussi le traité, ainsi que Philippe le Bel et Charles de Valois; et enfin après sept années de captivité, les trois fils puînés de Charles le Boîteux, Louis, Robert et Raymond Berenger furent rendus à leur malheureux père. Jacques, roi d'Aragon, devint leur beau-frère; il épousa Blanche, seconde fille de Charles.

Le grand ouvrage de la paix sembloit achevé, il ne l'étoit pas. Il restoit à soumettre Frédéric, qui, abandonné par son frère, étoit à son égard ce que Jacques lui-même avoit été à l'égard d'Alphonse; il avoit hérité de l'affection des Siciliens, il avoit pour le moins autant de courage et de fermeté que Jacques, et s'épouvantoit encore moins que lui et presque aussi peu que Pierre III son père, des foudres de Rome, fussent-elles lancées par la main vigou-

reuse de Boniface VIII. Ce pape, le plus prince et le moins prêtre qui eût encore occupé le saint siége, investit, le 17 février 1295, Charles le Boîteux du royaume de Sicile, comme avoit fait Nicolas IV. *Le Débonnaire* Charles le pria d'ajouter à cette grace une absolution générale de toutes les censures que son père et lui pouvoient avoir encourues, faute d'exécution de quelques-unes des clauses contenues dans l'inféodation originaire du pape Clément IV; il s'en falloit beaucoup en effet que Charles I n'eût satisfait à toutes ces clauses; quant à Charles le Boîteux, c'étoit de sa part cette dévotion tendrement inquiète qui demande pardon des péchés même d'ignorance (1). De-

(1) *Delicta quis intelligit ? ab occultis meis munda me, et ab alienis parce servo tuo.* Ps. 18. *Cœli enarrant gloriam Dei*, etc. vers. 13.

Eh! quel cœur sait jamais s'il est juste ou coupable?..
Hélas! tous les humains ont besoin de clémence.

mander une telle grace, c'est l'obtenir. Rome étoit trop heureuse de trouver de ces cœurs scrupuleusement soumis.

L'indocile Frédéric donnoit plus de peine; Boniface voulut d'abord le ménager, il lui offrit un dedommagement de la Sicile qu'il lui ôtoit, il proposoit de le marier avec la princesse Catherine, fille unique de ce Philippe de Courtenay, gendre de Charles I, héritière par conséquent des biens de cette branche de la maison de Courtenay, et du titre d'impératrice de Constantinople; Boniface offroit à l'ambition de Frédéric, la perspective de cet Empire qu'il promettoit de l'aider à conquérir. Frédéric étoit ébranlé; mais la princesse répondit : qu'il ne conviendroit ni au prince d'Aragon, ni à l'héritière de Courtenay de se marier ainsi, avec des prétentions seulement, et sans être en possession d'une souveraineté où ils pussent tenir leur cour, jusqu'à la con-

quête de l'Empire d'Orient. Frédéric profita donc de la bonne volonté des peuples de Sicile, qui, du consentement, à ce qu'on croit, de Jacques son frère, le proclamèrent souverain; il se fit couronner à Palerme le 25 mars 1296; ce fut en vain que Boniface, sachant, comme on l'a dit, coudre habilement la peau du renard à la peau du lion, envoya en Sicile les légats les plus flatteurs négocier avec Frédéric, avec la reine Constance sa mère, avec les Siciliens, leur offrir les bulles les plus pacifiques et les plus favorables, même des blancs-seings qu'ils rempliroient à leur gré de tous les priviléges, de toutes les graces du saint siége, pourvu seulement qu'ils se soumissent au pape; la réponse des Siciliens fut un conseil brutal donné aux légats de sortir au plutôt de cette île, où un plus long séjour pourroit mettre leur vie en danger.

Le pape alors se retournant du côté du roi d'Aragon, lui fit entendre qu'il étoit de son honneur de procurer l'exécution du traité de Junquières, sans quoi il seroit toujours soupçonné d'intelligence avec Frédéric. Jacques parut blessé de ce soupçon, il protesta que ce n'étoit ni par son conseil, ni de son aveu que Frédéric s'étoit fait couronner roi de Sicile; il offrit enfin, pour prouver son innocence à cet égard, de marcher contre son frère, à la tête d'une armée. Le pape, content de ces offres, le combla de graces, lui donna les îles de Corse et de Sardaigne, à titre de fiefs, et à la charge d'une redevance envers le saint siége; c'est ainsi que Rome, en concédant des domaines qui ne lui appartenoient pas, se faisoit partout des vassaux. Jacques se mit donc à négocier avec Frédéric la restitution de la Sicile; Frédéric n'y voulut jamais consentir. Tout ce que

Jacques obtint, ce fut que Frédéric n'empêchât pas la reine Constance leur mère, qui étoit toujours à Messine, de se rendre avec la princesse Ioland sa fille et leur sœur, à Rome, où Jacques vouloit avoir une conférence avec elles. Constance s'y rendit, dans l'espérance que cette entrevue serviroit à maintenir la paix entre les deux rois ses fils. Elle étoit accompagnée des deux fermes soutiens du parti aragonois, Jean de Procida et Roger de Lauria.

Pendant les intervalles des cinq traités dont nous venons d'offrir l'histoire, la guerre avoit presque toujours continué entre le parti aragonois et le parti angevin, guerre inutile comme toutes les guerres, et qui n'avoit servi qu'à la gloire particulière de Lauria. En 1285, il avoit porté la guerre dans la Calabre, et avoit pris Crotone et Catanzaro. En 1287, un chevalier napolitain Raynaud d'Avello la porta

dans la Sicile, où il surprit la ville d'Agousta. Jacques, alors roi de Sicile, voulant reprendre cette place, vint l'assiéger du côté de la terre, tandis que Lauria la bloquoit du côté de la mer; celui-ci laissant seulement une partie de sa flotte devant cette place, s'avance avec l'autre contre le jeune Charles Martel, fils de Charles le Boîteux; le comte d'Artois, alors régent du royaume de Naples, et ce Guy de Montfort, dont nous avons vu les exploits, les cruautés, les crimes, les disgraces, et qui, mis en liberté par le pape Martin IV, servoit alors l'église et le parti Angevin. Ces trois chefs s'étoient embarqués pour aller secourir Agousta. Lauria ravage à leur vue les îles de Procida et d'Ischia; et s'avançant dans le golfe de Naples, il les rencontre à la hauteur de Sorrento, les attaque, malgré l'extrême supériorité de leurs forces, les bat, leur prend

quarante navires, et ternit sa gloire en vendant, dit-on, pour une grosse somme d'argent aux Napolitains déjà ébranlés et prêts à se soumettre, une trève qui fut le salut du parti angevin. Dans le combat de Sorrento, il avoit fait quatre mille prisonniers, qui furent tous rachetés, à l'exception du seul Guy de Montfort. Celui-ci fut livré à la vengeance d'Edouard dont il avoit assassiné le cousin-germain, Henri d'Allemagne, et pour lequel les deux partis qu'il cherchoit à réconcilier, avoient tous les deux beaucoup d'égards; Montfort mourut en prison, et l'avoit bien mérité.

En 1289, Lauria fut battu pour la première fois de sa vie, en voulant secourir dans la Calabre Catanzaro, sa conquête que le comte d'Artois assiégeoit; il fut repoussé à la descente, et Catanzaro fut pris. Charles le Boîteux, libre alors, s'empressa de conclure une

trève.

trève. Le comte d'Artois, rendu par là inutile, et frustré des succès que la défaite de Lauria sembloit lui promettre, s'en retourna en France assez mécontent.

En 1296, Frédéric, alors possesseur de la Sicile, malgré le pape et les Angevins, passe dans la Calabre avec Roger de Lauria, qui brûloit d'y venger et d'y réparer sa défaite; ils reprennent Catanzaro, y ajoutent Squillace et beaucoup d'autres places.

La guerre en étoit là, lorsque Procida et Lauria accompagnèrent la reine Constance à cette entrevue de Rome, dont Frédéric n'avoit pas assez prévu toutes les conséquences; le pape et le roi d'Aragon avoient tout préparé d'avance pour que l'issue en fût favorable au parti angevin. Jacques fit entendre à sa mère que le moyen d'assurer la paix étoit de multiplier les alliances entre les deux maisons rivales, et de

n'en faire, pour ainsi dire, qu'une famille; il proposa le mariage d'Ioland sa sœur, avec le prince Robert, duc de Calabre, un des fils de Charles le Boîteux. Constance et Charles se virent, et l'on eut, de part et d'autre, à devorer le souvenir de bien des malheurs et de bien des affronts. La vue du fils de Charles I rappeloit à Constance Mainfroy son père, tué à la bataille de Bénevent, Sibile sa belle-mère, et le jeune Mainfroy son frère, morts de misère en prison, Conradin son cousin, immolé sur un échafaut au sein de ses Etats; mais aucun de ces malheurs ne seroit arrivé sous le pacifique Charles II. Il étoit innocent et incapable de tous ces crimes; il avoit lui-même à soutenir la vue et l'entretien de deux hommes qui, réputés ses sujets, avoient causé tous les malheurs de son père et les siens, et auxquels il pouvoit dire : *vous n'êtes tous deux connus que par*

mes larmes. De si justes ressentimens furent noblement étouffés dans ces grandes ames ; on ne s'étoit pas assemblé pour se haïr, mais pour s'unir : le mariage se fit. Tous les Etats d'Italie, en y comprenant les droits sur la Sicile, furent assurés, par ce mariage, au prince Robert, duc de Calabre ; mais indépendamment des intérêts de Frédéric, qui étoient sacrifiés par cette clause, il y avoit encore à son exécution d'autres grandes difficultés, et ces difficultés naissoient d'un accroissement de puissance survenu dans la maison d'Anjou. Marie de Hongrie, femme de Charles le Boîteux, étoit sœur et unique héritière de Ladislas III, roi de Hongrie, mort sans enfans, le 17 juillet 1290 ; elle destina cette couronne à Carles Martel, l'aîné des neuf fils qu'elle eut de Charles le Boîteux ; elle le fit couronner solemnellement par un légat du pape Nicolas IV. Son droit pa-

roissoit incontestable; il fut cependant contesté. L'empereur Rodolphe, réputant la Hongrie, fief de l'Empire, comme si les couronnes devoient être des fiefs, prétendit la réunir, faute d'héritiers mâles, et en investir Albert son fils, archiduc d'Autriche; cette affaire s'accommoda l'année suivante (1291) par le mariage de Clémence, fille de Rodolphe, avec Charles Martel.

Un autre concurrent André, dit *le Vénitien*, fut plus opiniâtre. André II, roi de Hongrie son aïeul, mort en 1235, avoit eu deux fils: Bela IV, l'aîné, qui lui succéda, et dont la postérité masculine finit en Ladislas III, et un fils posthume, nommé Etienne, qui naturellement exclu du trône de Hongrie par Bela son frère aîné, s'établit à Venise, où il épousa une Morosini, dont il eut André qui, par cette raison, fut appelé *le Vénitien*. Ce parent qui commençoit à être éloigné, ne pouvoit

pas empêcher une sœur de succéder à son frère dans un Etat qui admettoit les femmes à la succession; il est vrai que dans ces Etats, malheureusement privés de la loi salique, il y a toujours quelque incertitude sur l'ordre successif, et quelque débat entre la proximité et la masculinité. André le Vénitien, voyant donc Ladislas sans enfans, passa en Hongrie, du vivant même de Ladislas, dans l'intention et dans l'espérance de lui succéder à titre de seul héritier mâle, descendu d'André II. Il se fit un parti qui, à la mort de Ladislas, le couronna. Il se maintint dans une partie de ce royaume jusqu'à sa mort arrivée en 1301. Charles Martel ne vit point finir les troubles de la Hongrie, il mourut en 1295; et s'il est compté avec raison pour le premier roi de Hongrie de la branche d'Anjou, c'est en considération de son droit, car il ne le fut pas de fait; ses droits

passèrent à son fils, Charles Robert, par contraction Charobert.

A la mort d'André le Vénitien, les chefs de la noblesse hongroise, pour ne pas recevoir un roi des mains du pape, et pour conserver, disoient-ils, leur liberté, offrirent leur couronne à Venceslas V, roi de Bohême, qui descendoit par femmes de Bela IV, roi de Hongrie, et qui ne pouvant opposer à la proximité de Marie le droit de masculinité, ne fournissoit pas même un prétexte à la concurrence. Venceslas se trouvant trop âgé pour acquérir un nouveau royaume, proposa son fils à sa place; l'échange fut accepté et le jeune prince couronné à Albe-Royale, sous le nom de Ladislas. Le pape Boniface VIII, cita les parties devant son tribunal. Marie de Hongrie et Charobert son petit-fils comparurent par commissaires. Venceslas et son fils se contentèrent

d'envoyer dire au pape qu'ils n'entendoient pas plaider pour raison du royaume de Hongrie. Cela signifioit-il qu'ils s'en rapportoient au jugement du pape ou qu'ils ne vouloient point de jugement, et qu'ils s'en tenoient à leur droit ? Le pape jugea que la couronne de Hongrie étant héréditaire et non élective, appartenoit à Marie et à Charobert son petit-fils ; les troubles continuèrent. Le fils de Venceslas mourut en 1305. Les Hongrois alors élurent et couronnèrent à Albe-Royale Othon, duc de Bavière. Clément V (Bertrand de Gol), confirma le jugement de Boniface VIII ; mais il négocia, ce que Boniface VIII, surtout à la fin de son pontificat, négligeoit trop souvent de faire : les troubles s'appaisèrent, les partis se réunirent, et Charobert, généralement reconnu pour roi, en 1308, fut couronné à Albe-Royale. Tel fut le partage de

la branche aînée, issue de Charles le Boîteux.

Louis, second fils du même Charles le Boîteux et de Marie de Hongrie, digne petit-neveu de St. Louis, fut saint comme lui; il fit ce qu'avoit voulu faire St. Louis, il se fit moine, et Boniface VIII le fit évêque de Toulouse : ce fut-là son partage (1). Il mourut en 1297, le 19 août, jour où l'église célèbre sa fête.

Robert, troisième fils de Charles et de Marie est ce même prince qui épousa Yoland d'Aragon, et à qui on assure la succession d'Italie. Mais Charobert et ses successeurs pouvoient un jour la réclamer, et la réclamèrent en effet. Boniface VIII qui de tous les papes, fut toujours le plus persuadé qu'il suf-

(1) *Dominus pars hæreditatis meæ et calicis mei:... etenim hæreditas mea præclara est mihi.* Ps. 15. vers. 5 et 6.

fisoit d'une bulle pour donner et enlever les couronnes, en publia une le 24 février 1297, par laquelle il déclara que la couronne des deux Siciles appartiendroit à l'aîné des fils ou des filles que Charles le Boîteux laisseroit à sa mort, à l'exclusion des petits-fils. Ces arrangemens sollicités par les parens eux-mêmes, se sentent de l'esprit du temps, qui tendoit toujours aux partages, plutôt qu'à l'unité dans les successions, même royales, et où les rois étoient plus flattés de former deux branches royales presque également puissantes, que d'élever une seule grande puissance par la réunion de tous les domaines.

Charobert n'étoit qu'un enfant, d'ailleurs il n'avoit rien à prétendre en Italie, du vivant de son aïeul; mais Frédéric d'Aragon n'étoit nullement disposé au sacrifice de ses droits, quels qu'ils fussent. Cette conférence

de Rome lui fut très-funeste ; Jacques sut lui enlever les deux hommes les plus utiles, l'un pour le conseil, l'autre pour la guerre, Procida et Lauria ; le premier alors fort âgé et qui avoit servi sous Conrad et Mainfroy, n'avoit plus besoin que de repos, il se retira en Aragon, où Jacques lui donna de grandes terres ; le second, peu content alors de Frédéric, s'attacha au parti angevin, et Charles le combla de faveurs qui réparèrent avec avantage les torts que son père pouvoit avoir eus envers ce grand général. Frédéric sentit cette perte, mais il n'en fut pas abattu ; abandonné de tous, ne voyant de tous côtés que des ennemis, il fit face à tous et déploya un grand courage. Lauria va dans la Calabre assiéger cette même place de Catanzaro qu'il avoit plusieurs fois prise et reprise, et dont Frédéric étoit alors en possession ; la veille du jour où

le château alloit se rendre, un secours inattendu, envoyé par Frédéric passe le phare, arrive, fond sur les Angevins et les met en désordre ; Loria est blessé et mis hors de combat.

Jacques n'étoit plus que le gendre de Charles le Boîteux, et l'ennemi de Frédéric, son propre frère ; chef jusqu'alors du parti aragonois, il devient le général du parti angevin ; il prend le commandement des deux flottes catalane et napolitaine ; Lauria est sous ses ordres ; ils portent la guerre dans la Sicile en 1298. Ils entrent dans la rade de Patti ; quelques villes intimidées se rendent à leur arrivée ; Frédéric met en défense les postes les plus importans, coupe les vivres aux ennemis, les met hors d'état de rien entreprendre avec succès ; ils forment le siège de Syracuse ; Frédéric le leur fait lever, après plusieurs petits combats, où il eut toujours l'avantage sur Lauria lui-

même. Jean de Lauria, neveu de Roger, pris dans un de ces combats, eut la tête tranchée, comme traître à la Sicile, son pays; cruauté inutile et funeste, qui fut cruellement expiée par la mort des prisonniers que Roger avoit entre les mains. Le roi d'Aragon se rembarque; une violente tempête disperse sa flotte; il ne rentre qu'avec des débris dans le port de Naples.

En 1299, il se remet en mer; Robert, duc de Calabre, son nouveau beau-frère, et beau-frère aussi de Frédéric, s'embarque avec le roi d'Aragon, ainsi que Philippe de Tarente, frère de Robert; tous, et le roi d'Aragon lui-même, se mettent avec la flotte combinée sous la conduite et le commandement de Roger de Lauria. Frédéric s'avance avec intrépidité à leur rencontre; les deux armées se trouvent en présence, le 4 juillet, vers le cap d'Orlando, et là se livre une des plus

mémorables batailles navales, où Lauria, déployant toute son habileté, remporta une pleine victoire, et accabla le parti qu'il avoit si longtemps fait triompher. Les Siciliens perdirent six mille hommes et vingt-deux galères : on crut que la retraite de Frédéric avoit été favorisée par les Aragonois mêmes, et peut-être par ordre de leur roi; on crut aussi que Frédéric ne se releveroit jamais de cette perte; et soit que le roi d'Aragon partageât cette opinion, soit qu'il pensât en avoir assez fait contre un frère, pour se laver de tout soupçon d'intelligence avec lui, et pour satisfaire à ses engagemens envers les cours de Rome et de Naples, il reprit la route de la Catalogne. Pour tout fruit de la victoire, le duc de Calabre et le prince de Tarente, prirent, dans la Sicile, quelques places peu importantes; pour former des entreprises plus considérables, ils avoient besoin

de renfort : le prince de Tarente alla en chercher à Naples ; à son retour, et avant qu'il eût pu faire sa jonction avec le duc de Calabre et avec Roger de Lauria, Frédéric se hâta d'aller à sa rencontre, et de lui livrer bataille à Falconara, le 1er. décembre : le prince de Tarente fut battu, fait prisonnier, et Frédéric, vainqueur, se hâta d'envoyer à Naples des ambassadeurs, pour faire des propositions de paix. Le pape (c'étoit encore alors Boniface VIII), accoutumé aux déférences les plus aveugles de la part de Charles le Boîteux, trouva mauvais qu'il eût reçu ces ambassadeurs sans l'avoir consulté ; il lui écrivit, comme à un écolier qui, sans son maître, va s'égarer. « Tous les » traités que Charles avoit faits avec » la maison d'Aragon, sans l'entremise » des papes, lui avoient été funestes ; il » n'y avoit eu d'heureux et de sages que » les derniers, auxquels le saint siége

» avoit présidé. Tout à l'heure encore, » le prince de Tarente avoit été battu et » pris, pour n'avoir pas eu d'égards » aux avis du pape ». En effet, le pape, mieux instruit sans doute que ce jeune prince, de l'état des affaires en Sicile, s'étoit opposé à cette expédition, et avoit écrit à Charles de retenir à Naples le prince de Tarente; le pape finissoit par menacer Charles de l'abandonner, s'il continuoit de lui désobéir. Charles étoit bien éloigné de la désobéissance; effrayé de cette menace, il court à Rome, avec Roger de Lauria. L'effet de cette entrevue fut non seulement d'appaiser le pape qui n'étoit point irrité, mais de ranimer tout son zèle pour les intérêts d'un fils si docile et si soumis, qu'il aimoit trop, disoit-il, pour avoir pu lui passer l'ombre même d'une faute; il se retourna donc encore vers le roi d'Aragon, ne lui dissimula pas que, loin d'avoir dissipé les soup-

çons d'intelligence avec Frédéric, son inaction et sa retraite, après la victoire du cap d'Orlando, et lorsqu'il n'avoit qu'à se présenter pour achever la conquête de la Sicile, les avoit encore augmentés; que quantité de ses sujets, aragonois et castillans, servoient dans les armées de Frédéric, ce qui confirmoit ces mêmes soupçons: il le prioit, ou lui ordonnoit (car c'étoit assez sa manière de prier) de les rappeler tous et d'envoyer une flotte au secours de Charles. Jacques obéit sur ces deux points, et les deux flottes aragonoise et napolitaine, sous la conduite de Lauria, remportèrent, en 1300, près de l'île de Ponza, vers le golfe de Gaëte, une victoire complète; les Siciliens y perdirent vingt cinq vaisseaux; leur amiral Conrad, de l'illustre maison génoise des Doria, y fut pris, ainsi que Jean de Clermont, de la maison françoise de Clermont Tonnère, et d'une branche établie en

Sicile. Vers le même temps, le duc de Calabre étoit battu par les Siciliens, ce qui ne l'empêcha pas cependant d'assiéger Messine par terre et par mer ; mais la duchesse de Calabre, Yoland d'Aragon, qui avoit longtemps habité cette ville avec Frédéric son frère, sentit que, placée ainsi entre un frère et un mari, c'étoit pour elle un devoir de devenir un lien de paix et d'union entr'eux ; elle détermina ces deux princes à une trève. Boniface, toujours ennemi de la paix, suscita un nouvel adversaire à Frédéric, dans la personne de Charles de Valois, prince ardent et ambitieux, qui, devenu veuf de la princesse Marguerite d'Anjou, sa première femme, venoit d'épouser cette Catherine de Courtenay, que le pape avoit proposée à Frédéric ; elle avoit fait à son mari une donation de tous ses droits à l'empire de Constantinople, par des lettres du 28 janvier 1301. Boniface, qui vouloit em-

ployer Charles de Valois à réduire la Sicile et à soumettre la Toscane, le combla de titres et d'espérances; il le nomma capitaine général des troupes de l'Eglise, comte de la Romagne et paciaire de la Toscane qu'il alloit opprimer sous ce titre de pacificateur; il promit de plus de l'aider de toutes les forces de l'Eglise, pour la conquête de Constantinople, après ces deux expéditions de Sicile et de Toscane, qui ne devoient pas l'arrêter longtemps : à l'Empire d'Orient il vouloit même joindre l'Empire d'Occident, qu'il réputoit vacant, n'ayant pas encore reconnu pour empereur Albert d'Autriche, qui, depuis la bataille de Spire, en 1298, où Adolphe de Nassau avoit péri, étoit cependant resté sans concurrent. Ces vastes perspectives étoient fort propres à séduire Charles de Valois, prince naturellement porté aux grandes entreprises; il soumit aisément la Toscane, il en chassa la faction

ennemie du pape, et avec elle le dante, qui s'en vengea en le diffamant.

Le plan de la campagne de Sicile, en 1302, fut réglé entre le pape, le roi Charles le Boîteux et ses fils, et Charles de Valois; ce prince et le duc de Calabre passèrent en Sicile avec une armée formidable, à laquelle Frédéric n'avoit à opposer que sa prudence et sa bonne conduite; mais avec ses ressources, il réduisit le comte de Valois à ne pouvoir rien entreprendre; la famine et les maladies détruisoient son armée; d'un autre côté, Frédéric et la Sicile étoient dans un état d'épuisement et de misère extrême. L'ange de paix reparut, la duchesse de Calabre, Yoland rapprocha les esprits, ménagea des entrevues; et ce fut par ses soins que l'on conclut enfin, le 19 d'août 1302, le sixième et dernier traité, celui de Castro-novo, par lequel Charles content d'assurer à sa maison la

propriété de la Sicile, en abandonnoit l'usufruit, sous le titre de royaume de Sicile ou de Trinacrie à Frédéric d'Aragon, qui, de son côté, mettroit en liberté le prince de Tarente, fils de Charles le Boîteux, et les autres prisonniers, épouseroit la princesse Eléonore, fille du même Charles, et rendroit tout ce qu'il possédoit encore dans la Calabre, comme on lui rendroit tout ce qu'on avoit pris dans la Sicile. L'auteur de cette paix si desirée, si nécessaire, ne jouit pas de son ouvrage, ne le vit pas même consommer, l'aimable Yoland mourut vers ce temps à la fleur de son âge, également aimée et regrettée des deux maisons rivales qu'elle seule savoit réunir, lorsque tout les divisoit. C'est depuis ce traité de Castro-novo, dû à son esprit conciliant, que la partie du royaume de Sicile, renfermée dans le continent de l'Italie, a pris le nom de

Sicile deçà le Phare, ou de royaume de Naples, et que le phare de Messine a servi de séparation naturelle à ces deux Etats; depuis ce temps aussi voilà les droits changés et ceux de la maison d'Anjou légitimés. Ce n'est plus cette concession de papes prodigues du bien d'autrui, qu'ils garderoient pour eux, s'il ne falloit pas le conquérir; le vice de cette usurpation est couvert par des traités, où le droit d'Anjou est reconnu et avoué par les contradicteurs naturels. Son titre est le produit des événemens et des conventions. Ce sera désormais la maison d'Aragon qui sera usurpatrice, si elle prétend sur l'île même de Sicile, autre chose que l'usufruit réservé à Frédéric par le traité de Castro-novo.

Il falloit la ratification du pape, on ne put l'obtenir que sous la condition que Frédéric se reconnoîtroit vassal du saint siége, s'engageroit à lui payer

un cens annuel de 3000 onces d'or, et à lui fournir cent chevaliers armés, pour servir pendant trois mois dans les guerres que Rome auroit à soutenir.

Jacques, roi de Majorque, à qui Pierre III son frère avoit d'abord extorqué un hommage qui n'étoit pas dû, d'après les dispositions du père commun, puis enlevé ses Etats, pour le punir d'avoir pris le parti de la France, Jacques n'avoit point été compris dans la pacification de Junquières, cinquième traité, conclu en 1294; il restoit toujours dépouillé de ses Etats; il avoit protesté alors contre cette injustice; mais ce différent avoit été enfin terminé par un traité du 3 juillet 1298, qui lui rendoit son royaume, sous la condition de le tenir en fief honorable de la couronne d'Aragon. Quoique les conventions féodales puissent s'appliquer à toute concession et à tout traité,

cette tache de féodalité paroît s'accorder mal avec l'indépendance convenable aux couronnes et le titre éminent de royaume.

Le comte de Valois, titulaire de tant d'empires et de royaumes, n'eut ni royaumes ni empires; les royaumes d'Aragon, Valence, Catalogne, etc. lui avoient échappé; il ne fut point empereur d'Occident (le pape reconnut enfin Albert d'Autriche); ni d'Orient: le roi Philippe le Bel, qui au fort de ses démêlés avec Boniface VIII, voyoit avec peine son frère à la tête des armées pontificales, le rappela pour l'employer dans ses propres affaires. Entouré partout des couronnes dont il étoit si avide, Charles de Valois ne put en saisir aucune. Fils du roi Philippe le Hardy, frère du roi Philippe le Bel, oncle des rois Louis le Hutin Philippe le Long et Charles le Bel; père du roi Philippe de Valois, gendre

du roi de Naples, Charles le Boîteux, beau-père de l'Empereur, Charles IV; il ne régna que sous le nom de ses neveux, et il ne régna pas bien; mais il eut la réputation d'un des plus grands généraux de son temps.

Au milieu de toutes les vicissitudes de cette affaire de la Sicile, la Castille étoit encore un objet de rivalité entre la France et l'Espagne. Nous avons laissé dans le chapitre précédent, l'usurpateur Sanche sur le trône de Castille et les Lacerda, légitimes héritiers, dans les fers du roi d'Aragon, Pierre III, leur grand-oncle. A Pierre III avoit succédé, comme nous l'avons dit, Alphonse III son fils. Le roi de France, quoiqu'appelé au trône de Castille par le testament d'Alphonse X, dit le Sage, au défaut des Lacerda, étoit bien moins ennemi de Sanche, que tous deux n'étoient mécontens du roi d'Aragon, qui retenoit les Lacerda prisonniers;

Sanche

Sanche offroit de céder la Murcie aux Infans de Lacerda, sous la condition de la tenir en fief, de la Castille; les deux rois se liguèrent contre le roi d'Aragon, pour l'obliger à mettre ces deux jeunes princes en liberté; il le fit, et ce ne fut pas pour satisfaire les deux rois, ce fut au contraire parce qu'il trouvoit l'occasion pour laquelle il avoit réservé ces prisonniers, c'est-à dire l'occasion de troubler la Castille. Il s'élevoit alors dans cet Etat un grand orage contre Sanche; les mécontens se retirèrent à la cour d'Aragon, et prièrent le roi de leur remettre les Lacerda, promettant de faire couronner l'aîné. Il les leur remit, en exigeant d'eux et des princes de Lacerda, de défendre leurs droits et de ne point souscrire à l'accord fait entre Sanche et Philippe le Bel; il reconnut l'aîné (Alphonse) pour le légitime roi de Castille; les chefs des conjurés lui

prêtèrent serment, et lui rendirent hommage comme à leur souverain. Il fut proclamé à Badajoz, et se montra digne par son courage, du trône qui lui appartenoit; mais il fut abandonné par Philippe le Bel, qui, le regardant comme le protégé du roi d'Aragon son ennemi, s'en tint à l'offre que Sanche avoit faite de céder la Murcie aux Lacerda, et dans une entrevue qu'il eut à Bayonne, en 1290, avec Sanche, il lui céda toutes ses prétentions sur la Castille.

Le roi d'Aragon Jacques II frère et successeur d'Alphonse III, fit en 1294 avec Alphonse de Lacerda, un traité par lequel il s'engageoit à l'aider de ses forces pour remonter sur le trône de Castille, et Lacerda promettoit de lui céder cette même Murcie que Sanche lui offroit à lui-même. Jacques, suivant l'usage des rois et des nations en pareil cas, ne fit que de foibles efforts, la fortune trahit la valeur du

jeune prince ; enfin en 1305 le traité de Campillo, sous Ferdinand IV, fils de Sanche, décida du sort des Lacerda. Les rois de Castille et d'Aragon y firent la paix, et réglèrent qu'Alphonse de Lacerda quitteroit le titre de roi ; qu'on lui donneroit pour vivre d'une manière convenable à sa naissance, un certain nombre de villes, qui lui furent assignées en différentes provinces, afin que cet apanage aussi éparpillé ne lui laissât aucun moyen d'exciter des troubles et de se rendre redoutable. Ferdinand de Lacerda son frère, eut la pension ordinaire des Infans. Alphonse étoit alors en France, et ce ne fut qu'en 1330, sous le roi de Castille, Alphonse XI, fils de Ferdinand IV, qu'il céda enfin à la fortune et rentra en Castille, où le roi, auquel il se soumit, lui fit un établissement considérable, prix de sa renonciation à ses droits. Lacerda s'étoit marié en France, il eut

deux fils ; D. Louis qui le suivit en Espagne, et Charles qui resta en France. Le premier eut une fille, nommée Isabelle, dame de Medina-Celi qui épousa Bernard, fils naturel de Gaston Phœbus, comte de Foix, et d'eux descendent les ducs de Medina-Celi ; Charles d'Espagne ou de Lacerda, resté en France, fut favori du roi Jean, qui le fit comte d'Angoulême, puis connétable de France : il fut assassiné en 1353 par le roi de Navarre, Charles le Mauvais.

Toutes les contestations entre les maisons de France, d'Aragon et de Castille étant terminées, par rapport à l'Italie, par le traité de Castro-Novo, en 1302, et par rapport à l'Espagne, par celui de Campillo, en 1305, les Napolitains n'eurent plus qu'à respirer sous le gouvernement sage, doux et vraiment paternel de Charles II, digne élève du malheur, vrai modèle des bons

rois, ennemi sans ressentiment, politique sans artifice, souverain sans orgueil, cœur tendre sans passions violentes. Les Napolitains furent sous lui le peuple le plus heureux de la terre; son règne est encore cité comme l'âge d'or de ces belles contrées. Il eut toutes les vertus qui manquoient à son père, et il ne lui manqua que les talens militaires qui avoient distingué Charles I. Il n'eut ni goût ni talent pour la guerre, et il ne chercha point à les acquérir; il voyoit même avec quelque inquiétude dans ses fils plus d'inclination qu'il n'auroit voulu pour cet art des héros. Peut-être l'essai malheureux qu'il en avoit fait dans sa jeunesse, lorsque son ardente valeur l'avoit fait courir au-devant du piége que lui tendoit Lauria, n'avoit-il pas peu contribué à l'en dégoûter pour toujours; mais les arts de la paix lui ont dû des progrès considérables, il fit

fleurir le commerce et la justice dans ses Etats et il reste beaucoup de monumens de son règne, relatifs à ces deux objets. Les Napolitains comptent parmi ses principaux bienfaits la rédaction qu'il fit faire par écrit de leurs coutumes; elles ne s'étoient conservées jusqu'alors que par tradition et qu'à travers toutes les altérations que l'infidélité de la mémoire humaine introduit naturellement dans les dépôts qui lui sont confiés; on n'avoit que la preuve testimoniale pour garant, que telle et telle coutume qu'on alléguoit, avoit toujours eu lieu, et les témoins déposoient presque toujours à cet égard de faits contradictoires; de-là, dans les jugemens une diversité continuelle et nulle jurisprudence stable. Cette rédaction fut l'ouvrage des meilleurs esprits et des plus habiles jurisconsultes du temps; il fut fait avec choix et avec goût, comme il arrive quand les

rois prennent intérêt aux ouvrages qu'ils font faire. Du reste, depuis la paix, son règne n'a pour ainsi dire plus d'événemens; on est long, et on l'est impunément, quand il faut détailler les crimes des tyrans et les malheurs des peuples; on a bientôt dit : *les peuples furent heureux.* Heureux en effet les peuples dont l'histoire est stérile et ennuie! malheureux ceux dont l'histoire doit intéresser un jour! Quoi de plus intéressant que les États-généraux de 1356 et 1357, pendant la captivité du roi Jean, que les horreurs des Armagnacs et des Bourguignons, que les fureurs de la ligue, que les folies de la fronde? etc.

Il est un article sur lequel notre siècle n'est plus en état de juger Charles le Boîteux ni son siècle; c'est sa piété, sa foi humble et soumise, ses fondations religieuses, auxquelles on attachoit peut-être alors trop d'im-

portance et qu'on se pique aujourd'hui de mépriser, et toujours par un même principe, c'est-à-dire par un respect superstitieux et irréfléchi pour les idées de son temps. On riroit sans doute aujourd'hui d'entendre dire que Charles II étoit jaloux du droit d'assister en habits ecclésiastiques au service divin dans un chapitre qu'il avoit formé sur le modèle de la Ste. chapelle de Paris, et où il s'étoit réservé à lui et à ses successeurs la dignité de trésorier; on ne lui sauroit pas non plus trop de gré d'avoir introduit dans les églises napolitaines les cérémonies pratiquées en France, et l'usage du bréviaire de Paris.

Ce seroit avec plus de justice qu'on le blâmeroit d'avoir banni de Lucera, tous les Sarasins qui refuseroient de recevoir le baptême; mais il seroit juste aussi d'observer que quand une religion est établie dans un pays, celles

qu'on ne fait ensuite qu'y tolérer, n'ont pas le droit de s'y rendre dominantes et intolérantes : or c'est ce qui étoit arrivé ; les Sarasins reçus dans Lucera comme dans un asyle, s'y étoient rendus tellement les maîtres, que l'église cathédrale tomboit en ruine, que les ministres du culte chrétien étoient dispersés, et que l'évêque même, à qui on enlevoit ses revenus, avoit à peine de quoi vivre. Charles n'avoit pas tort de vouloir faire cesser ce désordre, il alloit seulement trop loin, il n'avoit pas le droit que tous les rois croyoient avoir alors, de forcer ses sujets à changer de religion; mais la peine n'étoit que de quitter Lucera, et non pas le royaume ; sur tout le reste, douceur, raison, bonté, équité, voilà le caractère constant de Charles II; voilà l'histoire de son règne. Sa politique, toute fondée sur la bonne foi, valoit bien apparemment celle des machiavélistes,

puisqu'elle lui acquit l'alliance des Génois, qui, ayant toujours été jusques-là dans le parti aragonois quittèrent ce parti pour embrasser celui d'un prince, duquel on n'avoit jamais à redouter ni ambition ni injustice. Il eut et mérita le surnom de *Sage*. Il mourut à soixante-trois ans, le 5 mai 1309, à Casenove, maison de plaisance qu'il avoit fait bâtir près de Naples.

De ses neuf fils il n'en restoit que quatre à sa mort :

1°. Robert qui fut son héritier en Italie et en Provence;

2°. Philippe, prince de Tarente, tige d'une branche qui acquit des droits à l'Empire de Constantinople, par le mariage de ce Philippe avec Catherine de Valois, fille de Charles de Valois et de Catherine de Courtenay, impératrice titulaire de Constantinople;

3°. Jean, duc de Duras, prince de Morée, tige aussi d'une branche de son

nom, tiré de Durazzo ou Duras, ville maritime de l'Albanie;

4°. Pierre, comte de Gravine, qui n'eut point de postérité.

Charles, malgré sa dévotion, et sa fidélité longtemps inviolable pour Marie de Hongrie sa femme, laissa un fils naturel, Galéas, ce qui fut remarqué comme une chose contraire à ses mœurs et comme une erreur d'un sage.

CHAPITRE SEPTIÈME.

Maison d'Anjou. Robert, dit le Sage ou le Bon.

Maison d'Aragon. Encore Frédéric; puis Pierre II et Louis II.

A la mort de Charles II ce qu'on avoit prévu arriva, Charobert, roi de Hongrie, disputa les deux Siciles à Robert son oncle. Le procès fut porté devant le tribunal de Clément V, mais ce ne fut qu'un procès ordinaire et

comme entre particuliers. On plaida, on écrivit, mais on n'en vint point aux armes. Clément V confirma en 1309 le jugement que Boniface VIII avoit porté d'avance sur cette affaire, il prononça en faveur de l'oncle, et Charobert étant d'ailleurs assez occupé du côté de la Hongrie, la querelle des deux Siciles entre les deux branches d'Anjou, fut assoupie pour le moment, mais elle ne fut qu'assoupie.

Elle n'étoit qu'assoupie non plus, entre la maison d'Anjou et la maison d'Aragon. Ce n'étoit, ni de bon cœur, ni de bonne foi, que Frédéric avoit renoncé à la propriété de la Sicile; il conservoit même ses prétentions sur le royaume de Naples, et toujours rival de la maison d'Anjou, et ennemi secret du pape, il vouloit affranchir la Sicile de la mouvance du saint siége. Les princes angevins, feudataires plus soumis des papes, et par reconnois-

sance et par intérêt, étoient sous eux les chefs du parti guelphe. Les empereurs, protecteurs-nés du parti gibelin, perdoient leur autorité en Italie, où depuis plus d'un demi-siècle, les successeurs de Frédéric II, de la maison de Suabe, ne s'étoient pas fait voir. Henri VII, de la maison de Luxembourg, fut élu en 1308, et le pape Clément V ne contribua pas peu à son élection. Henri voulut se faire couronner à Rome, Clément ne parut pas d'abord contraire à ce projet; mais dans la suite il fit réflexion que pendant l'absence des papes, dont la résidence venoit d'être transférée par Clément lui-même dans Avignon, Henri pourroit être tenté d'établir la sienne à Rome, et d'envahir le patrimoine de l'Eglise, qui seroit alors entièrement à sa bienséance; il chargea donc, par un traité secret, le roi de Naples, Robert, de veiller aux intérêts du saint siége, et de traverser

couvertement et avec adresse, en évitant, s'il se pouvoit, une rupture ouverte, ce voyage de l'empereur en Italie, tandis que le concile que Clément tenoit alors (en 1311) à Vienne en Dauphiné, lui serviroit de prétexte pour différer, et peut-être éluder le couronnement. Robert ne remplit que trop bien les intentions du pape, il mit dans cette négociation une adresse, d'après laquelle les historiens avertissent de ne pas juger de son caractère; en effet, qui en jugeroit par-là, le mettroit au rang des plus fins machiavélistes du siècle. Avant même que l'empereur parût en Italie, et dans un temps où il étoit occupé au siége de Brixen, il lui envoya proposer le mariage d'une des princesses de Luxembourg, filles de l'empereur, avec Charles, duc de Calabre, son fils; les articles en furent dressés: pendant ce même temps, Robert formoit une confédération de plu-

sieurs villes puissantes d'Italie, pour s'opposer au passage de l'empereur. Henri étant arrivé à Gênes, Robert lui envoie un ambassadeur, pour confirmer le traité de mariage conclu devant Brixen; en même temps, l'empereur apprend que Robert a envoyé un de ses frères, le prince de Morée, à Rome, avec un corps de troupes considérable, et qu'il en envoie aussi en Toscane. Henri veut s'expliquer avec l'ambassadeur sur cet incident, l'ambassadeur n'avoit rien dans ses instructions qui parût y avoir le moindre rapport; mais il fit voir à l'empereur des lettres de Robert, pleines de protestations d'amitié si fortes, qu'elles persuadèrent à l'empereur que le prince Napolitain et les troupes n'étoient envoyés à Rome que pour lui faire honneur et augmenter la pompe de son entrée: cependant, l'ambassadeur, pour ne se plus trouver auprès de Henri,

lorsque la vérité viendroit à se découvrir, lui fit agréer son prompt départ, sous prétexte d'aller lui chercher de plus amples éclaircissemens. L'empereur s'étant avancé jusqu'à Pise, y trouva des ambassadeurs du roi de Sicile, Frédéric, qui saisissant cette occasion d'entrer en guerre avec Robert, offroit à Henri son alliance; et comme la maison d'Aragon étoit destinée à être rivale en tout de celle d'Anjou, il lui demandoit pour son fils aîné cette même princesse de Luxembourg, que le roi de Naples avoit feint de rechercher pour le duc de Calabre. Frédéric s'étoit dispensé, autant qu'il l'avoit pu, de l'exécution du traité de Castro-Novo, ce qui avoit donné lieu à quelques contestations entre les deux rois: Jacques, roi d'Aragon, les avoit réconciliés, mais il y avoit toujours de temps en temps quelque tentative de la part de Frédéric, pour obtenir, tantôt que la Sicile

passât à son fils après lui, tantôt que Robert lui cédât le royaume de Jérusalem, dont Frédéric se chargeoit de faire la conquête. Sur cette seconde demande, Robert proposa cession pour cession; il demanda que Frédéric lui abandonnât, de son côté, la moitié de la Sicile; cette réponse avoit encore indisposé Frédéric, qui ne demandoit qu'à l'être: ce fut dans ces circonstances qu'il s'offrit à l'empereur. D'après les événemens passés, tout le désignoit pour lieutenant-né de l'empereur dans le parti gibelin, comme le roi de Naples l'étoit du pape dans le parti guelphe. Avant d'accepter ses propositions, Henri VII, prince de bonne foi, et qui n'avoit encore que des soupçons contre Robert, voulut s'éclaircir, une fois pour toutes, des dispositions de celui-ci; il envoya, d'un côté, demander au prince de Morée à quelle intention il étoit à Rome avec des troupes; de l'autre, pres-

ser le roi de Naples de conclure le mariage projeté à Brixen, et confirmé à Gênes. Le prince de Morée, après des réponses vagues, finit par renvoyer au roi de Naples son frère. Celui-ci, forcé de s'expliquer sur le mariage, répondit qu'il étoit prêt de le conclure ; mais il fit plusieurs demandes entièrement nouvelles, il voulut avoir pour le duc de Calabre, le vicariat de Toscane ; pour lui-même, celui de Lombardie, et la qualité d'amiral général des côtes ; il fit enfin quantité de demandes dont il n'avoit jamais été question. L'empereur s'étoit avancé jusqu'à Viterbe, et ne pouvoit plus reculer ; lorsqu'il reçut cette réponse, il reconnut alors qu'on ne vouloit que l'amuser ; il continua cependant de traiter avec les princes angevins, non plus comme avec des amis et des alliés, mais comme avec des ennemis qu'il falloit désarmer ; il envoya prier le roi de Naples et le prince

de Morée de ne point troubler la cérémonie de son couronnement; le prince de Morée, à son ordinaire, renvoya au roi de Naples. Robert commença par amuser longtemps les nouveaux ambassadeurs, de l'espérance de son consentement; il promit ensuite d'aller lui-même à Rome donner pleine satisfaction à l'empereur, et il différoit de jour en jour son départ, sous divers prétextes. Deux grandes maisons, les des Ursins et les Colonnes étoient à la tête des deux factions qui divisoient Rome alors; les des Ursins étoient chefs du parti guelphe et papiste; les Colonnes, du parti gibelin et impérial; c'étoient ces derniers qui avoient appelé Henri VII à Rome; le prince de Morée appuyoit les des Ursins; la guerre entre ces deux partis ne cessa pas un moment pendant le séjour de Henri dans Rome. Le pape n'avoit pas cru pouvoir se dispenser de nommer des

cardinaux pour couronner l'empereur, qu'il ne pouvoit, ni ne vouloit aller couronner lui-même; mais ces cardinaux avoient leurs instructions; ils remirent d'abord la cérémonie, de la Chandeleur (1312) à la Pentecôte, puis ils vouloient la remettre à l'Assomption. Le prince de Morée et les des Ursins occupoient la Basilique de St. Pierre; Henri proposa aux cardinaux de le couronner dans l'église de St. Jean de Latran; les cardinaux s'écrièrent que ce seroit un crime de déroger aux ordres du pape, conformes aux anciennes coutumes; Henri allégua la nécessité qui force la loi, les cardinaux ne se rendirent point; mais Henri avoit mis dans ses intérêts le peuple de Rome, mécontent d'ailleurs de l'absence du pape et de la translation du saint siége; il fut enjoint aux cardinaux de procéder à la cérémonie du couronnement; ils voulurent résister,

le peuple entra en fureur; ils demandèrent la permission d'envoyer prendre les derniers ordres du pape; l'empereur y consentit, et y fit consentir le peuple, sur l'espérance que les cardinaux donnèrent, d'avoir la réponse du pape avant le mois de juillet. Le 29 juin, jour de St. Pierre, elle n'étoit point arrivée; Henri et les princes de sa cour, ennuyés de tant de délais, se rendent dans l'église de St. Jean de Latran, suivis d'un peuple nombreux; les cardinaux n'osent plus résister, et se contentent de protester contre la violence. Après la cérémonie, l'empereur donna un banquet, qui fut fort troublé par les pierres et les traits que les ennemis, postés sur le mont Aventin, ne cessèrent de lancer sur la salle du festin.

Alors, forcé de traiter en ennemis le roi de Naples et le parti angevin, l'empereur conclut avec le roi de Sicile un traité d'alliance, suivant lequel le pre-

mier devoit attaquer le royaume de Naples du côté de la terre, tandis que la flotte du roi de Sicile attaqueroit les villes maritimes de ce même Etat. Mais cette expédition, qui demandoit des préparatifs, fut remise à l'année suivante 1313. Ce que l'empereur jugea de plus pressé, fut de soumettre la Toscane révoltée contre lui, et qui pouvoit l'enfermer dans l'Italie en lui refusant le passage; d'ailleurs, c'étoit toujours faire la guerre au roi de Naples, sous la protection duquel Florence et les principales villes de la Toscane venoient de se mettre. Henri VII fit le siége de Florence, qu'il fut obligé de lever; s'étant retiré à Pise, il y eut la nouvelle humiliation de voir les galères napolitaines ravager, sous ses yeux, les îles de Gorgona et de Capraïa, et insulter ses vaisseaux jusques dans le port de Pise. Outré de tant d'affronts, il s'en prépara de nouveaux, en mon-

trant toute l'impuissance de sa colère, par la citation qu'il fit à son tribunal de la personne du roi de Naples, qu'il prétendoit son vassal, soit à cause de la suzeraineté réclamée par l'Empire sur toute l'Italie, soit à cause de celle du royaume d'Arles sur la Provence, tous droits surannés et prescrits; cette citation ayant été méprisée, comme on s'y attendoit, fut suivie d'une sentence foudroyante qui mettoit le roi de Naples au ban de l'Empire, en l'accablant de reproches et d'injures; lui enjoignoit de garder ce ban, sous peine d'avoir la tête tranchée; confisquoit tous ses Etats et domaines; défendoit à ses sujets de le reconnoître et de lui obéir. Lorsque Charlemagne prononçoit un pareil jugement contre le duc de Bavière, Tassillon, il arrêtoit ce duc prisonnier, et ne lui faisoit grâce que de la vie; il mettoit ses Etats sous sa main, faisoit respecter le juge et re-

douter le souverain ; mais il étoit ridicule de rendre une pareille sentence, quand on venoit d'être battu (1).

L'année suivante, Henri espéroit effacer sa honte ; il étoit en marche pour attaquer le royaume de Naples, dans l'intérieur de l'Italie ; une autre armée alloit occuper l'ennemi du côté du Piémont et tâcher de pénétrer en Provence, tandis que la flotte impériale, commandée par le roi de Sicile et fortifiée de ses secours, insulteroit les côtes et assiégeroit les places maritimes de la Calabre. Peut-être étoit-il à la veille de se faire craindre, lorsqu'il fut arrêté au milieu de sa course dans

(1) S'il étoit permis de rabaisser la majesté des rois et la dignité de l'histoire jusqu'aux plaisanteries de la comédie, on pourroit dire *que Robert avoit donné un soufflet à Henri, mais que Henri lui avoit bien dit son fait.* Ce ne seroit pas du moins de justesse que manqueroit cette application.

un

un bourg du Siennois, par une maladie dont il mourut le 24 août 1313.

On a beaucoup dit et beaucoup écrit qu'il avoit été empoisonné, soit dans une hostie, soit dans le vin de l'ablution, par un jacobin, nommé Bernard de Montepulciano, et que c'est depuis ce temps, et en mémoire et en expiation de cette sacrilége horreur, que les jacobins sont obligés de se communier de la main gauche. Jean de Luxembourg, roi de Bohême, fils de l'empereur Henri VII, donna, trente-trois ans après l'événement, des lettres-patentes qui justifient pleinement et Bernard et tout l'ordre des dominicains; sur quoi M. de Voltaire observe qu'*il est triste d'avoir eu besoin de ces lettres;* cela est d'autant plus triste qu'il est aisé de supposer dans ce temps-là aux dominicains assez de faveur auprès des princes pour en obtenir de pareilles lettres contre la vérité : cependant quand on a le mal-

heur d'être en butte à la calomnie, ce qui est moins rare que l'empoisonnement, quelle autre ressource reste-t-il à l'innocence que de se justifier ?

Les Gibelins pleurèrent la mort de Henri VII, les Guelphes en firent des réjouissances publiques; l'Europe jugea que le projet de remettre l'Italie sous le joug de l'Empire, chimère de tous les empereurs qui se crurent de la grandeur, parce qu'ils avoient de l'ambition, passoit de beaucoup les forces et les talens de ce prince.

A peine l'empereur eut-il les yeux fermés que son armée se dissipa; le roi de Sicile courut à Pise pour conférer avec les généraux de cette armée, sur l'état présent des affaires : ils étoient dans un tel abbattement qu'il ne put tirer d'eux aucune résolution; il vit qu'il ne devoit plus compter que sur lui-même, et que la guerre, d'offensive qu'elle alloit être, devenoit pour

lui purement défensive. En effet, l'année suivante (1314), Robert fondit sur la Sicile avec des forces auxquelles on a peine à comprendre aujourd'hui que ses Etats aient pu suffire, et encore plus que la Sicile ait pu résister. Frédéric plus savant dans l'art de se défendre, que Robert dans l'art d'attaquer, fit ce qu'il avoit fait en 1298 et 1299; il se renferma dans les places fortes, se tint à portée de fournir promptement des secours aux postes attaqués, étoit sans cesse en mouvement pour couper les vivres, battre des partis, harceler l'ennemi. Robert, descendu dans la partie occidentale de la Sicile, s'empara de Castellamare et assiégea Trapani. Ce siége, qui alloit décider du succès de la campagne, devenoit une affaire importante sur laquelle l'Europe avoit les yeux ouverts. Frédéric fait partir de Marsalia des renforts qui, marchant le long des côtes par des chemins détour-

nés et peu connus arrivent de nuit, se jettent dans la place, sans que l'armée des assiégeans soupçonnât seulement leur marche. Ils ne l'apprirent que le lendemain par les railleries et les insultes des assiégés. Robert piqué s'obstine à vouloir soumettre la place, qui s'obstine encore plus à se défendre; des pluies surviennent, les vivres, n'arrivent plus au camp, la famine et les maladies réduisent l'armée napolitaine à l'impuissance d'agir. Frédéric vient la resserrer encore en campant au mont de Saint-Julien; en même temps sa flotte commandée par Jean de Clermont son amiral, paroît à la hauteur de Trapani. La flotte napolitaine se prépare au combat; en cet instant, un coup de vent sépare les deux flottes; mais celle de Sicile relâche sur les côtes de Palerme sans avoir éprouvé aucun dommage, celle de Naples perd plusieurs bâtimens; on propose une trève, elle est acceptée.

Robert retire ses troupes de la Sicile ; Frédéric promet de ne rien entreprendre contre le royaume de Naples.

En 1316, à l'expiration de la trève, la guerre recommence, Frédéric reprend Castellamare, les Napolitains ravagent la vallée de Mazzara, toujours dans la partie occidentale de la Sicile.

En 1317, autre ravage dans la partie septentrionale, de Palerme à Messine; on brûloit les moissons, on abattoit les arbres fruitiers, et aussitôt que Frédéric paroissoit, on serembarquoit; enfin, le pape Jean XXI, qui siégeoit alors, le roi d'Aragon, Jacques II qui ne faisoit plus la guerre à son frère, et se bornoit au rôle plus convenable de médiateur, et leur sœur Elisabeth, reine de Portugal, firent conclure une nouvelle trève, plus longue que la première, et qui devant durer trois ans, alloit être employée à travailler à la paix.

Les armes napolitaines avoient en-

core bien moins prospéré en Toscane, où un aventurier nommé Uguccion de la Fagiole, à l'aide des Gibelins, avoit usurpé la souveraineté de Pise; Robert envoya contre lui ses deux frères, Pierre, comte de Gravine et Philippe, prince de Tarente; ce dernier menoit à sa suite le jeune Charles son fils; ils livrèrent bataille à Uguccion, pour lui faire lever le siége de Montcatin, ils furent mis en déroute, le jeune Charles fut tué; on croit que le comte de Gravine se noya dans un marais, où il s'engagea la nuit: on ne put jamais retrouver son corps; le prince de Tarente, déjà malade avant le combat, se sauva dans la petite ville de Prato, accablé de douleur, de sa défaite et de la mort de son fils, ayant à se reprocher l'une et l'autre, s'il est vrai, comme on le dit, qu'en s'assurant seulement des passages, il fût très-facile d'affamer Uguccion dans son

camp et de le réduire à capituler, mais que le prince de Tarente voulut combattre, contre toute raison. Le roi de Naples, qui, n'étant encore alors que duc de Calabre, avoit fait la guerre avec lui en Sicile, avoit conçu de ses talens pour le commandement une opinion peu avantageuse; il ne reconnoissoit en lui qu'une bravoure aveugle et emportée, et un caractère opiniâtre; ce fut avec répugnance qu'il l'envoya en Toscane, à la prière des Florentins, provoquée et sollicitée peut-être par le prince de Tarente lui-même. La maison d'Anjou recueilloit alors les tristes moissons de haine et de vengeance que la cruauté de Charles I, avoit semées; on dit que Nérius, fils du comte de Pise et petit-fils de Gérard, comte de Pise, que Charles I avoit envoyé à l'échafaut avec Conradin, trouvant sur le champ de bataille le corps du jeune Charles, le foula aux pieds avec des

imprécations que le bisaïeul de ce malheureux enfant avoit seul méritées.

Les Génois, qui ne pouvoient souffrir ni la liberté ni l'esclavage, ni aucune forme de gouvernement, et qui les essayoient toutes, imaginèrent de remettre, pour dix ans, la souveraineté de leur ville et de leur territoire au pape et au roi de Naples, sous la condition que, si le pape mouroit avant l'expiration de ce terme, Robert, ou à son défaut le duc de Calabre, en resteroit seul souverain. Cette proposition faite par les Guelphes, que les Gibelins tenoient alors assiégés dans Gênes, fut acceptée par Robert qui espéroit en tirer dans la suite un grand avantage pour la guerre de Sicile, et qui alla en personne porter du secours aux Guelphes. Le pape, qui n'étoit guère nommé dans le traité que par honneur, réprouva ce traité fait à son insu, refusa la souveraineté qui lui étoit défé-

rée, et enjoignit au roi de Naples de sortir de Gênes. Ce pape se piquoit alors de pacifier l'Italie, et il craignoit ou feignoit de craindre que cet accroissement de la puissance du roi de Naples, toujours odieuse aux Gibelins, ne leur fournît un nouveau prétexte de continuer la guerre; en effet, ils s'étoient fortifiés contre lui de l'alliance de Frédéric, roi de Sicile, son ennemi né, de Castruccio Castracani, nouveau tyran de Pise et de Luques, qui en avoit dépossédé Uguccion, et de quelques autres puissances voisines, nommément des Viscontis qui se rendoient alors les maîtres dans Milan. Robert enfermé par eux dans Gênes, ne pouvoit obéir aux ordres du pape; ce ne fut qu'au bout de six mois, lorsqu'à force de petits avantages, balancés par beaucoup de pertes, il fut cependant parvenu à mettre la ville un peu plus au large, qu'il put s'embarquer et se rendre dans

Avignon pour les conférences de la paix.

Au lieu de la paix, ce fut la guerre que Frédéric lui envoya déclarer dans Avignon, en 1320, avant même l'expiration de la trève; en même temps il envoya une flotte sous la conduite de Conrad Doria, pour resserrer Gênes. Robert en envoya une plus forte que Doria sut éviter, il sortit de la rivière de Gênes; mais ce ne fut que pour se porter vers Naples et faire une descente dans l'île d'Ischia qu'il ravagea. Raimond de Cardonne, amiral de la flotte napolitaine, l'ayant suivi de près, arrive devant l'île à l'entrée de la nuit. Le lendemain il apprend que les Siciliens s'étoient rembarqués à la faveur des ténèbres. Par leur adresse, le bruit s'étoit répandu qu'ils s'en retournoient en Sicile, et Cardonne les ayant vus deux fois fuir devant lui, n'en douta pas. C'étoit

devant Gênes qu'ils retournoient ; ils y publièrent qu'ils venoient de battre la flotte napolitaine, et c'étoit presque l'avoir battue que de lui avoir échappé deux fois si habilement. La suite fut moins heureuse ; la flotte ne put entrer dans le port que les assiégés avoient comblé ; l'armée débarquée perdit plusieurs combats qui la ruinèrent ; les Siciliens retournèrent en effet dans leur île, et le siége de Gênes fut levé. Frédéric alors parla de paix, et le roi d'Aragon intervint dans les négociations, c'étoit en effet à Frédéric à demander la paix, mais non pas à en prescrire les conditions ; il demanda cependant que la Sicile fût transmise à son fils. La proposition rejetée, le pape proposa une nouvelle trève de trois ans : Frédéric ne s'en éloigna pas, mais mettant toujours des conditions à tout, comme s'il eût été vainqueur, il demandoit

qu'on lui remît Reggio et les autres places de la Calabre restées en sequestre entre les mains du pape. Cette demande encore rejetée, les conférences furent rompues, et Frédéric décidant la querelle, fit couronner roi de Sicile, Pierre d'Aragon son fils, Jean XXII, excommunia Frédéric; le duc de Calabre, fils du roi de Naples, alla brûler l'île de Lipari.

En 1324, on prétendit avoir découvert une conspiration des Gibelins pour tuer le roi de Naples et son fils, mettre le feu aux arsenaux et aux vaisseaux qu'on armoit dans le royaume de Naples, pour une expédition en Sicile. Les conjurés étoient, disoit-on, employés par le roi de Sicile et par Castruccio Castracani, chef des Gibelins de la Toscane; il y eut sous ce prétexte plusieurs personnes immolées, innocentes ou coupables; en général, il faut beaucoup se défier

en temps de guerre de ces prétendues découvertes de conspirations. Quoi qu'il en soit de celle-ci, le duc de Calabre vint en 1325 assiéger Palerme, pour tirer vengeance de ce prétendu complot. Pendant ce siége, on arrêta dans le camp des Napolitains, un courrier déguisé en mendiant et chargé pour Frédéric, de lettres dans lesquelles les assiégés lui faisoient part de l'état de détresse où ils se trouvoient. Ce déguisement, ce passage par le camp ennemi, rendirent ces lettres suspectes au roi de Naples, qui craignant quelque artifice, envoya ordre à son fils de lever le siége, mais de parcourir la Sicile, le fer et la flamme à la main, et de faire partout le dégât : rien ne fut épargné ; les grains, les vignes, les arbres fruitiers, tout périt. Frédéric, du haut de son château, spectateur de ces ravages, et hors d'état de s'y opposer, frémissoit de rage et

de douleur; Eléonore sa femme, sœur du roi de Naples, alla au-devant du duc de Calabre son neveu, pour tâcher de l'arrêter par quelques négociations; le duc refusa de la voir, se rembarqua et portant le ravage sur les côtes comme il avoit fait dans l'intérieur, mit le feu dans Messine, Catane, Syracuse, Trapani et autres villes maritimes.

En 1326 et les années suivantes, on revit sous l'empereur Louis de Bavière, une nouvelle tentative, semblable à celle qu'on avoit vue sous l'empereur Henri VII, pour remettre l'Italie sous l'autorité de l'Empire et dans cette nouvelle entreprise, le roi de Naples et le roi de Sicile, reparoissent encore à la tête, l'un des Guelphes, l'autre es Gibelins; le roi de Naples, toujours vassal fidèle et défenseur zélé du pape; le roi de Sicile, toujours allié de l'empereur.

En 1327, Louis de Bavière, de concert avec les Gibelins, vint recevoir à Milan la couronne de fer : son arrivée mit toute l'Italie en mouvement; les Guelphes d'un côté, les Gibelins de l'autre, redoublèrent d'efforts; le roi de Naples envoya le prince de Morée son frère, avec des troupes à Rome, comme il avoit fait du temps de Henri VII. Les Romains refusèrent de les recevoir et envoyèrent à Avignon une députation pour presser le pape de reporter le saint siége à Rome, avec menaces, en cas de refus, de recevoir l'empereur comme leur seigneur; la résidence d'une cour, soit pontificale, soit impériale, étant nécessaire pour rendre à la capitale du monde son ancien lustre. L'objet de cette démarche étoit bien moins de rappeler le pape dans leurs murs que de lui déclarer la guerre, sur son refus qu'il étoit aisé de prévoir ; c'étoit

une sommation plutôt qu'une invitation. Jean XXII répondit, suivant le style des papes d'Avignon, par des promesses vagues de revenir à Rome dans un temps plus favorable; par une énumération des bienfaits des papes envers les Romains, bienfaits mis en parallèle avec les mauvais traitemens que ces mêmes Romains avoient éprouvés en toute occasion de la part des princes allemands; enfin, par des défenses, moitié amicales, moitié pontificales, de recevoir un hérétique tel que Louis de Bavière : il étoit hérétique, puisqu'il vouloit rétablir à Rome l'Empire romain. Rome envoie au pape, pour avoir sa dernière réponse, une seconde députation, qui ne devoit rester que trois jours à Avignon ; la procédure devenoit pressante : le pape fait un petit pas de plus, il met l'affaire en délibération et s'excuse sur la longueur des préparatifs qu'exigeoït son voyage

(ce qui sembloit annoncer qu'il se disposoit à le faire); il y ajoute le peu de sûreté qu'il trouveroit sur sa route, alors infestée par les troupes allemandes et gibelines ; et dans Rome même, dont on venoit de refuser l'entrée aux troupes napolitaines. Cependant, un légat trouve le moyen de s'introduire dans cette ville la nuit, par surprise, avec le prince de Morée et ses troupes napolitaines, qui s'emparent de l'église et du quartier de St. Pierre : mais au point du jour le peuple court aux armes, donne l'alarme au Capitole, fond sur les Napolitains qui, après un combat sanglant, sont repoussés, sortent de la ville en désordre, et se retirent à Ostie.

Louis de Bavière se met en route pendant que la flotte de Sicile menace les côtes du royaume de Naples, et paroît chercher à faire une descente entre Naples et Gaëte; il arrive le 17 janvier

1328 à Rome, où il est reçu avec transport et acclamation. Il avoit manqué, au couronnement de Henri VII, d'être fait dans la Basilique de St. Pierre; du reste, il avoit été célébré par des légats du pape, et en son nom; celui-ci fut fait dans St. Pierre, mais non pas au nom du pape, ni par ses légats. Un évêque de Venise, nommé Jacques Albertin, pourvu autrefois par le pape Clément V, et déposé depuis par Jean XXII, prit sur lui de faire cette cérémonie, escorté d'un clergé réputé schismatique à la cour d'Avignon, car c'étoient tous prélats ou moines révoltés contre Jean XXII. Le peuple, entretenu par eux dans son aversion contre ce pape, le traitoit lui-même d'hérétique et d'intrus, et demandoit à haute voix qu'il fût déposé et remplacé par un pape qui siégeât à Rome. L'empereur, fort content d'avoir un tel prétexte de se défaire d'un pape

ennemi, et de remplir le saint siége d'une de ses créatures, fit faire le procès par son clergé schismatique, à *Jacques de Cahors, soi-disant le pape Jean XXII;* le fit déposer et soumettre à la puissance séculière, pour être puni comme hérétique; et le 12 mai, jour de l'Ascension, Pierre Rainallucci, dit de Corbière, du lieu de sa naissance, fut élu, et prit le nom de Nicolas V.

Pendant que l'empereur s'applaudissoit d'introduire ainsi avec scandale le schisme dans l'Eglise, le sage Robert employoit utilement ce temps à mettre son royaume à couvert de toute insulte. Les Impériaux tentèrent vainement, à plusieurs reprises, de pénétrer dans la terre de Labour, ils furent toujours repoussés. Les Napolitains ne se bornèrent pas même à la défensive; déjà maîtres d'Ostie et du cours du Tibre, ils s'emparèrent encore d'Anagni, et fermèrent ainsi de tous côtés

le passage aux vivres. Alors le peuple de Rome voyant que l'empereur, au lieu de l'abondance, lui apportoit la famine, passe, avec son inconstance ordinaire, à des sentimens tout opposés; la rebellion éclate ouvertement, avec une violence dont l'empereur craignit les suites. Son entrée dans Rome, six ou sept mois auparavant, avoit été un triomphe; sa sortie, le 4 août, fut une fuite avec l'humiliation et les dangers qui l'accompagnent: le peuple l'accabla de huées et poursuivit son cortége à coups de pierres, en criant: *meurent les hérétiques, et vive la sainte Eglise!* Les Napolitains rentrèrent dans Rome, et la remirent sous l'obéissance de Jean XXII et du roi Robert.

Pierre d'Aragon, fils du roi de Sicile, commandoit la flotte de son père, il croisoit depuis longtemps vers les côtes de Naples, dans l'espérance qu'un comte de Caserte, révolté contre le

roi Robert, exciteroit quelques mouvemens qui faciliteroient sa descente; cette ressource lui ayant manqué, il s'avançoit vers l'embouchure du Tibre, pour se joindre à l'empereur, lorsqu'il apprit que ce prince avoit quitté Rome et se retiroit du côté de la Toscane; il eut avec lui à Corneto une entrevue, dans laquelle il tâcha vainement de le faire agir contre Naples, conformément au traité conclu entre l'empereur et le roi de Sicile : l'empereur, pour s'en dispenser, affecta de se plaindre du roi de Sicile, et de n'imputer ses mauvais succès qu'à la lenteur de cet allié, qui auroit dû, disoit-il, le joindre beaucoup plutôt; il poursuivit sa route vers la Toscane; Pierre retourna tristement en Sicile, et, pour comble de malheur, essuya dans sa course une tempête qui fracassa quinze de ses galères, dispersa les autres, et ne lui en laissa que quatre avec lesquelles

il rentra dans le port de Messine. L'empereur essaya de soutenir encore quelque temps son anti-pape, mais ne pouvant se soutenir lui-même en Italie, il rentra en Allemagne, où Jean XXII par ses intrigues essayoit de mettre le schisme dans l'Empire, comme Louis de Bavière l'avoit mis dans l'Eglise; Pierre de Corbière, privé alors de tout appui, eut recours à la clémence de Jean XXII, se soumit entièrement à lui, et mit fin au schisme.

Le roi de Naples se vit alors délivré de tous ses ennemis et dans un état de prospérité qu'il devoit principalement à sa sagesse; mais qu'est-ce que les prospérités humaines? la sienne fut cruellement empoisonnée dans le même temps par la perte du duc de Calabre son fils, prince de la plus haute espérance, ou plutôt qui l'avoit déjà remplie toute entière. Il joignoit les talens militaires de Charles Ier. à l'amour pour

la paix; de Charles II, à la sage politique de Robert, à l'amour pour la justice de son père et de son aïeul. Son père se reposoit sur lui du soin de la rendre où il n'étoit pas; c'est ce jeune prince qui, dans la crainte que les pauvres et les malheureux n'eussent pas auprès de lui tout l'accès qu'il vouloit leur assurer, faisoit mettre à la porte de son palais une cloche dont le son l'avertissoit que quelqu'un lui demandoit audience, et il ne la refusoit jamais à personne. Il croyoit que l'honnête homme n'étoit pas dispensé de reconnoissance et d'humanité envers les animaux mêmes. Un jour la cloche sonna et personne ne parut. Le prince craignit qu'on n'eût écarté comme importun celui qui avoit sonné, il voulut savoir qui c'étoit. On lui dit qu'un vieux cheval aveugle et presque mourant, en se frottant contre la muraille, avoit tiré la corde et fait sonner la cloche; un

courtisan ajouta que ce cheval lui appartenoit, qu'il étoit autrefois excellent et lui avoit été d'un grand et utile service; mais que n'étant plus bon à rien, on le laissoit errer à l'aventure et chercher de l'herbe dans les champs. Le prince s'étonna que ce gentilhomme laissât dans un tel abandon un vieux domestique, dont il avouoit avoir tiré tant de services, il lui recommanda d'en prendre grand soin et de rendre sa vieillesse heureuse; « c'est un devoir pour » vous, lui dit-il, et c'en est un pour » moi de l'exiger, puisque la provi- » dence semble avoir envoyé cet ani- » mal me demander justice. »

C'est ce même prince dont on a exprimé les inclinations pacifiques par ce symbole touchant d'un loup et d'un agneau buvant dans le même vase (1), et

(1) *Inter audaces lupus errat agnos.*
HORAT. od. 17. lib. 3.

et démentant la vérité cruelle de la fable du loup et de l'agneau; ce symbole doit se voir encore parmi les ornemens de son tombeau dans l'église de Ste. Claire à Naples, si le ciel a préservé Naples de cette affreuse violation des tombeaux et de ces ravages barbares qui ont défiguré la France. C'est cependant aussi ce même prince, que nous avons vu embraser à diverses fois la Sicile, détruire et les moissons et les fruits, craindre et fuir la rencontre d'une tante qui venoit lui demander grace. *Il étoit en guerre avec elle, et la guerre légitime tout en nécessitant tout.* Si c'est là une excuse pour lui, c'est donc la condamnation éternelle de la guerre. De tous les crimes qu'elle entraîne, le plus grand et le plus affreux est que, comme on l'a dit de la superstition, elle prive d'humanité les cœurs même les plus sensibles.

Il ne faut enlever ni à Robert son

père, ni au sage Éléazar de Sabran son gouverneur, choisi entre mille par Robert le Sage, la part que les soins qu'ils prirent de son éducation, leur donnent aux vertus et aux talens de leur élève.

Le duc de Calabre mourut le 9 novembre 1328 à trente et un ans, d'une fiévre qu'il gagna en chassant à la fin d'octobre dans des endroits marécageux. Robert, qui n'est pas moins au nombre des savans qu'au rang des grands rois, avoit principalement tourné ses études du côté de la médecine; il épuisa en vain toutes les ressources de cet art pour sauver son fils, et ce fut pour lui une douleur de plus; il épuisa aussi toutes les ressources de sa philosophie pour se consoler; il eut en public les apparences d'une fermeté qui fut admirée; mais dans sa famille, et parmi ses confidens, il s'écrioit souvent avec une douleur profonde: *La couronne est tombée de ma tête.*

Charles, duc de Calabre, avoit été marié deux fois; la première, à Catherine d'Autriche, fille de l'empereur Rodolphe de Hasbourg et sœur d'Albert d'Autriche: (il n'en eut point d'enfans); la seconde, à Marie de Valois, fille de Charles de Valois, dont il eut un fils qui ne vécut que huit jours, et deux filles, Jeanne et Marie; cette dernière mourut jeune, et fut remplacée par une autre Marie, née posthume: il sera beaucoup parlé dans la suite de ces deux princesses.

Le duc de Calabre n'étoit plus; il falloit songer à le remplacer: Robert voulut assurer sa succession à ses petites-filles; mais il étoit trop sage politique pour donner dans l'erreur des partages: il laissa tout à Jeanne, l'aînée, et lui substitua seulement Marie; mais on avoit toujours à craindre les droits de la branche de Hongrie. Charobert, roi de Hongrie, chef de cette

branche, annonçoit assez qu'il n'étoit pas disposé au sacrifice de ses droits, surtout lorsqu'il n'auroit à combattre que des filles, auxquelles il pourroit opposer à-la-fois et le droit de primogéniture, et celui de masculinité. Ainsi, soit justice, soit politique, on jugea que pour assurer les droits de ces jeunes princesses, il les falloit partager : on proposa donc un double mariage entre les deux branches d'Anjou-Hongrie et d'Anjou-Sicile ou Naples. Charobert, roi de Hongrie, avoit deux fils, Louis et André : on convint que Jeanne, l'aînée des petites-filles de Robert, épouseroit André, le plus jeune des fils du roi de Hongrie, et qu'afin que les droits sur Naples ne sortissent point de cette maison de Hongrie, Marie, princesse cadette de Naples, épouseroit Louis, aîné de Hongrie; mais cette manière, dont on croisoit pour ainsi dire les races, remplissoit-elle bien l'objet

qu'on se proposoit, et n'avoit-elle pas l'inconvénient de rouvrir d'un côté la plaie qu'on fermoit de l'autre? D'où provenoient les droits de la branche de Hongrie au royaume de Naples? De ce que Charles Martel étoit l'aîné des fils de Charles le Boîteux; mais ces droits passoient naturellement à Louis, l'aîné de ses petits-fils et des fils de Charobert. Cependant, André ayant épousé l'aînée des petites-filles du roi de Naples, croiroit, avec raison, avoir un droit certain à la couronne de Naples. Voilà donc les deux frères dans le cas d'une guerre civile, relativement à ce royaume. Et peu importoit à cet égard, que Louis épousât ou n'épousât pas Marie (que dans le fait il n'épousa pas); car ce n'étoit pas d'elle qu'il tenoit ses droits sur Naples, du moins tant que Jeanne ou sa postérité subsisteroit : c'étoit de sa primogéniture personnelle. On conçoit bien que Charobert, voyant le

royaume de Hongrie assuré à l'aîné de ses fils, desiroit procurer au cadet, par ce mariage, le royaume de Naples; mais on faisoit en cela le même raisonnement et le même arrangement qu'on avoit faits autrefois dans la famille de Charles le Boîteux, lorsqu'on avoit dit : *L'aîné aura la Hongrie, et le puîné, le royaume de Naples.* On renouveloit, pour l'avenir, la même incertitude de droits, à laquelle on vouloit obvier pour le présent, et cela toujours par la mauvaise politique de multiplier les branches royales dans une même maison. Que, lorsque plusieurs couronnes viennent à écheoir à une maison royale, les puissances étrangères demandent la dispersion de ces couronnes entre diverses branches, cette politique est fort bonne de la part de ces puissances étrangères et jalouses; et par conséquent elle est fort mauvaise dans l'intérieur de ces maisons, qui doivent

toujours tendre à la réunion de pouvoir et de forces. Que falloit-il donc faire pour fermer et consolider cette plaie politique des partages dans la maison d'Anjou, et pour opérer véritablement la confusion des droits? La chose étoit fort simple. Il falloit que Jeanne, l'aînée de Naples, épousât Louis, l'aîné de Hongrie, et que Marie épousât André. Nous ne parlons ici que des arrangemens politiques; quant au bonheur, il tient à bien d'autres choses que la politique ne saurait procurer, et que la prudence humaine ne sauroit prévoir. André, âgé de six ans, épousa, le 26 septembre 1333, Jeanne, âgée de sept ou huit. Les noces furent célébrées par des fêtes somptueuses qu'embellissoit la plus brillante jeunesse royale, issue de toutes les différentes branches de la maison d'Anjou, réunies alors à Naples. Tout respiroit le plaisir, et sembloit promettre

le bonheur : les enfans, qui s'unissoient, n'étoient pas d'âge à savoir ce qu'ils faisoient; leurs parens, qui disposoient d'eux ainsi, et qui les aimoient assez pour ne vouloir pas en faire des victimes d'Etat, étoient bien éloignés de croire, l'un, qu'il signoit l'arrêt de mort de son fils; l'autre, qu'il condamnoit, à cinquante ans de malheurs, sa petite-fille, enfant déjà aimable, et inspirant dès-lors un intérêt tendre. André reçut le titre de duc de Calabre, et Robert se flatta d'avoir retrouvé un fils; il vouloit même faire pour lui ce qu'il auroit fait sans doute pour son fils, qui le méritoit mieux, et qui étoit plus en état de remplir son attente; il vouloit le faire couronner, et lui abandonner le trône, pour se livrer uniquement à l'étude, et n'être plus qu'un sage : mais sa sagesse même lui fit sentir que c'étoit trop négliger le bonheur de ses sujets, que de l'abandonner à la

conduite d'un enfant, ou plutôt des étrangers, des Hongrois, dont Charobert, son père, lui avoit formé une cour, et d'un moine intrigant, le frère Robert, ou dominicain, ou cordelier, auquel il avoit confié l'éducation de ce jeune prince, et dont nous n'aurons que trop occasion de parler dans la suite.

Les deux rois rivaux de Naples et de Sicile vieillissoient, leur haine vieillissoit, et s'affoiblissoit avec eux ; ils n'étoient, depuis quelques années, ni en paix, ni en guerre (1) ; ils conservoient seulement leurs prétentions réciproques, et des projets d'hostilités, dont ils différoient toujours l'exécution. Il y eut cependant, en 1333 et 1335, quelques courses des Napolitains dans la Sicile, à la faveur d'intelli-

(1) *Bellum magis desierat quàm pax cœperat..*
TAC. histor. lib. 4. cap. 1.

gences pratiquées ou espérées dans le pays ; mais nul événement décisif, nul succès considérable.

Louis de Bavière et Frédéric, n'étoient plus réunis que dans l'inimitié des papes pour eux ; mais ils avoient à cette inimitié une part inégale. Tout le crime de Frédéric étoit d'avoir varié à l'égard du saint siége, suivant les conjonctures, tantôt soumis, tantôt rebelle. Au commencement de son règne, à l'exemple de ses prédécesseurs, exemple dont il n'osoit pas encore s'écarter, il avoit rendu hommage à Benoît XI ; sous le pontificat de Clément V, il étoit même entré en paiement d'un cens, imposé par les papes sur la Sicile ; sous le pontificat de Jean XXII, il s'étoit affranchi de l'une et l'autre servitude. A la mort de ce dernier pontife, arrivée le 4 décembre 1334, on élut, le 20 du même mois, Jacques Fournier, dit le Cardinal Blanc,

parce qu'ayant été moine de Cîteaux, il en portoit encore l'habit.

Ce pape, n'étant que cardinal, s'étoit toujours montré l'ami de Frédéric, comme le cardinal de Fiesque l'avoit été de l'empereur Frédéric II, avant d'être le pape Innocent IV; mais, comme Innocent IV, le Cardinal-Blanc, devenu Benoît XII, n'eut plus d'amis que ceux du saint siége, et ne vit plus dans le roi de Sicile qu'un vassal rebelle; mais ils eurent peu d'affaires ensemble, Frédéric mourut (le 24 ou 25 juin 1337).

Dans le cours d'un règne difficile, toujours troublé par la guerre, ses sujets, toujours malheureux, ne cessèrent point de l'aimer, et le regrettèrent sincèrement; il avoit de la constance dans ses projets, de la fermeté dans ses disgraces, des ressources inattendues dans des conjonctures en apparence désespérées.

La guerre du Sacerdoce et de l'Em-

pire, étoit entretenue par des principes de haine plus actifs et plus féconds. Louis de Bavière avoit fait à Jean XXII, un affront que les papes se croyoient seuls en droit de faire à tous les souverains, celui de le faire déposer; il avoit depuis eu la foiblesse de demander grace, et la honte de ne pas l'obtenir : son anti-pape, Pierre de Corbière, malgré l'avantage d'être à Rome, avoit fléchi sous le pape d'Avignon, et le schisme étoit éteint; mais les papes ne l'avoient pas oublié; ils ne pouvoient de plus pardonner ni à l'empereur, ni aux Allemands, le décret du 8 août 1338, par lequel il avoit été décidé que la dignité impériale relevoit de Dieu immédiatement; qu'elle étoit conférée dans toute sa plénitude par la seule nomination des électeurs, sans qu'il fût besoin de l'approbation ou confirmation des papes, qui, par-là, perdirent le droit de couronner les empe-

reurs. Ils reportèrent le schisme dans l'Empire ; Clément VI, successeur de Benoît XII, parvint à faire élire empereur, du vivant de Louis de Bavière, et en opposition à ce prince, Charles IV, de la maison de Luxembourg. La guerre s'allumoit entre ces deux concurrens, lorsque Louis de Bavière, poursuivant un ours à la chasse, tomba de cheval, et mourut des suites de cette chute.

La mort du roi de Sicile, Frédéric, donnoit lieu à l'exécution du traité de Castro-Novo, et à la réunion de la Sicile au royaume de Naples ; Robert réclama ses droits, et auprès du saint siége, qui avoit présidé à ce traité, et auprès de la reine de Sicile, Éléonore d'Aragon, sa sœur ; il lui fit faire des complimens sur la mort du roi son mari, et la pria d'engager Pierre son fils, à s'exécuter lui-même, et à remplir les engagemens pris par son père. Éléonore répondit que son fils étoit en

âge de se gouverner par lui-même; mais que lui, Robert, au lieu de songer à dépouiller son neveu, de la succession paternelle, devroit bien plutôt songer à lui assurer la sienne, comme à son plus proche héritier. Il est vrai que Pierre étoit son propre neveu, et qu'André de Hongrie, alors duc de Calabre, n'étoit que son petit-neveu; mais Charobert, père d'André, qui cédoit ses droits au cadet de ses fils, étoit propre neveu de Robert, aussi bien que Pierre, et il l'étoit par les mâles, et il étoit de la branche aînée, et à ce titre, il avoit des droits au royaume de Naples, triple avantage qu'il avoit sur Pierre. D'ailleurs, Robert, dans la personne d'André, considéroit moins son neveu que le mari de sa petite-fille, dont les droits excluoient ceux des neveux dans un pays qui n'avoit pas la loi salique.

Il fallut en venir à la guerre. Le vice de l'usurpation retomboit alors entiè-

rement sur la maison d'Aragon; c'étoit elle qui violoit les traités. Le roi de Naples opposa aux injustices de Frédéric, lorsqu'il vivoit, et de Pierre, une autre injustice que tous les souverains se permettent, celle d'entretenir, pour le besoin, dans les Etats ennemis, ou seulement voisins, des correspondances avec des sujets factieux et puissans. Les Vintimilles, les Clermont, les Palizzi, trois maisons des plus considérables de la Sicile, étoient jalouses et ennemies les unes des autres; les deux dernières l'étoient surtout de la première. François de Vintimille, comte de Girace, favori du roi Frédéric, avoit répudié la sœur de Jean de Clermont, comte de Motica, pour épouser une autre femme; Clermont, piqué de l'affront fait à sa sœur, et craignant de ne pouvoir obtenir ni justice, ni vengeance contre un favori du roi, abandonne la Sicile, s'attache au service de l'em-

pereur, Louis de Bavière, le suit dans son expédition d'Italie, où, pendant que son maître perdoit sa considération, il acquit, pour sa part, tant de gloire, que Louis le combla de biens et d'honneurs, et qu'il devint son favori, comme Vintimille l'étoit de Frédéric. Clermont, à la faveur de ce voyage de Rome, passe en Sicile avec quelques Allemands, cherche son ennemi, l'attaque, le blesse; Vintimille, malgré cette blessure, lui échappe; Clermont retourne auprès de l'empereur; on traitoit alors du mariage du fils de l'empereur avec une fille du roi de Sicile: l'empereur sollicite, à la cour de Sicile, la grace de Clermont, et, afin de faciliter l'accommodement, il nomme Clermont lui-même pour aller épouser la princesse de Sicile, au nom du prince de Bavière. Frédéric, à l'instigation de Vintimille, refuse de recevoir son vassal comme ambassadeur,

et lui fait défense d'aborder en Sicile; Clermont alors se déclare ennemi de Frédéric lui-même, et à ce titre, passe au service, non plus de l'empereur, allié de Frédéric, mais du roi de Naples, avec le consentement de l'empereur. Il fut de l'expédition des Napolitains en Sicile en 1335; mais cette expédition n'ayant pas réussi, Clermont, mécontent des Napolitains, quitta ce service, et retourna vers l'empereur. Frédéric, qui avoit de la vigueur, et qui savoit gouverner, contint, par son autorité, les ressentimens réciproques des maisons de Vintimille et de Clermont. Après sa mort, le comte de Girace-Vintimille, ayant perdu le crédit dont il avoit accablé ses adversaires, les Palizzi, qui possédoient les plus grandes charges de l'Etat, et qui étoient dans les intérêts de la maison de Clermont, jurèrent la perte de Vintimille. Le nouveau roi de Sicile, Pierre, par

leur conseil, indique à Catane une assemblée de la noblesse, où ils espéroient trouver des occasions de nuire à leur ennemi. Vintimille, averti de leurs mauvais desseins, ou les soupçonnant, s'excusa auprès de Pierre, par un message secret, de venir à Catane, et lui fit agréer ses raisons; mais Pierre, voulant, disoit-il, tirer de lui des éclaircissemens dont il avoit besoin, lui donna plusieurs autres rendez-vous, où il lui promettoit toute sûreté; Vintimille promit toujours de s'y rendre, et ne s'y rendit jamais. Cette affectation fut suspecte; enfin, le roi lui enjoignit de le venir trouver à Messine; il se contenta d'y envoyer son fils, chargé de ses excuses: le roi, irrité, fit mettre le jeune Vintimille en prison, ainsi qu'un intendant de son père, nommé Romuald-Ruffo. Les Palizzi, qui ne vouloient que savoir les véritables motifs de l'obstination du comte

de Girace, firent donner la question à ce Ruffo, et eurent la satisfaction de trouver beaucoup plus qu'ils ne cherchoient. Ruffo fit dans les tourmens, à la vérité, des aveux inattendus, mais dont il confirma la sincérité par des preuves; il déclara que le comte de Girace, son maître, et Frédéric d'Antioche, comte de Capitio, ami de Girace, conjuroient contre l'Etat, et étoient d'intelligence, avec le roi de Naples, dans la guerre que celui-ci préparoit contre la Sicile. Les conjurés, se sachant découverts, éclatèrent plutôt qu'ils n'auroient voulu, et avant l'arrivée des Napolitains qu'ils attendoient. Ils firent soulever les places qui leur appartenoient dans les comtés de Girace et de Capitio; Pierre marcha promptement contr'eux à la tête de ses troupes, et les accabla par sa diligence; Vintimille, voulant se sauver à la faveur d'un déguisement, fut reconnu et

tué par quelques soldats. Frédéric d'Antioche se rendit auprès du roi de Naples, qui reconnut aisément, dès le premier entretien, que c'étoit l'homme dont il avoit besoin pour troubler la Sicile : il leva une armée formidable, dont il donna le commandement à Galéas son frère naturel ; mais en lui recommandant, ainsi qu'aux autres chefs, de suivre en tout les conseils de Frédéric d'Antioche. L'armée débarqua aux environs de Mélazzo, assez près de Messine, dans la partie septentrionale de l'île. Pierre, qui n'avoit pas de forces suffisantes à lui opposer, essaya de se mettre sous la protection du pape, en lui offrant et l'hommage et le cens dont Frédéric s'étoit affranchi, et en le priant d'être juge entre son rival et lui ; il ne vouloit sans doute que gagner du temps : le pape ne pouvoit pas détruire l'ouvrage de ses prédécesseurs ; d'ailleurs, les traités étoient décisifs ;

il en ordonna l'exécution : il enjoignit à Pierre de restituer la Sicile à Robert, dans un terme qu'il fixa, et sous la peine accoutumée des censures de l'Église; mais les papes n'avoient presque jamais rien de plus à faire pour la cause qu'ils protégeoient. L'armée napolitaine fit le siége de Mélazzo, dont la plaine nourrissoit en grande partie Messine; ce siége remplit presque toute la campagne, et comme on prévoyoit que la cour de Messine s'empresseroit de reprendre une place si importante pour elle, Frédéric d'Antioche y resta pour la défendre.

L'année suivante, Robert envoya, contre la Sicile, une flotte, à laquelle Pierre avoit eu le temps d'en opposer une au moins aussi forte; il en donna le commandement au jeune Roland d'Aragon, son frère naturel, auquel Jean de Clermont servoit de conseil; mais l'élève ne fut pas assez docile aux

leçons du maître : dès qu'il vit l'ennemi paroître à la hauteur de l'île de Lipari, l'ardeur de son âge l'emporta ; il la fit partager à toute la flotte sicilienne, et, contre l'avis de Jean de Clermont, qui vouloit qu'on réservât ce qui restoit à la Sicile, pour des occasions moins périlleuses et plus utiles, il engagea un combat, où la fortune ne seconda point son courage ; il fut fait prisonnier, ainsi que Jean de Clermont : les Napolitains, vainqueurs, s'emparèrent de l'île de Lipari, ravitaillèrent Mélazzo, et rentrèrent en triomphe à Naples, traînant à leur suite beaucoup de galères captives.

Dans de pareilles détresses, c'étoit en lui-même que Frédéric trouvoit des ressources ; son fils en trouva dans des circonstances étrangères, qui lui furent favorables ; des disgraces de la maison d'Anjou semblèrent venir à son secours : les Etats de cette maison, en

s'étendant, multiplioient ses ennemis; du côté du Piémont, le marquis de Montferrat faisoit la guerre à Robert, et venoit de lui prendre Asti; dans le royaume de Naples, son gouvernement doux, mais un peu foible, ne contenoit pas assez les pouvoirs intermédiaires, qui se faisoient impunément la guerre presque sous ses yeux; l'âge l'appesantissoit, l'amour de l'étude, l'habitude de la vie sédentaire, suite de ce goût, lui rendoient les fatigues de la guerre, et même celles du gouvernement, pénibles et désagréables; il n'avoit plus que de la sagesse, l'activité l'abandonnoit : des chagrins domestiques venoient encore répandre leur amertume sur la fin de sa vie; il voyoit les nœuds infortunés qu'il avoit formés, démentir sa prudence et sa tendresse; il voyoit, d'un côté, Jeanne, âgée alors de douze ans, déjà pleine de graces, de délicatesse, de sensibilité; de

l'autre, le farouche André, mal élevé en Hongrie, mal élevé à Naples, livré à sa cour hongroise, incapable, comme elle, de goûter ce que Jeanne avoit de séduisant et d'aimable ; il voyoit se déclarer entr'eux une incompatibilité d'humeurs, une antipathie naturelle, qui présageoit à Jeanne de longs malheurs, et à l'Etat, des troubles funestes. Au milieu de ces tristes idées qui l'accompagnèrent jusqu'au tombeau, il fit cependant quelques efforts encore pour soutenir l'honneur de ses armes en Sicile. Il préparoit une flotte pour secourir Mélazzo, assiégée alors par le roi de Sicile ; elle ne put arriver à temps ; Frédéric d'Antioche, qui défendoit cette place, ayant été tué, la garnison capitula ; la flotte arrivée, les Napolitains reprirent Mélazzo, après un long siége, qui consuma encore toute cette campagne de 1341.

Pierre mourut avant Robert, le 8

août

août 1342. Une fatale intrigue avoit troublé sa cour vers la fin de son règne, et ajouté des disgraces domestiques à ses disgraces politiques. Les Palizzis, devenus insolens par la faveur, voulurent semer la division autour du trône, et s'attaquer à la famille royale; ils persuadèrent à Pierre, que Jean d'Aragon, duc de Randazzo, son frère, avoit trempé dans la conjuration de François de Vintimille et de Frédéric d'Antioche, afin d'envahir la couronne; ils parvinrent longtemps à empêcher toute explication entre les deux frères : elle se fit enfin. Les Palizzis, jugeant alors que leur calomnie étoit reconnue, achevèrent de la découvrir, en prenant le parti extrême de quitter la cour, et de se retirer dans leurs domaines, où ils se fortifièrent, comme avoient fait le comte de Girace-Vintimille et Frédéric d'Antioche : le roi poursuivit les Palizzis; le peuple, qu'ils avoient op-

primé, demandoit leurs têtes; le roi, qu'ils avoient trompé, étoit disposé à le satisfaire; la reine Elisabeth, de Bohême, obtint leur grace; ils ne furent qu'exilés: c'étoit leur laisser dans l'avenir des moyens de nuire. En effet, Pierre, qui laissoit trois fils en bas âge, Louis, Jean et Frédéric, ayant nommé Louis, l'aîné, pour son successeur, sous la régence du duc de Randazzo son frère, oncle du jeune prince, les Palizzis et leurs partisans essayèrent d'abord de brouiller ensemble la reine et le régent; ensuite, une maladie du duc de Randazzo étant venue favoriser leurs mauvais desseins, ils publient dans Messine sa mort et la chute de son parti, excitent un soulèvement, égorgent le gouverneur, et, coupables à leur tour du crime dont ils avoient fait punir Vintimille, et dont ils avoient voulu faire soupçonner Randazzo, ils s'annoncent pour traîtres envers la

maison d'Aragon, en arborant la bannière du roi Robert, et en introduisant dans la citadelle une garnison françoise et napolitaine. Randazzo, à peine entrant en convalescence, monte à cheval, court à Messine, reprend la citadelle, rétablit le calme; ce qui n'eût peut-être pas été facile, si Robert eût été plus en état de profiter de ces troubles et de les augmenter. La fortune lui offroit cette occasion de regagner la Sicile, lorsqu'une langueur mortelle alloit terminer sa vie. Sa mort fut celle de Socrate, discourant avec ses amis, les consolant et les encourageant; Robert, au bord du tombeau, donnoit à ses enfans et à ses successeurs, de sages instructions, de tendres conseils sur la conduite qu'ils devoient tenir à l'égard de leurs sujets, de leurs amis, de leurs ennemis; il leur recommanda de ne conclure, avec la maison d'Aragon, aucun traité qui ne tendît à procurer la réu-

F 2

nion de cette île au royaume de Naples; conseil qui étoit encore d'un prince : tout le reste fut d'un philosophe ; il ne concevoit pas qu'on pût le plaindre de souffrir et de mourir : n'est-ce pas, disoit-il, le sort commun de l'humanité ? Sans doute, et c'est de cela même qu'elle est à plaindre.

Le 16 janvier 1343, se sentant près de sa fin, il assembla dans son palais les principaux seigneurs de sa cour, et dicta en leur présence son testament : nous en avons dit les dispositions ; elles étoient dignes de sa sagesse, puisqu'elles tendoient à la réunion. Pierre, son rival, avoit eu la même prudence, et n'avoit point fait de partage entre ses trois fils. Robert expira au bout de trois jours, le 19 janvier, dans les bras de sa famille éplorée.

« Il est peu de princes, dit M. d'Egli, » à qui l'histoire ait donné de plus » grands éloges, et il n'en est point

» qui en aient mérité davantage. »

Parmi ces éloges, on trouve qu'aussi pieux que son père, il récitoit tous les jours les heures canoniales, et tous les jours entendoit la messe; que, selon une dévotion du temps, et qui a duré plusieurs siècles, il voulut mourir dans l'habit de St. François; qu'il composa, pour la fête de St. Louis, évêque de Toulouse, son frère, un office, produit de la piété chrétienne et de la tendresse fraternelle. Aussi bon et aussi doux que son père, il eut quelques nuances de foiblesse de moins; on lui reprocha cependant un peu trop d'inclination à l'indulgence, un peu trop de lenteur et de mollesse à punir; beau défaut, puisqu'il faut, par quelqu'endroit, payer le tribut à l'imperfection humaine; mais les hommes, parfaits comme nous les voyons, ne veulent que des souverains parfaits.

Robert est distingué parmi les rois,

par un amour des lettres qui le distingue même parmi les savans. Dans le calme de la paix, dans les agitations de la guerre, dans son palais, dans un camp, assis ou à la promenade, on ne le voyoit jamais sans des livres; il avouoit que s'il eût fallu renoncer au trône ou à l'étude, il eût sacrifié le trône: sa véritable gloire est que les soins de la royauté n'aient point souffert de cette passion dominante, qui l'entraînoit vers les charmes de l'étude; c'est que l'attachement à ses devoirs étoit chez lui une espèce de passion plus forte encore. Il fut surnommé *le Salomon de son siècle*, et il eut toute sorte de droits à ce titre, la sagesse, l'amour de la justice, l'étendue des connoissances. Il eut pour amis Pétrarque et Bocace; quelques-uns des ouvrages de ce dernier, ont été composés pour Marie de Sicile, dont il étoit amoureux, et qui étoit fille naturelle de Robert; car on

a remarqué que Robert, dévôt comme son père, avoit eu comme lui une foiblesse.

A la différence de la plupart des hommes qui n'aiment véritablement la poésie que dans leur jeunesse, et qui finissent par préférer ce qu'ils appellent des études plus solides, Robert étoit depuis longtemps homme fait et savant consommé, sans avoir eu aucun goût pour les vers; il alloit même jusqu'à une sorte de mépris pour cet exercice, que son caractère sage et ami du vrai, le portoit à regarder comme un amusement frivole: un entretien qu'il eut avec Pétrarque, lui inspira, sur ce sujet, une sagesse plus éclairée; ce grand poëte lui fit sentir que ce qui peint, anime et embellit tout, ce qui touche et transporte, ce qui nourrit la sensibilité, ce qui peut rendre la raison et la vertu plus aimables, ne peut être regardé comme frivole que par la bar-

barie. Pétrarque ne convertit pas Robert à demi; de l'estime et de l'amour pour la poésie, ce prince passa au desir de la cultiver. On a de lui quelques poésies toscanes sur les vertus morales. Le marquis Frédéric Ubaldini les a fait imprimer à Rome en 1642, avec quelques rimes de Pétrarque, de Brunetto Latini et de Brunetto Bonichi, poètes toscans à-peu-près du même temps.

Soit flatterie pour un roi auteur, soit simple justice, Pétrarque, dans sa réponse à une lettre que Robert lui avoit écrite sur l'immortalité de l'ame, fait un grand éloge de cette lettre. Villani a traduit en toscan deux ouvrages latins de Robert : l'un est une lettre de consolation, adressée aux Florentins, à l'occasion du désastre qu'un grand orage, suivi d'une espèce de déluge, leur avoit fait éprouver en 1333; l'autre contient des conseils adressés à Gauthier de Brienne, duc d'Athènes, son

neveu, par Marguerite d'Anjou - Tarente sa femme, sur la manière dont il devoit se conduire à Florence, dont il avoit été nommé gouverneur, pour conserver cette espèce de souveraineté que le choix libre des Florentins lui avoit déférée. Brienne fit tout le contraire de ce que le sage roi lui conseilloit, et se fit chasser; il fut depuis connétable de France, et périt à la journée de Poitiers.

Lorsque Rome offrit la couronne poétique à Pétrarque, au fond de sa retraite de Vaucluse (1), où l'amour

---

(1) Dans les champs de Provence il vole vers Vaucluse,
Séjour encor plus doux, lieux où dans ses beaux jours,
Pétrarque soupira ses vers et ses amours.

HENRIADE.

Vaucluse, heureux séjour que sans enchantement
Ne peut voir nul poète, et surtout nul amant.

POEME DES JARDINS.

de Laure et des lettres l'avoit fixé, il passa d'abord à Naples pour faire hommage de sa gloire au roi Robert, qu'il regardoit comme son souverain, en qualité de comte de Provence, et comme un ami que les lettres lui avoient donné; il voulut subir à sa cour une espèce d'examen, pour qu'il fût, en quelque sorte, constaté juridiquement, s'il étoit digne ou non de la couronne qui lui étoit offerte, et pour avoir, à tout événement, l'aveu de son souverain, et du souverain de l'Europe le plus sage et le plus éclairé. Robert, charmé de tout ce qu'il lui connoissoit, et de tout ce qu'il vit alors en lui et de lumières et de talens, lui offrit de prévenir Rome, et de le couronner dans sa cour. Pétrarque, qui avoit pris ses engagemens avec Rome, pria Robert d'agréer ses excuses, et Robert, à son tour, lui fit les siennes sur ce que son grand âge ne lui permettoit pas de se transporter à

Rome, pour y faire lui-même la cérémonie en l'absence des papes, dont le siége étoit alors transféré dans Avignon; il envoya du moins un de ses gentilshommes pour le représenter, et fit expédier à Pétrarque les certificats les plus honorables. Ils furent présentés solemnellement au sénat de Rome, et le sénat y eut égard, en déclarant expressément dans son diplôme, que le couronnement se faisoit, tant au nom du roi de Naples, qu'au nom du sénat et du peuple romain; enfin, si Pétrarque ne fut point couronné, au Capitole, de la main de Robert, il y parut du moins, et y reçut cette couronne dans un habit de triomphateur, que ce roi lui avoit donné pour cette cérémonie, laquelle se fit le dimanche de Pâques, 8 avril 1341.

Robert continua d'embellir et d'enrichir la ville de Naples, et d'y appe-

ler, de toute part, les sciences, les arts et les talens.

Le clergé abusoit beaucoup alors, parce qu'il pouvoit beaucoup; ce n'est point l'ecclésiastique, ce n'est point le magistrat qui abuse, c'est l'homme puissant, c'est celui qui peut abuser impunément : l'état est indifférent, mais le degré de pouvoir ne peut l'être; le clergé tout-puissant alors, surtout en Italie, accabloit de vexations les laïcs, et même les ecclésiastiques inférieurs, et sans puissance. Robert sentit que son devoir étoit de défendre ses sujets opprimés; il vint à leur secours par un capitulaire, qui est la plus célèbre de ses lois. Ce capitulaire, qui parut alors un acte de vigueur, révolteroit aujourd'hui par la foiblesse, par l'aveu qu'y fait le roi, qu'il n'a aucune juridiction sur la personne des ecclésiastiques, qu'il ne peut procéder contr'eux qu'extrajudiciairement, et que

par des moyens de douceur et de convention, non de contrainte. Il ne paroît pas que ce réglement ait été désapprouvé par les papes pendant le règne de Robert, soit qu'ils en sentissent la justice, soit que l'intimité de leurs relations avec ce prince, et les intérêts politiques leur imposassent silence; dans la suite il fut attaqué, comme un attentat, aux immunités du clergé: car c'est un droit dont on est bien jaloux, que celui d'opprimer (1). S'il fut attaqué, il fut défendu, et il subsiste, dit-on, encore aujourd'hui dans toute sa vigueur et toute sa foiblesse.

Robert avoit plus de valeur personnelle qu'il n'est nécessaire à un roi; du reste, ses talens pour la guerre étoient médiocres; mais ses talens pour le gouvenement pouvoient servir de modèle.

(1) *Et qui nolunt occidere quemquam,*
Posse volunt. JUVÉNAL. sat. 10.

CHAPITRE HUITIÈME.

Maison d'Anjou. Jeanne Ire.;

Maison d'Aragon. Louis Ier., Frédéric II, Marie.

Il est à propos d'ouvrir ce règne par l'énumération des princes qui composoient alors la maison d'Anjou et la descendance de Charles le Boîteux, et que nous allons voir figurer activement ou passivement pendant ce règne.

Dans la branche de Hongrie, branche aînée, Charobert étoit mort le 16 juillet 1342; Louis Ier. son fils aîné, étoit roi de Hongrie; André, le puîné, étoit mari de la reine de Naples, Jeanne Ire. Il y avoit un troisième frère, Etienne, duc d'Esclavonie, et vayvode de Transylvanie.

Dans la branche de Robert, Jeanne, reine de Naples, femme d'André de

Hongrie, représentoit le duc de Calabre son père, mort en 1328.

Marie, sœur de Jeanne, n'étoit pas encore mariée.

Dans la branche de Tarente, Philippe, tige de cette branche, étoit mort en 1332, laissant trois fils, Robert, Louis et Philippe.

Dans la branche de Duras, Jean, duc de Duras, prince de Morée, chef de cette branche, étoit mort en 1335, et avoit aussi laissé trois fils, Charles, Louis et Robert.

Tous les princes de ces deux branches étoient parens au même degré de Jeanne et de Marie; ils étoient tous leurs oncles à la mode de Bretagne.

Quant aux princesses issues de ces différentes branches, nous n'en parlerons qu'autant et qu'à mesure qu'elles auront part aux événemens.

Le roi de Naples, Robert, plus sage, du moins en un point, que notre Charles

le Sage, n'avoit pas cru, comme lui (1), *que la providence répande des lumières et un jugement prématurés, dans l'ame de ceux qui doivent gouverner les autres hommes ;* car au lieu que Charles V voulût avancer la majorité d'un fils qui fut condamné par la nature à une éternelle minorité, Robert, quoique l'usage du pays fixât la majorité des princes à dix-huit ans, la retarda pour ses filles, jusqu'à vingt-cinq ans, et leur nomma un conseil, sans lequel elles ne devoient rien faire jusqu'à cet âge, et sans lequel elles firent tout.

Jeanne I[re]. n'avoit que dix-sept à dix-huit ans, lorsqu'elle monta sur le trône de Naples. Ornée de tous les dons de la nature, elle sembla y monter pour le bonheur de ses peuples ; les passions en décidèrent autrement : on vit s'ac-

(1) Ordonnance de 1374, sur la majorité des rois.

croître, par degrés, cette fatale aversion de Jeanne pour le roi André son mari, aversion fondée sur les qualités méprisables de ce prince crapuleux et féroce; aversion nourrie par les conjonctures politiques, qui, donnant à André des prétentions de son chef sur la couronne de Naples, le rendoient, en quelque sorte, le rival de sa femme; aversion enfin aigrie, enflammée et poussée aux effets les plus sinistres par les conseils auxquels la jeunesse d'André et de Jeanne étoit abandonnée. La Catanoise, aventurière illustre, intrigante habile et heureuse, subjuguoit l'esprit docile de Jeanne, comme elle avoit subjugué Yoland d'Aragon, première femme du roi Robert; dona Sancha d'Aragon, seconde femme du même Robert, princesse dévote et austère; Catherine d'Autriche, première femme du duc de Calabre, laquelle n'aimoit que les plaisirs et les fêtes; en-

fin, Marie de Valois, sa seconde femme, mère de la reine Jeanne. Il fut donné à la Catanoise de gouverner, de séduire et de passer par tous les degrés de la fortune. Née dans l'obscurité, elle vécut dans tout l'éclat de la faveur, de la puissance, des richesses, et mourut dans les tortures. Sa destinée eut de la conformité avec celle de notre maréchale d'Ancre. Sortie d'aussi bas lieu que la maréchale d'Ancre, Eléonore Galigaï, qui étoit fille de la nourrice de Marie de Médicis, elle s'éleva aussi haut, et tomba comme elle de cette hauteur. La Catanoise étoit originairement une blanchisseuse et la femme d'un pêcheur de Catane, en Sicile; le premier degré de sa fortune, fut d'être choisie, à dix-sept ans, pour nourrir le premier fils du roi Robert, alors duc de Calabre. Ce fut de là qu'elle partit pour devenir femme et mère de grands sénéchaux de la couronne de Naples,

pour gouverner des reines, et pour disposer de la vie d'un roi. Sa jeunesse et sa beauté commencèrent l'ouvrage de sa grandeur ; son esprit et son bonheur l'achevèrent; ses crimes le détruisirent. Les avéntures de la Catanoise sont naturellement si romanesques, qu'on auroit pu s'épargner d'inutiles fictions dans un roman qui a paru en 1731, sous le titre d'*Histoire de la Catanoise.* Sa véritable histoire suffit pour étonner et pour intéresser.

André, comme nous l'avons dit, opposoit aux intrigues de la Catanoise les violences despotiques du cordelier Robert, moine ambitieux, inquiet, orgueilleux, abusant toujours du pouvoir dont il étoit toujours avide; gouvernant, presque sans talens, un prince sans vertus, et ne l'arrachant à sa crapule que pour le précipiter dans des fautes encore plus funestes. La catastrophe de ces odieuses divisions fut qu'une troupe

de conjurés étrangla le roi André dans le vestibule même de l'appartement de la reine, à Averse, la nuit du 18 septembre 1345. Jeanne étoit-elle complice de ce crime? c'est la matière d'un grand problême historique. D'un côté, le caractère de tendresse et de douceur qu'elle ne démentit jamais dans le cours de sa vie; sa bonté qui la fit encore plus aimer de ses peuples, que ses galanteries, ou plutôt ses nombreux mariages ne la décrièrent, semblent repousser l'idée qu'elle ait pu commencer sa carrière par un tel crime: d'un autre côté, la haine éclatante et avouée de Jeanne pour André, sa faveur continuée à la grande sénéchale, et à d'autres instigateurs ou complices du meurtre d'André; la facilité qu'elle laissa aux assassins de s'échapper; la peine qu'elle eut à livrer quelques-uns de ceux que le cri public accusoit de la mort du roi; les précautions qu'on prit pour empê-

cher ces coupables d'en indiquer d'autres ; les baillons qu'on leur mit dans la bouche quand on les conduisit à l'échafaut, où ils devoient être publiquement appliqués à la question ; le soin qu'on eut d'empêcher que le peuple ne pénétrât dans l'enceinte ; plus que tout cela, l'empressement peu décent qu'eut la reine d'épouser le prince Louis de Tarente, ennemi, rival, et vraisemblablement, un des assassins d'André : telles sont les raisons qui peuvent déterminer à croire Jeanne coupable.

M. d'Egli, dans son Histoire des rois des deux Siciles, n'avoit osé décider. Avant lui, Mézerai avoit dit : « Elle » eut beau se lamenter au sujet de la » mort d'André, ses larmes et ses cris » l'en justifièrent bien moins, que son » mariage subséquent avec Louis, son » cousin-germain, beau prince et selon » ses desirs, ne l'en convainquit.... » M. l'abbé Mignot, neveu de M. de

Voltaire, et auteur d'une Histoire de Jeanne Ire., écrite avec esprit et sensibilité, conclut qu'il faut la plaindre et la condamner.

Des historiens ont écrit que quelques jours avant la mort d'André, ce malheureux prince voyant entre les mains de sa femme un cordon d'or auquel elle travailloit, et lui demandant à quoi ce cordon étoit destiné : *A vous pendre*, lui répondit la reine, ou avec aigreur, comme le dit l'abbé Mignot, ou en riant, comme le disent d'autres auteurs ; ce qui la rendroit plus coupable encore.

La Catanoise et sa famille furent abandonnées par la reine. La Catanoise mourut à la question, et ses enfans dans les supplices.

Le duc de Duras, Charles, qui avoit paru s'attacher à la reine, et qui en avoit reçu des bienfaits, voyant la mésintelligence augmenter de jour en jour entre

Jeanne et André, en conclut qu'il ne naîtroit point d'enfans de ce mariage : il se trompoit ; la reine accoucha d'un fils au mois de décembre 1345, trois mois après la mort d'André. Mais dans le temps où le duc de Duras faisoit ses calculs d'ambition, tout le monde pensoit comme lui, que la haine rendroit ce mariage stérile. En conséquence, il crut que s'il parvenoit à épouser la princesse Marie, sœur de Jeanne, ce seroit un moyen de s'élever au trône ; mais la princesse Marie, comme il a été dit dans le chapitre précédent, étoit promise, par des arrangemens de famille, à Louis, roi de Hongrie, frère aîné d'André. Le duc de Duras prit le parti d'enlever la princesse Marie du château de l'Œuf, et il l'épousa si publiquement, qu'on ne put guères douter qu'elle n'eût consenti à l'enlèvement. Duras entreprit de persuader à la reine qu'il l'avoit servie en arra-

chant la princesse au roi de Hongrie, dont les droits auroient été à craindre pour elle, et cette apologie n'étoit pas sans vraisemblance. La reine, qui n'aimoit pas à punir, pardonna; mais le roi de Hongrie ne pardonna point.

Louis de Tarente avoit fait un calcul différent, il s'étoit attaché uniquement à la reine. Tous deux, c'est-à-dire, Tarente et Duras, trempèrent dans le complot du meurtre d'André; mais ce fut Louis de Tarente qui en profita en épousant la reine.

Chose singulière ! le grand intérêt que Jeanne inspire, semble commencer après son crime ; c'est que le reste de sa vie n'est plus qu'une longue expiation d'un crime commis uniquement par foiblesse. Louis de Hongrie, excité par le cordelier Robert, furieux d'avoir perdu avec André, la puissance que ce foible prince lui avoit laissé usurper, Louis accourt, la vengeance à la main,

il

il se répand comme un torrent dans les Etats de Naples, il déploye un drapeau noir sur lequel la figure d'un roi étranglé étoit représentée, et sembloit lui dicter des devoirs cruels. (Ce drapeau noir de Louis de Hongrie, paroît avoir été le modèle de l'étendard que les Ecossois rebelles portèrent dans la suite devant leur reine Marie Stuart, et sur lequel ils la forçoient de fixer ses regards : cet étendard représentoit aussi le cadavre du roi son mari, Stuart d'Arnley, qu'ils l'accusoient, mais calomnieusement, d'avoir fait périr). Les princes de la branche de Tarente, à l'exception du nouveau mari de la reine, et les princes de la branche de Duras, tous soupçonnés d'avoir eu part à la mort d'André, étant venus dans Averse rendre hommage au vainqueur, sur la seule promesse que ceux qui étoient innocens de cette mort pouvoient venir en toute sûreté, ils lui

amenèrent le jeune duc de Calabre son neveu, fils posthume d'André. Louis l'embrassa tendrement, parut le voir avec intérêt, accueillit les princes et les admit à sa table. Mais après le repas, ayant attaché quelque temps sa vue sur le drapeau noir, il regarda fixement le duc de Duras, et lui dit: *Menez-moi à l'endroit où mon frère a été assassiné;* le duc protesta qu'il n'en savoit rien. Le roi de Hongrie s'y fit conduire par d'autres, toujours suivi de tout son cortège; et lorsqu'il eut vu dans le vestibule de la reine, la fenêtre où le corps du malheureux André avoit été indignement suspendu: *Traître*, dit-il au duc de Duras, *c'est ici que tu as commis le crime, c'est ici que tu vas l'expier;* et il le fit massacrer à ses yeux (le 24 janvier 1348); châtiment juste peut-être, mais trop irrégulièrement infligé, et qui eut plus l'air d'un assassinat que d'une punition. Les princes de Tarente

et de Duras furent retenus prisonniers.

Charles, duc de Duras, laissa quatre filles. Il sera parlé dans la suite de l'aînée, nommée Jeanne, et d'une autre nommée Marguerite. La princesse Marie leur mère, se sauva déguisée en moine, et s'enfuit en Provence, où la reine Jeanne sa sœur s'étoit aussi retirée, pour ne pas tomber entre les mains d'un vainqueur inexorable, que, ni la jeunesse, ni la beauté, ni les graces ne pouvoient émouvoir, et dont l'œil menaçant étoit toujours fixé sur ce drapeau noir, gage de haine et de vengeance. Louis envoya le jeune duc de Calabre en Hongrie, où il mourut peu de temps après.

Jeanne, en quittant Naples, affranchit ses sujets de leurs sermens, et les exhorta elle-même à se rendre au vainqueur. Sa beauté, sa bonté, son éloquence les attendrirent; ils lui obéirent en pleurant, mais elle retint leurs cœurs et emporta leurs regrets. Ce fut dans

cette détresse qu'elle vendit au pape, Clément VI, le comtat d'Avignon. Quelques écrivains ont prétendu que le prix n'en avoit pas été payé; c'est une erreur, peut-être volontaire, que l'auteur de la nouvelle Histoire de Provence a dissipée, en faisant voir que la quittance existe. Il paroît seulement que la vente fut faite à si bon marché, que ce fut plutôt une donation qu'une vente; et cette donation déguisée pouvoit avoir pour objet de prévenir son juge. En effet, Jeanne étoit accusée auprès du pape par le roi de Hongrie; elle se défendit elle-même en plein consistoire, non en accusée, mais en grande reine; elle entraîna tous les suffrages; les juges se déclarèrent convaincus de son innocence, et aucun ne songea seulement à l'interroger: peut-être les négociations concernant Avignon, aidoient-elles son éloquence dans cette occasion.

Les projets du roi de Hongrie sur l'Etat de Naples sont encore la matière d'un problême historique. Il avoit deux différens droits à ce trône; 1°. comme l'aîné de la maison d'Anjou; 2°. le droit de conquête que la vengeance de son frère rendoit en quelque sorte légitime. M. d'Egli le représente comme un conquérant ordinaire, qui veut profiter de sa conquête. M. l'abbé Mignot pense bien autrement : selon lui, le roi de Hongrie n'étoit pas moins généreux que redoutable; il ne voulut point garder pour lui le royaume de Naples, qu'il avoit conquis. La vengeance, non l'ambition, lui avoit mis les armes à la main. Il n'étoit allé chercher en Italie que les assassins de son frère; ne les y ayant pas trouvés, du moins n'en ayant trouvé et puni qu'une partie, il en sortit volontairement. S'il ne poursuivit pas ses ennemis dans leur retraite, c'est que sa présence devenoit nécessaire dans son

royaume; c'est que la vente que Jeanne fit d'Avignon et de ses dépendances à Clément VI, rendit ce pape protecteur de cette princesse; c'est que d'ailleurs les conjonctures qui changèrent et le temps qui calme tout, purent ralentir la vengeance de Louis; mais tant qu'il posséda Naples, ce fut un dépôt sacré dans ses mains Eh! comment ce prince, qui s'annonçoit dans toute l'Europe pour le vengeur de son frère, auroit-il voulu dépouiller le fils de ce frère qu'il venoit venger? Si cette raison ne paroît pas assez forte aux politiques et aux ambitieux, comment, demande toujours M. l'abbé Mignot, expliqueront-ils la conduite du roi de Hongrie, qui, après la mort du jeune prince son neveu, écrivoit au pape Clément VI, que la couronne étoit retournée à son suzerain, et qui ne demandoit cette couronne ni pour lui-même ni pour personne? « Punissez la coupable Jeanne,

» disoit-il au pape, et vous seul aurez
» le droit de faire un roi de Naples ».

Cette raison n'est peut-être pas aussi décisive qu'elle le paroît : quand un fief rentroit dans la main du suzerain, celui-ci n'étoit pas toujours le maître de le conférer à qui bon lui sembloit; il devoit la préférence au droit le plus apparent, et Louis pouvoit prétendre avoir ce droit. Ainsi, *punissez Jeanne, et vous aurez un roi de Naples à faire*, pouvoit signifier seulement, dans sa bouche : *punissez Jeanne, et vous aurez une investiture à me donner, c'est-à-dire, à me vendre;* car tel étoit souvent, en pareil cas, le seul droit du suzerain.

Mais il ne demandoit pas cette investiture pour lui-même !

C'est qu'il n'avoit pas besoin de la demander, car d'après les conjonctures, elle ne pouvoit être donnée qu'à lui; c'étoit la demander, que de presser la

condamnation de Jeanne, et peut-être mettoit-il quelqu'orgueil à ne pas solliciter formellement ce qu'on ne pouvoit pas lui refuser.

L'amour des Napolitains avoit replacé Jeanne sur son trône; Jeanne et Louis de Tarente son époux, et la princesse Marie, sœur de Jeanne et veuve de Charles, duc de Duras, reparurent à Naples, et s'y maintinrent pendant l'absence du roi de Hongrie. Quand ce prince vit Jeanne rétablie dans son royaume, il revint l'y chercher, et s'il ne put réussir à la punir par la rigueur des supplices, il la punit du moins par l'aveu mal déguisé de son crime, qu'il lui arracha lorsqu'il consentit à faire la paix avec elle. La reine déclara qu'on avoit jeté sur elle un maléfice pour lui faire haïr le roi André, comme si les vices et les torts de ce prince n'avoient pas suffi pour produire une pareille

haine, ou qu'il y eût des maléfices qui pussent disposer de l'ame (1); mais telles étoient les idées du temps. La reine ajouta que des méchans, témoins de sa haine pour André, avoient cru la servir en assassinant ce prince, et qu'ainsi elle avoit été la cause innocente de sa mort: la reine signa cette déclaration, le pape lui donna l'absolution, le roi de Hongrie parut content et retira ses troupes, refusant cent mille florins que le pape, arbitre de cet accommodement, avoit condamné la reine à lui payer, pour l'indemniser des frais de la guerre : « Il » ne me convient pas, dit le fier et gé- » néreux Louis, de vendre le sang de » mon frère ».

Les princes de Tarente et de Duras

---

(1) *Ergò negatum vincor ut credam miser*
Sabella pectus increpare carmina,
Caputque marsâ dissilire naniâ.

HORAT. épod. lib. od. 17.

furent mis en liberté; quelques-uns d'entr'eux excitèrent des troubles dans le royaume. Le roi de Hongrie avoit été blessé jusqu'à deux fois dans cette seconde expédition de Naples; mais il fut tout près d'avoir en sa possession Jeanne et son mari, qu'il n'eût pas plus épargnés que le duc de Duras : la fuite leur étoit fermée du côté de la terre, par la prise d'Averse et des autres places qui environnent Naples, et il n'y avoit pas une seule galère dans le port de cette capitale, pour s'enfuir par mer. Enfin, Renaud de Baux, amiral de Provence, arrive avec quelques galères, et sauve le roi et la reine, qui se jettent à la hâte dans le premier bâtiment, et se retirent à Gaëte; mais il se paie à l'instant par ses mains de cet important service, en donnant à sa famille, par le rapt et la violence, des droits au royaume de Naples : il reçoit, dans un autre navire, la duchesse de Duras, Marie, qui fuyoit

aussi, pour la seconde fois, devant ce roi de Hongrie, qu'elle avoit dû avoir pour époux. Aussitôt qu'elle fut embarquée, il la força, le poignard sur la gorge, d'épouser son fils aîné, Robert de Baux, et de consommer à l'instant le mariage : il veut ensuite la mener en Provence, où il avoit des terres considérables ; mais, en passant à la vue de Gaëte, il sembla prendre plaisir à braver le roi et la reine de Naples, en s'arrêtant devant cette place, et envoyant une de ses galères dans le port, pour y faire des provisions, tandis qu'il se tenoit au large avec sa proie. Cependant, la nouvelle de son attentat se répand dans Gaëte ; le roi, transporté de fureur, se jette dans une chaloupe avec quelques chevaliers choisis, aborde la galère de l'amiral, dont on n'ose lui refuser l'entrée ; il court à la chambre de Renaud, le perce de deux coups d'épée, enchaîne les deux fils de ce traître, les

emmène dans sa chaloupe, et reprend la princesse sa belle-sœur, dont le sort, comme l'observe l'abbé Mignot, étoit d'être souvent enlevée. Dans la suite, Robert de Baux fut assassiné en prison, et Marie épousa Philippe de Tarente, frère du roi; il ne resta point d'enfans de ce mariage.

L'imprudente et sensible Jeanne, toujours entrainée par son cœur, toujours cherchant le bonheur dans l'amour, ne fut pas plus heureuse en maris; elle épousa successivement ce Louis de Tarente, parce qu'il étoit son amant et son complice; le roi de Majorque, de la maison d'Aragon, parce que c'étoit un aventurier brillant; Othon de Brunswick, parce que c'étoit un héros; ou plutôt elle les épousa tous, parce qu'elle étoit foible. Ses quatre mariages furent constamment malheureux. Louis de Tarente, qui lui devoit tout, poussoit à son égard, l'ingratitude et la fé-

rocité, jusqu'à des excès incroyables; il la battoit.

Sous son despotisme brutal, la reine paroît peu à la tête des affaires; on ne l'aperçoit pour ainsi dire que dans le lointain; on la voit cultiver en paix des vertus humaines et aimables, la douceur, la bonté, surtout la patience; on la voit souffrir et pardonner. Une femme osa calomnier, auprès du roi, la conduite de Jeanne. Louis de Tarente, dont la dureté cherchoit le prétexte de la jalousie, feignit de la croire; Jeanne voulut voir son accusatrice, et la confondit aisément; elle pouvoit la punir; elle se contenta de la chasser de sa présence: » Rendez grace au ciel, lui dit-elle, » de ce que votre ennemie est votre » reine ». C'est le mot d'Adrien, devenu empereur, à son ennemi: *Vous voilà sauvé.*

Le roi de Majorque ne reconnut

guères mieux que Louis de Tarente, les bontés de Jeanne.

Brunswick en étoit plus digne; mais il vit et partagea ses malheurs, sans pouvoir les empêcher.

Plus maîtresse sous ces deux derniers maris, et entièrement maîtresse dans les intervalles de ses divers mariages, elle gouvernoit avec sagesse et douceur, et rendoit ses peuples heureux.

Vers l'an 1368, la reine étoit sans enfans, et avoit perdu sa sœur; la branche de Tarente étoit éteinte, et il ne restoit plus de mâle de la branche de Duras, que Charles, fils de Louis, et neveu de cet autre Charles de Duras, premier époux de la princesse Marie, et qui avoit été immolé, dans Averse, par Louis de Hongrie, aux mânes d'André son frère. Jeanne avoit adopté ce jeune Charles de Duras; elle l'avoit élevé; elle lui donna en mariage Marguerite sa nièce, fille de Marie sa

sœur et de Charles, duc de Duras, et cousine-germaine du jeune prince qu'elle épousoit. Jeanne le déclara son héritier. Il étoit dans la destinée de Jeanne de faire des ingrats; mais rien n'égala jamais l'ingratitude du jeune Charles de Duras : il s'arma sans remords contre sa bienfaitrice; les droits de la nature et de la reconnoissance ne balançoient point dans cette ame ambitieuse le desir d'anticiper la possession d'une couronne; lorsque, vers l'an 1379, le grand schisme d'occident commençoit de diviser l'Eglise, et que Jeanne, après une mûre délibération, se fut, à l'exemple de la France, déclarée pour Clément VII, la politique d'Urbain VI, son compétiteur, vint couvrir l'ingratitude de Duras, du voile de la religion, en irritant et secondant son zèle contre une reine schismatique. Duras parut douter quelque temps, s'il accepteroit l'investiture du

royaume de Naples, qu'Urbain lui offroit; il sembla hésiter au moment d'entreprendre et d'exécuter un si grand crime ; ce n'étoit vraisemblablement qu'ajouter l'hypocrisie à l'ingratitude ; ses fausses irrésolutions aboutirent à le rendre l'usurpateur du trône et le bourreau de sa mère adoptive. Rien ne put sauver cette reine infortunée, ni le duc d'Anjou, frère de Charles V, roi de France, que l'ingratitude de Duras la força d'adopter, et qui n'arriva pas assez tôt pour la défendre; ni le duc de Brunswick, son mari, qui fut fait prisonnier en combattant pour elle : « Je ne vous rappellerai pas mes bien- » faits, lui dit-elle; il ne faut pas » qu'une captive humilie son vain- » queur ; l'univers nous contemple et » nous juge : souvenez-vous, si vous » pouvez, que je suis reine, et traitez » mon mari en prince de son rang ».

Duras voulut engager la reine à le

désigner de nouveau pour son successeur, devant les chefs des galères provençales, qui venoient enfin d'arriver, mais trop tard, pour la sauver; il crut que sa captive n'oseroit lui résister; il crut même l'avoir séduite par quelque vaine promesse, de lui laisser une part dans le gouvernement; il donna un sauf-conduit aux chefs des galères, qui parurent devant Jeanne. La reine, après leur avoir fait quelques reproches modérés sur ce qu'ils n'arrivoient que pour voir leur souveraine dans les fers, réclama leur fidélité pour le duc d'Anjou, leur ordonna et les pria de ne reconnoître jamais son tyran et son oppresseur: « Si jamais, leur dit-elle, on » vous montre quelqu'acte signé de » moi, qui porte cession de ma cou» ronne à l'usurpateur, tenez-le pour » extorqué par la fraude ou par la vio» lence, et n'en croyez jamais que les » larmes que vous me voyez répandre,

» et la prière que je vous fais en ce mo-
» ment, de venger ma mort ».

Un intervalle de trente-sept ans écoulés, depuis le meurtre d'André, n'avoit point éteint le ressentiment de son implacable frère, le roi de Hongrie : Duras le savoit bien; il prit le parti cruel de le consulter sur ce qu'il devoit faire de sa prisonnière; la réponse du roi de Hongrie fut un arrêt de mort dont Duras se rendit l'exécuteur. Le 22 mai 1382, quatre Hongrois entrèrent par son ordre dans le château où Jeanne étoit détenue; ils la trouvèrent dans la chapelle, occupée à faire sa prière, et l'étranglèrent au pied de l'autel. Elle étoit dans sa cinquante-sixième année, et l'histoire lui rend le témoignage, « qu'à cinquante ans,
» comme à vingt, elle étoit belle,
» tendre, gaie, adroite, généreuse, ab-
» solue; qu'elle sembloit avoir pré-
» venu l'âge mûr et fixé la jeunesse ».

Le seigneur Galéas de Mantoue, qui, pour avoir été admis à danser avec elle dans un bal, se déclara son chevalier, qui traversa l'Italie, la France, l'Allemagne, pour soutenir partout, les armes à la main, qu'elle étoit la plus belle et la plus vertueuse princesse de l'univers, et qui amena dans sa chaîne deux chevaliers discourtois qui avoient refusé de faire cet aveu, auroit bien mieux fait de venir la défendre contre son assassin.

Le sujet de Jeanne est un des plus dramatiques que l'histoire fournisse. Quelle pitié Jeanne inspireroit au théâtre ! quelle terreur pourroit inspirer la vertu vengeresse et inflexible de Louis de Hongrie! Le talent pourroit même tirer parti de l'indignation que feroit naître Charles de Duras, et de quelques qualités dont cet ingrat étoit orné. Son ambitieuse ingratitude mise en opposition avec la tendresse bienfaisante de

Jeanne et la générosité sévère de Louis, en feroit mieux sortir chacun de ces trois caractères. Avec la licence de Shakespear, qui rassemble tous les lieux, tous les temps, tous les personnages, et qui lui fournit ainsi les moyens de *dramatiser* toute l'histoire, on produiroit sur la scène le cordelier Robert, dont on feroit un Mathan, un Narcisse, un Jago; on y produiroit la Catanoise, qui seroit et plus considérable et plus agissante qu'Œnone, et dont il faudroit justifier les succès par l'esprit et l'éloquence. Othon de Brunswick pourroit être intéressant par les efforts, quoique tardifs et malheureux, qu'il fait pour secourir Jeanne. Mais cette Jeanne surtout seroit une grande source de pathétique : ses graces, ses foiblesses, son crime, qui même n'étoit qu'une foiblesse expiée par de grands remords; ses vertus, quelquefois courageuses, toujours touchantes; ses longs malheurs, cou-

ronnés par une catastrophe déplorable; ces divers traits constituent bien ce caractère mixte, si propre à mouvoir les grands ressorts tragiques, et que toutes les poétiques préfèrent à un caractère uniquement vertueux. Nous voyons dans l'Histoire du théâtre françois, qu'en 1654 on représenta une tragédie de *Jeanne de Naples*, dont l'auteur étoit Magnon, un de ces mauvais poètes que Boileau écrase en passant dans une de ses satyres, sans daigner les distinguer de la foule.

Voilà ce que nous écrivions sur ce sujet, en 1764; depuis ce temps, le caractère et les malheurs de Jeanne ont inspiré un poète, plus digne que Magnon ce ne seroit rien dire, mais plus digne que personne peut-être de traiter ce sujet au théâtre, M. de Laharpe a su lui conserver son intérêt et son pathétique.

La rivalité de Naples et de Sicile, des

maisons d'Anjou et d'Aragon, ne fut pas très-animée au commencement de ce règne. C'étoit des enfans qui occupoient les deux trônes rivaux; et dans l'un et l'autre royaume, et surtout à Naples, les événemens de l'intérieur furent d'une toute autre importance et d'un tout autre intérêt que cette rivalité héréditaire qu'on n'entretenoit pour ainsi dire plus que par bienséance. Jean d'Aragon, duc de Randazzo, régent de Sicile sous le jeune roi Louis son neveu, étoit un prince sage et pacifique, qui ne hazardoit rien, et ne formoit d'entreprises qu'avec de grandes apparences de succès. Il lui parut important de reprendre la ville de Melazzo, conquise par les Napolitains, sous le roi Robert, place qui serroit de près Messine, et qui avoit toujours été en possession de la nourrir en partie; il crut avoir trouvé, en 1346, une occasion favorable de la réduire; il en pro-

fita : en effet, les officiers qui commandoient pour Jeanne dans cette place, sûrs de n'être pas secourus, parce que Jeanne avoit bien d'autres affaires, ne songèrent qu'à se procurer une capitulation avantageuse.

Vers le même temps, Louis de Hongrie, dans ses projets ou de vengeance contre Jeanne, ou d'invasion du royaume de Naples, cherchant à s'allier avec tous les ennemis de cette reine, fit proposer au jeune Louis une ligue, et lui offrit, selon M. d'Egli, la main d'une princesse sa sœur (1); mais il vouloit que la Sicile relevât de Naples, et l'on demandoit au contraire, pour le roi de Sicile, non seulement l'indépendance absolue de cet Etat, mais encore la restitution de Reggio et de tout ce que

---

(1) Nous ignorons quelle est cette sœur de Louis, roi de Hongrie, proposée au jeune Louis, roi de Sicile.

Frédéric, aïeul du jeune Louis, avoit possédé dans la Calabre. Le traité ne put avoir lieu.

L'année suivante, 1347, le même duc de Randazzo eut l'honneur de terminer, du moins pour un temps, la querelle de la Sicile, par un traité signé le 4 novembre. La Sicile fut assurée au jeune Louis, ainsi que les îles adjacentes, à la charge d'une redevance annuelle de trois mille onces d'or, et de certains secours à fournir au royaume de Naples, en cas de guerre.

Le régent de Sicile mourut en 1348, et l'on vit renaître dans cette île les troubles que sa sagesse avoit su calmer. Elisabeth, veuve de Pierre et mère de Louis, toujours favorable aux Palizzis, les rappela de l'exil qu'ils n'avoient que trop mérité; ils se joignirent, comme auparavant, aux Clermont, et, sous prétexte d'enlever la tutelle du jeune prince aux seigneurs aragonois et catalans,

lans, ils formèrent une faction redoutable qui se couvroit de l'intérêt du pays; le parti sicilien et le parti aragonois déchirèrent l'Etat et armèrent dans chaque ville les citoyens les uns contre les autres. Plus de commerce, plus de culture; ce n'étoit plus partout que massacres, pillages, incendies, conjurations. Les Clermont s'étoient rendu maîtres des principales villes; mais ils ne pouvoient en nourrir les habitans; les vivres, faute de culture, manquoient dans cette île féconde, qui ne demande qu'à produire. Les Clermont appelèrent le roi et la reine de Naples en Sicile, comme à une conquête certaine; mais si l'occasion étoit belle contre la Sicile, on peut dire qu'elle n'étoit pas belle pour Naples, qui se trouvoit alors à-peu-près dans la même situation : les princes étoient divisés et rebelles; l'Etat, ravagé par une foule d'aventuriers et de brigands, reste des Hongrois et

des Allemands qui avoient suivi Louis de Hongrie dans son expédition, n'avoit ni armée à leur opposer ni argent dont il pût acheter ou leurs services, ou leur départ, ou leur inaction. Ce fut au milieu de ces désordres, et malgré ce dénuement, que, contre la foi du traité du 4 novembre 1347, le roi et la reine de Naples entreprirent, en 1354, la conquête de la Sicile, tandis qu'ils abandonnoient le soin du royaume de Naples, presque livré en proie à cette foule de dévastateurs, tant étrangers que nationaux. C'étoit moins de troupes que de vivres qu'on avoit besoin en Sicile; aussi n'y fit-on passer que peu de troupes, mais quelques bâtimens chargés de grains suffirent pour faire recevoir les Napolitains dans les principales places de l'île. Au milieu de ces mouvemens, le jeune Louis de Sicile mourut le 17 octobre 1355, sans enfans, laissant pour successeur et pour vengeur

sur ce trône ébranlé, Frédéric II (1) son frère, âgé de treize ans, et qui fut surnommé le *Simple*; nom qui, chez les souverains, ne se prend point en bonne part. Les rebelles, devenus plus forts encore par ce changement, et joints aux Napolitains, entrèrent dans Messine, y firent prisonnières les princesses Blanche et Yoland, sœurs du jeune roi de Sicile, lesquelles furent envoyées pour servir d'otages au roi et à la reine de Naples, à Reggio en Calabre, où ils s'étoient déjà rendus. Sur les invitations des Siciliens, Louis et Jeanne passèrent le phare, abordèrent à Messine le 24 décembre 1356, y furent reçus en souverains, y reçurent les sermens de la no-

(1) Les historiens le nomment Frédéric III, parce qu'ils comptent pour premier roi de Sicile de ce nom, l'empereur Frédéric II, de la maison de Suabe; mais nous n'envisageons ici que la maison d'Aragon.

blesse et du peuple. Quel est le pouvoir des circonstances, et combien les événemens dépendent peu quelquefois de la prudence humaine ! L'histoire remarque avec étonnement que ces foibles souverains de Naples, si contrariés, si persécutés, à peine reconnus chez eux, sont reconnus sans obstacle, et dès qu'ils paroissent, par un peuple non seulement étranger, mais rival et ennemi ; et que, sans argent, sans troupes, même sans conduite, ils exécutent, presqu'en se jouant, une entreprise où Charles Ier. ce conquérant rapide, Charles II et Robert, ces rois si sages, avoient toujours échoué avec des forces redoutables, des fonds toujours prêts et des mesures souvent bien concertées.

Il faut flatter les traîtres quand on les emploie, et qu'on a encore besoin d'eux. La maison de Clermont parut être dans une grande faveur auprès des nouveaux maîtres qu elle venoit de donner

à la Sicile ; et mettant, selon l'usage, au plus haut prix ses services intéressés, il n'y avoit rien à quoi elle ne crût pouvoir prétendre. Simon, chef de cette maison, dans un entretien particulier qu'il eut avec le roi Louis, lui fit part du desir qu'il avoit d'épouser Blanche d'Aragon, l'aînée de ces deux sœurs de Frédéric, faites tout récemment prisonnières dans Messine ; il pria Louis de lui être favorable dans cette affaire. Il ne pouvoit s'adresser plus mal. Louis conçut d'abord par cette proposition, toute l'étendue des desseins de Simon. Frédéric étoit un enfant d'une complexion foible, qui pouvoit et devoit même assez vraisemblablement mourir sans enfans ; Blanche étoit son héritière ; les Clermont étoient assez puissans en richesses, en crédits, en alliances pour faire valoir un jour les droits que Simon acquerroit par ce mariage. Ainsi, lorsqu'ils avoient appelé le roi

et la reine de Naples au trône de Sicile, c'étoit en s'occupant des moyens de les en chasser un jour, après les avoir fait servir à l'exécution de leurs desseins ambitieux. Le roi de Naples, sans accorder ni refuser cette demande, dit à Simon qu'il s'étoit aussi, de son côté, occupé du soin de le marier, et qu'il lui avoit destiné une nièce de la reine. Simon prit cette offre de ce qu'il ne demandoit pas, pour un refus de ce qu'il demandoit, et l'on ne sait ce que son ressentiment auroit pu produire : il mourut fort peu de temps après. Le conseil de Naples fut soupçonné d'avoir avancé ses jours, pour prévenir ses mauvais desseins; car le machiavélisme spéculatif est beaucoup plus fécond en crimes que le machiavélisme pratique. Cependant la Sicile n'étoit pas entièrement conquise; les Napolitains firent et levèrent le siége de Catane, où Frédéric s'étoit renfermé. Ce prince eut

encore quelques autres avantages, dans l'un desquels il fit prisonnier Raymond de Baux, grand chambellan et ministre utile de Jeanne. Cette reine, qui connoissoit le prix de ses conseils et de ses services, et qui n'avoit pas pour ses sujets l'indifférence de tant de rois, mit ses joyaux en gage pour payer la rançon de Raymond; Frédéric eut le bon esprit de refuser l'argent et de proposer l'échange des princesses avec ce ministre si desiré; il l'obtint. Il fortifia le parti aragonois en Sicile, en épousant Constance, fille de Pierre IV, roi d'Aragon. Cette guerre de Sicile devint ce que deviennent les guerres ordinaires en se prolongeant; elle varia dans ses succès, et se ralentit dans ses opérations, au point qu'elle étoit, pour ainsi dire, tombée en désuétude, et qu'elle n'avoit pas besoin d'être terminée par une paix formelle. Elle le fut cependant, mais après une longue suite

d'années, en 1372 seulement; et cette paix fait époque dans la rivalité des maisons d'Anjou et d'Aragon, puisque c'est depuis ce traité que les rois de Naples ont cessé de prétendre aucun droit sur la Sicile, et d'y commettre aucune hostilité. Le traité leur laissoit cependant des droits dont ils ne sont pas restés en possession.

1°. Frédéric et ses successeurs devoient se contenter du titre de rois de Trinacrie, et Jeanne et ses successeurs, porter celui de rois de Sicile; mais comme l'île, partage des Aragonois, avoit de tout temps porté exclusivement le nom de Sicile, et que ce nom n'avoit été appliqué à la partie continentale de l'Italie, que par extension, quand les princes normands avoient possédé à-la-fois ces deux Etats, il est clair que ce titre de *Sicile* donné au royaume angevin, avoit pour objet de lui laisser au moins des prétentions sur la Sicile proprement

dite, tandis que ce nom de *Trinacrie* donné au royaume aragonois, le bornoit expressément à son île triangulaire. Cette clause n'eut point d'exécution, et ce furent les rois insulaires, au contraire, qui portèrent exclusivement le titre de rois de Sicile, et le royaume du continent eut toujours depuis, le titre de royaume de Naples; ce qui étoit plus raisonnable.

2°. La couronne de Trinacrie devoit être tenue en fief de celle de Naples, et lui payer un cens annuel; il paroît qu'au contraire, les rois de Trinacrie ou de Sicile, surent se maintenir, tant à l'égard du royaume de Naples, qu'à l'égard du saint siége, dans l'indépendance absolue qui convient à des rois.

L'île de Lipari et ses dépendances, dont Jeanne jouissoit alors, devoient lui rester pendant sa vie, et retourner, après sa mort, à Frédéric II ou aux

siens, comme aux termes du traité de Castro-Novo, en 1302, la Sicile, après la mort de Frédéric I, avoit dû retourner à la maison d'Anjou : il est rare que ces réversions stipulées pour un avenir éloigné, aient leur exécution entre souverains.

Frédéric II mourut en 1377, laissant, pour unique héritière, la princesse Marie, qu'il avoit eue de Constance d'Aragon, fille du roi d'Aragon Pierre IV. Elle eut pour concurrent, son propre aïeul maternel, Pierre IV, qui se disant héritier de Frédéric II, en qualité de seul mâle restant de la postérité de Pierre III, premier roi de Sicile, rival de Charles I; et prétendant que la Sicile étoit un fief masculin, devoit, disoit-il, exclure sa petite-fille; il alléguoit un ordre de succession établi par le testament de Frédéric I, père de Louis, et de Frédéric II, et où les filles étoient excluses. Il avoit an-

noncé ses prétentions dès le vivant de Frédéric II, et dans le temps de la paix conclue en 1372, entre ce prince et Jeanne de Naples; le pape Grégoire XI, en ratifiant ce traité comme suzerain des deux puissances contractantes, avoit établi, pour la Sicile, un ordre de succession où les filles étoient appelées; le roi d'Aragon s'en plaignit comme d'une atteinte portée à ses droits, il demanda que le pape révoquât cet ordre successif, et lui donnât dès ce moment l'investiture éventuelle de la Sicile. Le pape qui, jusqu'au moment de la ratification du traité de 1372, n'avoit jamais pu reconnoître la maison d'Aragon pour légitime souveraine de la Sicile, puisque toutes les investitures données par ses prédécesseurs, étoient en faveur de la maison d'Anjou, répondit avec avantage, que jamais Pierre III, de qui Pierre IV tiroit son droit, n'avoit été investi de la Sicile

par le saint siége ; que d'ailleurs la Sicile avoit toujours été un fief féminin ; que c'étoit par Constance de Sicile, femme de l'empereur Henri VI et mère de l'empereur Frédéric II, qu'elle avoit passé de la maison des princes normands, dans la maison de Suabe. Les papes ne pouvoient pas alléguer de même l'exemple du passage de la maison de Suabe dans la maison d'Aragon par l'autre Constance, fille de Mainfroy ; car ils ne reconnoissoient point le droit du bâtard Mainfroy, ni de sa fille : mais cet exemple pouvoit encore être opposé à Pierre IV, puisqu'il avoit servi de titre à Pierre III. L'exemple même actuel de Jeanne, héritière de Naples, pouvoit encore être allégué ; car les deux royaumes n'en ayant longtemps formé qu'un, sous le nom de royaume de Sicile, n'étoient donc qu'un seul et même fief gouverné par les mêmes lois, soumis au même ordre

successif; et depuis le démembrement, les exemples de l'un s'appliquoient naturellement à l'autre. Pierre IV, ainsi repoussé par le saint siége, se contenta pour lors de faire des protestations pour la conservation de ses droits, quels qu'ils fussent. Plus entreprenant après la mort de Frédéric II, il prétendit les faire valoir. Marie, par cette mort, se trouvoit, tout à-la-fois reine et esclave; la Sicile étoit plus que jamais déchirée par les factions; un baron Sicilien, le comte Artus d'Alagone, qui se trouvoit alors à la tête du parti contraire à la maison d'Aragon, tenoit Marie enfermée dans le château de Catane, et vouloit lui faire épouser Jean Galéas, comte de Vertus, neveu de Bernabo, seigneur de Milan. Par-là, le royaume de Sicile auroit été transporté à la maison des Viscontis, qui se rendant alors souveraine dans Milan, auroit possédé les deux extrémités de l'Italie, ce que,

dans la suite, la politique italienne s'attacha toujours à empêcher. En 1379, le comte de Vertus, pour appuyer ce projet d'Alagone, envoyoit une flotte en Sicile; Pierre IV, pour traverser ce même projet, en envoya une commandée par Guillaume Raymond de Moncade, qui brûla celle du comte de Vertus dans le port de Pise, où elle s'étoit arrêtée sur sa route, et continuant la sienne, alla enlever la reine Marie du château de Catane, et la laissa sous bonne et sûre garde dans le château d'Agousta, où elle resta jusqu'en 1382. Le comte d'Alagone, jaloux de se remettre en possession de la personne de la reine, vint faire le siége du château d'Agousta; les Aragonois le firent lever, tirèrent la reine de cette forteresse, et même de la Sicile, pour la dérober aux entreprises des factions ennemies; ils la transportèrent à Cagliari, dans la Sardaigne, île appartenante alors au

roi d'Aragon, d'où elle fut ensuite, de prison en prison, menée jusqu'en Catalogne.

Lorsque Pierre IV l'eut en sa possession, il se regarda comme roi de Sicile; il nomma, par des lettres du 11 juin 1382, pour son vice-roi et son successeur dans cette île, Martin, son second fils, dont le fils, nommé Martin, comme lui, épousa la jeune reine Marie. Par là, tous les droits furent confondus, et ceux de cette branche commune d'Aragon devinrent incontestables, mais ils furent contestés.

Pierre IV mourut en 1387; il laissoit deux fils, Jean I, qui lui succéda au trône d'Aragon, et Martin, dont la Sicile devoit être le partage. Jean I mourut en 1395, et eut Martin pour successeur. Le jeune Martin, fils de celui-ci, et la reine Marie, sa femme, furent rois de Sicile; ils n'en eurent longtemps que les droits; les factions

ennemies de l'Aragon continuèrent d'y dominer ; elles étoient fomentées par les papes qui, dans le projet d'étendre leur suzeraineté sur cette île, espéroient surtout réussir, à la faveur des troubles. Le pape Urbain VI, dont l'élection donna lieu en 1378, au grand schisme d'Occident, exigea en 1388, de la Sicile, le service de vassalité dans ses guerres contre Clément VII son compétiteur. Cette tentative fut sans succès; mais en 1391, Boniface IX son successeur en fit une plus heureuse. Pierre IV, roi d'Aragon, avoit toujours différé de prendre parti entre les deux papes, traitant avec tous les deux et se réservant d'embrasser l'obédience de celui qui favoriseroit ses prétentions sur la Sicile. Jean Ier. son fils n'ayant pas le même objet, avoit fait son choix en faveur de Clément VII. Boniface craignant que si le jeune Martin, neveu de Jean, montoit sur le

trône de Sicile, il ne suivît l'exemple de son oncle, mit le comble aux divisions de cet Etat; il le partagea en quatre grands gouvernemens ou vice-royautés, dont il pourvut Antoine de Clermont, Antoine de Vintimille, Mainfroy, comte d'Alagone, et Guillaume de Péralte, tous chefs du parti opposé à la maison d'Aragon, et dont il eut grand soin d'exiger trois signes incontestables de vassalité à l'égard du saint siége; 1.° l'hommage et serment de fidélité; 2.° le paiement du cens; 3.° le contingent de vassal en troupes, en galères et en argent. Ce ne fut enfin qu'en 1399, que ces divisions cessèrent, et que Martin et Marie se virent paisibles possesseurs de leur couronne; la malheureuse Marie n'en jouit pas longtemps, elle mourut en 1401, laissant un fils, qui ne lui survécut que de quelques jours; mais elle avoit fait un testament, par lequel elle avoit

laissé à son mari son royaume de Sicile.

Martin mourut en 1409, au milieu de succès et de victoires qui commençoient à lui faire un grand nom; il institua son père, Martin, roi d'Aragon, héritier de la Sicile, qui par là fut réunie à la monarchie d'Aragon : il paroît cependant que Martin le père, à la prière de son fils, destinoit la Sicile à Frédéric, comte de Lune, fils naturel de ce dernier; car, par des lettres du 14 avril 1409, il l'avoit légitimé, *à l'effet de le rendre habile à succéder à la Sicile seulement;* ce qui n'eut point lieu.

Martin le père mourut en 1410. Le fils étoit mort pour s'être permis quelques excès avec une maîtresse, le père mourut pour avoir voulu se mettre en état d'en faire avec une jeune épouse, et pour avoir cherché dans la chimie des moyens de forcer la nature, il laissoit la plus riche succession de l'Europe, à laquelle il n'avoit point pourvu.

Il étoit sur ce sujet d'une indifférence assez naturelle dans un particulier, mais condamnable dans un roi qui doit assurer la tranquillité de ses sujets, et qui, d'ailleurs, est ordinairement flatté de revivre dans un héritier de son choix, quand la loi ne lui en a point donné. C'est le cas où se trouvoit Martin, et dont il ne s'occupoit nullement. Il répondit à ceux qui, dans sa dernière maladie, le pressoient de déclarer quel seroit son successeur : *Ce sera celui qui aura le meilleur droit ;* c'est ce qui n'est pas toujours vrai ; et d'ailleurs, pendant que les contendans discutent leurs droits et les soutiennent à la pointe de l'épée, les peuples souffrent. Heureuses les nations régies par la loi salique ! c'est-là seulement que le droit héréditaire n'est jamais douteux, et qu'une mauvaise foi insigne peut seule laisser lieu à des guerres de succession. Les deux Martin laissoient une foule de col-

latéraux, dont les droits assez arbitraires ne pouvoient guères s'établir que par la force. Dans la personne du dernier mort s'éteignoit la branche masculine régnante en Aragon, issue des anciens comtes de Barcelone. Il avoit réuni cinq titres de royaume; Aragon, Valence, Majorque, Sardaigne, Sicile et leurs dépendances, telles que la Catalogne, les comtés de Roussillon et de Cerdagne, les Baléares, la Corse et d'autres îles adjacentes ou à l'Espagne ou à l'Italie. Nous dirons les nouveaux objets de rivalité que cette succession fit naître entre les maisons d'Anjou et d'Aragon, entre la France et l'Espagne, après que nous aurons exposé les troubles auxquels donnèrent lieu dans le royaume de Naples, la mort de Jeanne et l'usurpation de Charles de Duras.

LIVRE SECOND.

Rivalité des deux maisons d'Anjou. Seconde maison d'Aragon.

CHAPITRE PREMIER.

Première maison d'Anjou. Charles III, surnommé de la Paix, *ou* le Bref, *ou* le Petit;

Deuxième maison d'Anjou. Louis Ier; Louis II.

Le détrônement et la mort de Jeanne firent naître une rivalité nouvelle dans le sein même de la maison de France, et entre deux de ses branches, ce que nous avons déjà vu arriver plus d'une fois dans la maison d'Aragon, entre la branche établie en Espagne et la branche régnante en Sicile.

L'oppresseur et le vengeur de Jeanne se disputèrent son trône : ce dernier

étoit le chef de la seconde maison d'Anjou, issue du roi Jean; l'autre étoit, comme on l'a vu, un cadet de la première maison d'Anjou, descendue de Louis VIII.

Ce fut le 13 juin 1382 que Louis, duc d'Anjou, partit pour l'expédition d'Italie, dans le dessein de délivrer sa bienfaitrice prisonnière; il ne s'agissoit plus que de la venger, il y avoit plusieurs semaines que cette malheureuse reine n'étoit plus; son meurtrier avoit quelque temps caché sa mort. Plusieurs princes du sang françois, le comte de Savoye, le comte de Genève, frère du pape Clément VII, des Laval, des Châtillon, des Beauveau, des d'Agoût, l'élite de la noblesse angevine, provençale, napolitaine, étoit à la tête de cette armée. Les auteurs du temps se sont plu à décrire la bonne mine et l'équipage brillant des hommes d'armes, les riches caparaçons de leurs chevaux, les

casques artistement travaillés dont ils étoient couverts eux-mêmes, les lambrequins et les cimiers dont ils étoient décorés; cette longue file de mulets chargés d'or et d'argent, même de meubles précieux qui suivoit l'armée, etc. : mais de pareils ornemens et de pareilles richesses n'avoient empêché ni l'armée de Darius d'être battue dans les champs d'Arbelles, ni celle de Pompée de l'être à Pharsale, et n'empêchèrent point dans la suite, celle du duc de Joyeuse de l'être à Coutras. Il ne s'agit point à la guerre d'être riche; ce n'est qu'un attrait de plus pour la cupidité de l'ennemi : il s'agit d'être redoutable. L'armée du duc d'Anjou l'étoit, et le devint encore plus en Italie par la jonction des partisans de la feue reine : un général auroit pu en tirer un grand parti, mais elle n'avoit pour chef qu'un chevalier. Aquila le reçut, c'étoit la seule ville du royaume de Naples qui fût restée

fidelle à Jeanne; il pénétra ensuite jusqu'aux environs de Naples qu'il se proposoit d'assiéger. Charles de Duras lui opposa cette adroite temporisation qui sait vaincre sans combattre, et qui avoit si bien réussi à Pierre III, roi d'Aragon, contre Charles I, et au roi de Sicile, Frédéric I, contre les forces supérieures qu'il avoit eues si souvent en tête. Charles de Duras renouvela d'abord l'artifice dont Pierre III s'étoit servi pour empêcher Charles I d'agir dans un temps utile, il défia le duc d'Anjou à un combat singulier; mais il n'est pas possible que, comme le publièrent les ennemis de Charles, le chevalier qu'il envoya en qualité de héraut, porter ce défi, fût un empoisonneur porteur d'une demi-lance, dont le fer étoit imbu d'un poison si subtil qu'il tuoit sur le champ par la seule vue, ou en touchant seulement les habits : il est pour le moins douteux qu'il existe dans la nature

ture un poison de cette espèce. On ajouta que le duc d'Anjou, averti du danger, refusa de voir le héraut, le fit arrêter (ce qui ne devoit pas être fort aisé à l'égard d'un homme armé d'un pareil poison) et interroger, et qu'il eut la tête tranchée sur ses propres aveux. On sait ce que c'est en pareil cas, que des aveux arrachés par les tortures, et tant d'imbécilles se sont avoués sorciers! Le nom de ce chevalier empoisonneur nous a été transmis, c'étoit Mathieu Sauvage. Par malheur il n'y a pas moyen de douter de son supplice, puisque Charles le reproche à Louis comme une violation des lois et des usages de la guerre, dans une lettre pleine de démentis et de défis qu'il lui adresse (1). Louis, dans une réponse

(1) Ces lettres se trouvent dans le *Codex italiæ diplomaticus.* A la vérité, M. d'Egli dit qu'il ne voudroit pas garantir que ces pièces fussent bien authentiques; mais il ne motive point ce doute.

pleine aussi de démentis et de défis, soutient qu'il n'a rien fait que de légitime, en envoyant à l'échafaud un empoisonneur public, condamné sur sa propre déclaration. Au reste, il propose un combat de dix chevaliers contre dix, et il déclare que, jusqu'au jour de ce combat, il veut bien se désister de toute démarche tendante au recouvrement de la couronne; c'étoit ce que demandoit Charles : il ne vouloit que gagner du temps, comme autrefois Pierre III, qu'il prenoit évidemment pour modèle en cette occasion. Il fallut écrire encore plusieurs lettres, et toujours remplies d'injures, pour s'envoyer les sauf-conduits avec la liste et les noms des champions de part et d'autre. Tout cela prit du temps. Quant au combat, on juge bien qu'il n'eut point lieu; mais Charles avoit eu le loisir de prendre toutes ses mesures, de fermer les passages, de couper les vivres, d'introduire la famine et

les maladies dans le camp françois. Le comte de Savoie y mourut de la dyssenterie, dont les atteintes commençoient à se faire sentir à tout ce qu'il y avoit de plus grand dans l'armée; le reste mouroit de faim. Des troupes allemandes, que le duc d'Anjou prit à son service, le tirèrent de ce mauvais pas; il eut même sur Charles quelques avantages, et remporta, sur les bords de l'Ofanto, une victoire assez importante pour qu'il se crût autorisé à prendre solemnellement le titre de roi de Sicile et de Jérusalem, qu'il n'avoit pris encore que dans des actes particuliers. Ce retour de fortune dura peu; Louis retomba bientôt dans sa première détresse, par le défaut de vivres et d'argent. Marie de Blois sa femme ne cessoit de solliciter en France des secours de toute espèce; elle n'obtint que peu d'argent et quelques troupes qu'Enguerrand de Couci fut chargé de mener au duc d'Anjou : c'é-

toit surtout de diligence qu'on avoit besoin; ce fut surtout ce qui manqua: Couci s'arrêta sur sa route à des expéditions inutiles, et ne parvint jamais jusqu'à Louis.

Il y avoit alors à la guerre un préjugé dont les généraux habiles savoient s'affranchir, mais aux dépens de leur réputation; ce préjugé attachoit quelque honte à rester enfermé dans des murs ou des retranchemens (1). On sait aujourd'hui qu'il y a plus de gloire

---

(1) *Post acies primas, urbis se mœnibus hostes*
Continuêre diù, nec aperti copia Martis
Ulla fuit: decimo demùm pugnavimus anno.
Quid facis intereà, qui nil nisi prælia nosti?
OVID. Métamorph. lib 13.

Madame, il étoit temps que j'en usasse ainsi,
Et je perdois ma gloire à demeurer ici.
Le peuple, à qui la faim se faisoit déjà craindre,
De mon peu de vigueur commençoit à se plaindre....
Thèbes dès aujourd'hui ne sera plus captive......
J'ai des forces assez pour tenir la campagne......
RACINE. *Frères ennemis.*

à savoir éviter à propos une bataille, qu'à la livrer témérairement, ou à la gagner par hazard. On n'en jugeoit pas ainsi dans les siècles de chevalerie; l'ennemi qui avoit intérêt de combattre, offroit la bataille à celui qui pouvoit avoir un intérêt contraire, et celui-ci se croyoit obligé, par honneur, à l'accepter; en un mot, tout défi, soit à un combat particulier, soit à un combat général, devoit être accepté, parce qu'il ne falloit jamais reculer, ni paroître avoir peur. Tel étoit le principe chevaleresque. Le duc d'Anjou, réduit aux dernières extrémités, fit jusqu'à dix défis différens au roi Charles, qui n'en refusa pas un seul, qui promit toujours de combattre, et qui ne combattit jamais. Enfin, pressé par un dernier défi, il promit, avec serment, de se présenter en rase campagne; il sortit en effet de Barlette à la tête de son armée, et sur-le-champ, à la vue de son

rival, qui se croyant parvenu au moment souhaité de combattre, accouroit avec ses troupes délabrées, sans habits, sans chevaux, et auxquelles il ne restoit que leurs armes et leur désespoir, Charles rentra tranquillement dans Barlette par une autre porte. Cette bravade ou parade de Charles, comme on voudra l'appeler, ressemble bien encore à la comparution de Pierre III, à Bordeaux. La dérision étoit la même, mais ses effets furent ici plus funestes. Pierre n'avoit voulu qu'échapper à un ennemi qu'il pouvoit craindre, Charles III insultoit à un ennemi accablé. Louis ne pouvant, ni combattre ses ennemis, ni être secouru par ses amis, succomba sous ses maux; la contagion qui désoloit son armée, l'atteignit lui-même, le chagrin la rendit mortelle; il expira le 20 septembre 1384, à quarante-six ans.

Tout le temps de sa régence en

France avoit été employé à préparer son expédition de Naples ; mais il la prépara trop longuement , la commença trop tard , et l'exécuta mal. Il se fit haïr en France, et ne sut pas se faire redouter en Italie. Son orgueil, son despotisme, ses extorsions surtout, qui avoient toujours pour objet ses projets sur Naples, avoient excité des troubles sous la minorité de Charles VI : ce fut sans peine que la France le vit partir ; elle prit cependant quelque intérêt à ses succès, peut-être dans l'espérance d'être délivré de lui pour jamais. Ceux qu'avoit eu, dans son expédition de Naples, l'auteur de la première maison d'Anjou, sembloient en présager de semblables à l'auteur de la seconde, qui avoit la même valeur, le même caractère audacieux et entreprenant. Lorsqu'aulieu de ces éclatantes victoires et de ces heureuses nouvelles qu'on attendoit, on apprit la fin

déplorable de ce prince, tous les cœurs furent changés à son égard; on ne sut plus que le plaindre, on oublia ses torts pour ne songer qu'à ses malheurs; et ce ne fut pas sans attendrissement, que le peuple même qu'il avoit foulé, vit ses tristes restes traverser plusieurs provinces de la France, pour se rendre à Angers, capitale de son apanage.

Des historiens d'un grand poids accusent de sa mort Pierre de Craon, qu'il avoit, dit-on, envoyé en France chercher de nouveaux secours, et qui, revenant chargé de sommes capables de rétablir, au moins en partie, les affaires, eut l'infidélité de dissiper au jeu, et dans les plaisirs de Venise, ces sommes si nécessaires, reste des trésors accumulés par le duc d'Anjou pendant sa régence, et laissés en dépôt entre les mains de la duchesse sa femme. Ces auteurs ajoutent, que le duc de Berry fit faire le procès à Craon, à son retour

en France, mais que cette affaire n'eut point de suite. D'autres disent, au contraire, que les demandes continuelles d'argent, que la duchesse ne cesse de faire à la cour de France, peu de temps même après la mort de son mari, semblent démentir cette idée d'un trésor resté entre ses mains. Cette raison pourroit n'être pas sans réplique ; mais ils ajoutent que Craon, vers cette époque, fut longtemps prisonnier à Raguse, on ne sait à quelle occasion ; que ce fut la duchesse d'Anjou qui traita de sa délivrance ; qu'à son retour il fut reçu au nombre des officiers de cette même princesse ; et que, loin qu'elle eût aucune répétition de deniers à faire contre lui, ce fut lui qui sollicita longtemps le remboursement de sommes considérables qu'il avoit avancées au duc d'Anjou. Nous ignorons jusqu'à quel point ce récit confus, et dépourvu d'explications nécessaires, doit balancer l'opi-

nion, assez généralement établie, de l'infidélité de Pierre de Craon.

Charles de Duras étoit essentiellement ingrat et trompeur; le pape Urbain VI, qui l'avoit fait venir pour détrôner Jeanne, et pour combattre Louis d'Anjou, parce que Jeanne et Louis ne suivoient point son obédience, ne méritoit pas de rencontrer des cœurs plus sincères, ni plus reconnoissans; mais il croyoit avoir de grands droits sur Charles, ainsi que sur le royaume de Naples. En donnant à ce prince l'investiture de ce royaume, il en avoit détaché des principautés, des duchés, des comtés, des places même considérables, telles qu'Averse, Gaëte, etc. pour former un riche et puissant établissement à François Prignano son neveu, dit Butille ou Batille; il avoit d'ailleurs imposé au nouveau roi de Naples, beaucoup d'autres conditions assez onéreuses. Il n'avoit éprouvé de

contradiction sur rien, tout ce qu'il exigeoit, étoit à l'instant promis. Cette extrême facilité étoit un grand motif de défiance; aussi, de tout ce qu'il avoit promis, Charles n'exécuta-t-il pas ce qu'il eut intérêt d'exécuter. Quand François Prignano demanda d'être mis en possession des domaines que le pape lui avoit assignés, il essuya le refus le plus complet. Le pape voulant s'expliquer avec Charles sur ce refus, résolut de l'aller trouver à Naples, où sachant d'ailleurs les esprits disposés plus favorablement pour lui que pour leur roi, il desiroit d'aller essayer son autorité; on a même cru qu'il ne désespéroit pas de pouvoir, à la faveur des conjonctures, substituer Prignano son neveu, à Charles de Duras, dans le royaume de Naples. Cependant, regardant jusques-là Charles comme sa créature, il n'attendoit de lui que les respects d'un vassal et d'un

fils : il ne venoit, en apparence, que pour concerter avec lui les mesures à prendre contre l'ennemi commun ; car c'étoit au fort de la guerre de Charles contre le duc d'Anjou. On avertit pourtant le pape qu'il risquoit plus qu'il ne pensoit, que le retour pourroit lui être fermé, qu'il falloit qu'il se défiât de Charles, parce que Charles se défioit de lui ; mais il étoit dans le caractère de ce pontife, de se roidir toujours contre les représentations, il poursuivit sa course. Il arrive à Capoue, et prend la route d'Averse, où Charles étoit alors ; Urbain s'étoit revêtu de ses habits pontificaux, et comptant sur tout le faste du cérémonial accoutumé, et sur tous les honneurs dus à un pape et à un suzerain, il croyoit à tout moment voir le roi venir au-devant de lui avec le plus nombreux et le plus magnifique cortége, lorsqu'il l'apperçut venant, comme par hazard,

par un chemin de traverse, en simple habit noir (apparemment à cause du deuil de la reine Jeanne qu'il avoit fait étrangler), et n'ayant avec lui que la plus foible suite. Le prince, après avoir salué le pontife avec un froid respect, marcha devant lui jusqu'à la ville d'Averse, dont il fit fermer les portes, sous prétexte de la guerre, mais en effet, pour s'assurer de la personne d'Urbain, qui se trouva ainsi prisonnier du vassal auquel il avoit cru n'avoir qu'à dicter ses loix. Les gens de la suite du pape trouvèrent à peine à se loger, nuls préparatifs pour leur réception, aucune des commodités usitées en pareil cas; on affectoit de ne voir en eux que des hôtes importuns, ils ne trouvoient partout que des visages indifférens ou ennemis.

Cependant, Naples, sur le bruit de la marche du pape, lui préparoit une entrée solemnelle; les murs étoient

tapissés, le peuple bordoit les rues; le roi fit ôter les tapisseries; si les propriétaires tardoient à les retirer, elles étoient confisquées. Le pape témoigna le desir d'aller à Naples, le roi ne s'y opposa pas, mais il voulut le recevoir lui-même; il le prévint, et alla l'attendre hors des portes sur son trône, la couronne en tête, le sceptre à la main : il laissa le pape arriver jusqu'à lui; alors il se leva, le salua et lui baisa les pieds; le pape s'inclina et le baisa au front : alors, Charles prenant la bride de la haquenée d'Urbain (car il falloit toujours que les princes servissent d'écuyers aux papes, libres ou prisonniers), il l'introduisit lui-même dans la ville; le peuple regardant tout en silence, et n'osant faire le moindre accueil au pape, de peur d'offenser un roi redouté. Charles conduisit le pape au château neuf, et lui donna des gardes; mais quiconque se présentoit à l'audience d'Urbain, y étoit

admis. C'étoit un mélange de respect et d'insulte, qui tenoit beaucoup de la dérision; cependant, comme un pape, même dans les fers, étoit encore redoutable alors, on fit la paix : Charles demanda pardon, promit encore tout ce qu'on voulut, et ne tint parole que sur l'article de la liberté du pape, qui sortit du château neuf, et alla loger à l'archevêché.

Ils ne tardèrent pas à se brouiller de nouveau, Batille ou Prignano, ce neveu pour qui le pape faisoit tout, se crut permis d'enlever une religieuse, fille de qualité, en forçant les portes du couvent, et de lui faire violence. Le peuple scandalisé cria vengeance ; on protestoit avec indignation que jamais crime de cette nature ne s'étoit commis à Naples. Le roi parut vouloir donner satisfaction au peuple, que peut-être il animoit sous main ; il fit citer Batille qui, au lieu de comparoître, cou-

rut se réfugier à l'archevêché, et mettre son sacrilège sous la protection du pape son oncle. La justice eut son cours, et Prignano fut condamné par contumace à perdre la tête. Le pape cassa le jugement, prétendant qu'un vassal ne pouvoit, en présence de son souverain, condamner à mort un grand du royaume; il fit fermer les portes du palais, y mit une garde, et sembla vouloir se défendre contre le roi et la justice.

On négocia, et le crime triompha, soit que Charles eût du désavantage dans ses négociations avec des politiques consommés, tels que le pape et les cardinaux, soit qu'il crût avoir quelque grand intérêt du moment pour ménager le pape, il ne fut plus parlé de l'enlèvement de la religieuse; et non seulement Prignano ne fut point traité en coupable, mais il le fut en grand seigneur, avec lequel les rois s'estimoient heureux de s'allier. Charles lui

fit épouser une de ses parentes, le mit en possession des domaines que le pape lui avoit réservés; et comme quelques-uns de ces domaines étoient alors entre les mains du duc d'Anjou, Charles se chargea d'indemniser Prignano, et de son propre mouvement il ajouta encore à tant de concessions le don de la ville de Nocera et de son territoire, puis il partit pour l'armée, comblé des bénédictions du pape dans la guerre qu'il alloit continuer contre le duc d'Anjou, et laissant au milieu de ses Etats ce même pape, plus sensible aux affronts qu'il lui avoit fait dévorer, que reconnoissant des graces peut-être forcées qu'il venoit d'accorder à son neveu.

Le pape alla prendre, pour ce neveu, possession de Nocera, et y fixa son séjour, quoique la reine de Naples, de concert sans doute avec son mari, fît tout ce qu'elle pouvoit pour lui en rendre le séjour désagréable, au point de

défendre à tous ses sujets, et de s'arroger à elle seule le commerce des denrées les plus nécessaires à la vie, pour en priver les personnes de la suite du pape. Charles, de retour à Naples après la mort du duc d'Anjou, s'occupa sérieusement du soin de tirer de Nocera, et d'éloigner de ses Etats ce surveillant dangereux qui s'obstinoit à y rester, et dont le voisinage l'inquiétoit; il le fit inviter à revenir à Naples auprès de lui. Le pape, qui se souvenoit du passé, répondit avec tout l'orgueil pontifical que les rois avoient accoutumé de se rendre aux pieds des papes, et que les papes n'alloient point chercher les rois (ils avoient bien su les aller chercher toutes les fois qu'ils avoient eu besoin d'eux). Urbain ajouta, pour mettre les Napolitains dans ses intérêts, que si Charles vouloit conserver ou acquérir son amitié, il falloit qu'il commençât par décharger les Napolitains des im-

pôts dont il les accabloit. Pour sentir toute la perfidie de ce reproche, il faut songer que la guerre contre le duc d'Anjou s'étoit faite pour les intérêts communs du pape et du roi de Naples; que par conséquent le pape avoit dû contribuer aux frais de cette guerre; que ne l'ayant pas fait, il avoit mis Charles dans la nécessité de recourir à des moyens extraordinaires pour y suppléer. Peut-être, dans le choix de ces moyens, avoit-il préféré ceux qui pesoient davantage sur les habitans de Naples, pour les punir de leur attachement secret au pape, contre lequel ils s'étoient cependant déclarés dans l'affaire de son neveu, parce que ce neveu étoit trop indignement coupable : mais leur inclination naturelle étoit pour le pape, et c'étoit cette inclination qu'Urbain vouloit entretenir, et qui, par conséquent déplaisoit à Charles. Celui-ci repoussa vivement l'attaque d'Ur-

bain; il répondit qu'il n'avoit ni ordres, ni conseils à recevoir de lui pour le gouvernement de ses Etats, et qu'il se contentât de commander à ses prêtres. La querelle se ralluma et devint très-vive; les cardinaux et les autres ecclésiastiques qui environnoient le pape, en redoutant les suites pour lui et pour eux, ne cessoient de lui représenter qu'il n'étoit point en sûreté à Nocera, et qu'il ne pouvoit trop se hâter de retourner à Rome; mais nous l'avons dit, jamais Urbain ne se rendoit à une représentation, lors même qu'il en sentoit la justice. Que faire avec un souverain de ce caractère? Les ecclésiastiques du parti de Charles se mirent à examiner, de concert avec les cardinaux, si le droit canonique joint au droit naturel, ne fournissoit pas quelque moyen de donner un conseil à un pape qui se conduisoit mal, et qui, par une opiniâtreté dépourvue de toute raison,

mettoit en danger le gouvernement de l'Eglise. Cette question s'accordoit mal avec la prétention à l'infaillibilité. Ils espéroient, quand ils auroient obtenu des décisions pour l'affirmative, les faire signer au pape par surprise parmi d'autres papiers; ce qui auroit prouvé au moins que les papes n'étoient pas infaillibles sur les faits: ces mouvemens, ces questions proposées étoient dans leur intention un acheminement à la déposition du pape. Urbain averti de ce qui se passoit, fit mettre en prison six cardinaux soupçonnés d'être les principaux auteurs de cette intrigue, commença par confisquer leurs biens, et finit par les envoyer au supplice. Si ce pape en usoit ainsi avec les cardinaux et les princes de son obédience, comment traitoit-il donc ses ennemis déclarés? Pour remplir ce vide dans le sacré collége, il fit une promotion de cardinaux, tous

Napolitains, tous intrigans, par le moyen desquels il espéroit bouleverser le royaume, et peut-être détrôner Charles. Il n'avoit eu que cet objet en vue dans son choix; mais outre que les cardinaux nommés n'osèrent accepter, de peur de déplaire au roi, ils furent obligés de se cacher, pour ne pas essuyer en face les railleries du public; la liste se trouva si ridicule, et les mœurs de ces nouveaux princes de l'Eglise étoient si décriées, que les courtisanes de Naples se disoient les unes aux autres : *Quand me donneras-tu à souper avec ton mari le cardinal?*

Urbain tenta un autre moyen d'exciter une révolution dans le royaume; il rassembla, dans la cour du château de Nocera, tout le peuple de cette ville et des lieux circonvoisins, et ayant fait fermer les portes, il les harangua du haut d'une tour, pendant une jour-

née entière, au mois de janvier (1), par un temps très-rude; ses auditeurs, assis par terre, l'écoutoient malgré eux, mourans de faim et transis de froid: il leur exposoit le complot des six cardinaux, ses griefs contre Charles qui les avoit favorisés, ce Charles comblé de ses bienfaits, et qu'il avoit, disoit-il, tiré de la poussière. Quand il crut l'avoir assez diffamé, il fit dresser la croix et allumer les cierges; là, en présence des cardinaux de son parti, ou qui n'osoient le contredire, il excommunia le roi, la reine, son compétiteur Clément VII, les six cardinaux prisonniers, tous ceux qui avoient eu part au complot; il mit la ville de Naples en interdit, fit éteindre les cierges, et les jeta sur le peuple.

Charles fit assiéger Urbain dans Nocera; Urbain l'avoit prévu, et avoit

(1) Le 15 janvier 1385.

préparé sa défense : le siége fut long ; et donna lieu à beaucoup de cruautés ; tous ceux du parti d'Urbain qui tomboient entre les mains des assiégeans, périssoient dans les supplices. Un messager du pontife, chargé de ses dépêches, sortant du château pendant la nuit, fut arrêté ; on l'enferma dans un sac, pieds et mains liés, pour le renvoyer dans la forteresse, au moyen d'un pierrier ; la machine le porta jusqu'aux murailles, contre lesquelles il fut écrasé. Charles s'emporta, jusqu'à mettre à prix la tête du pape ; il promit dix mille florins à qui lui livreroit Urbain, mort ou vif. Toute personne, sans en excepter les prélats et les cardinaux, qui favoriseroit son évasion, de dessein prémédité, ou même par négligence seulement, seroit punie comme rebelle et ennemie du roi et du royaume. Cette indécente ordonnance fut publiée, le 10 mai (1385), dans tout le camp.

camp. De son côté, Urbain excommunioit régulièrement trois ou quatre fois par jour les assiégeans, du haut d'une fenêtre, où il se montroit, une petite cloche dans une main, et un flambeau dans l'autre; il enjoignoit à tous les chrétiens des environs, à dix journées de chemin, d'accourir à son secours; à tous les clercs et moines, de prendre les armes contre Charles, et il leur accordoit à ce prix les indulgences de la Terre Sainte. Ses cris se firent entendre. Trois capitaines distingués de ce temps, Raymond des Ursins, Thomas de Saint-Severin, et un Allemand, nommé Lother de Suabe, se présentèrent devant Nocera; leur armée, formée en partie des débris de celle du duc d'Anjou, étoit un mélange de François, d'Italiens, d'Allemands, d'Anglois. Le 7 juillet, malgré la résistance des assiégeans, ils parvinrent à tirer Urbain et sa cour, du château de

Nocera; ils le conduisirent, par des sentiers, à travers les montagnes, jusques dans une plaine, où, toujours suivis et harcelés par les ennemis, ils firent face à leur tour, et Lother de Suabe, fondant sur les Napolitains, les mit en fuite, et les força de se retirer en désordre à Naples.

Mais ce secours même n'étoit pas sans danger pour Urbain. Une foule de guerriers de cette armée étoit de l'obédience de Clément VII, et délibérèrent s'ils ne lui vendroient pas son concurrent; ils eurent honte cependant de détruire leur ouvrage, et d'ailleurs, Urbain, leur ouvrant ses trésors, sut les mettre dans ses intérêts; il gagna Bénévent, puis un des ports de la Pouille, où il s'embarqua pour Messine, ville de son obédience. Là, ayant renouvelé et publié toutes ses censures contre le roi de Naples, il remit à la voile, et cingla vers Gênes, où il arriva le 23 septembre de cette même an-

née 1385; mais Batille son neveu étoit resté prisonnier des Napolitains.

Charles de la Paix ne vivoit plus que pour la guerre; le trouble étoit son élément, et l'usurpation lui étoit devenue nécessaire : il falloit d'ailleurs qu'il fût ingrat envers tous ses bienfaiteurs. Louis, roi de Hongrie et de Pologne, en l'envoyant autrefois usurper le royaume de Naples sur Jeanne, en lui fournissant des secours pour cette expédition, y trouvoit l'avantage d'éloigner de ses Etats un ambitieux qui pourroit peut-être les envahir; il prit de plus la précaution inutile, peut-être dangereuse, d'exiger de lui le serment de respecter les droits de ses deux filles : n'étoit-ce pas l'avertir qu'il pouvoit ne les pas respecter? De plus, en l'armant pour une conquête, en l'y invitant, il lui en faisoit prendre le goût et l'usage : tout cela pouvoit se tourner un jour contre lui ou contre sa famille; c'est

ce qui arriva. Louis étoit mort le 11 ou 13 septembre 1382 : Marie, l'aînée de ses filles, princesse pleine de vertus, fut déclarée son héritière; les Hongrois la nommèrent, suivant leur usage, *le roi Marie*, et ne voulant point que Sigismond de Luxembourg, mari de la princesse, mais étranger à leur égard, partageât son autorité, ils aimèrent mieux la faire partager à Elisabeth de Bosnie, veuve de Louis et mère de Marie, femme d'un caractère bien différent de celui de sa fille; ils crurent que du mélange de la méchanceté de la mère et de la bonté de la fille, il pourroit résulter quelque vigueur. Les deux reines gouvernèrent donc ensemble, ou plutôt Elisabeth régna seule comme tutrice et régente : elle fit des mécontens; ces mécontens se tournèrent du côté de Charles; ils vinrent lui proposer de conquérir leur couronne, et de faire prévaloir la masculinité sur

la primogéniture. Charles parut consulter beaucoup, et son parti étoit pris dès la première proposition; les courtisans, qui s'en aperçurent, le conseillèrent, comme il vouloit être conseillé: il partit pour la Hongrie. Au bruit de sa marche, Sigismond alla en Allemagne demander du secours à l'empereur Venceslas son frère; les deux reines, et ce fut le conseil d'Elisabeth, prirent le parti de dissimuler : elles envoyèrent demander à Charles s'il venoit comme ami ou comme ennemi. Charles parut offensé du doute. « Pé» nétré de reconnoissance pour la mé» moire du grand roi qui lui avoit servi » de père, il venoit offrir ses secours » à la veuve et à la fille de son bien» faiteur ; il venoit faire cesser les » troubles du royaume », (dont il étoit clair qu'il n'auroit pas même eu connoissance, si l'on n'avoit pas été le chercher pour les augmenter). Les

reines paroissent le croire ; il s'agissoit de remporter la victoire dans ce combat de dissimulation ; elles vont à sa rencontre, le reçoivent avec magnificence à son entrée à Bude, comblent d'éloges et de remerciemens la générosité d'un prince qui s'éloigne ainsi de ses Etats, de sa famille, de ses sujets, pour secourir deux princesses affligées ; elles ne pouvoient lui exprimer toute leur reconnoissance ; elles remettoient leurs intérêts, leurs droits, leur autorité entre ses mains ; elles le prioient d'exercer seul le pouvoir souverain. Charles ne peut y consentir ; il ne veut que servir sous elles et les servir ; il est venu exécuter leurs ordres, et non pas en donner : il refuse même de prendre un appartement dans le château de Bude. Cependant il travailloit en secret avec ses partisans, à soulever les peuples, à leur faire espérer la diminution des impôts, et l'extension

de leurs priviléges, s'ils consentent à seconder ses projets : il parvient enfin d'un côté, par ses sourdes intrigues dans le public, de l'autre, par ses feintes soumissions envers les deux reines, à se faire sacrer à Albe-Royale, au mois de décembre 1385, en présence de ces deux mêmes reines, qui président à la cérémonie, et donnent à leurs sujets l'exemple d'y applaudir avec transport; Charles commençoit à trouver qu'il étoit bien aisé de tromper des femmes. Le 5 février 1386, Elisabeth fait inviter Charles à venir conférer avec elle sur des affaires importantes. Au milieu de leur entretien, un gentilhomme hongrois, nommé Forbach, entre dans l'appartement, comme mandé par la reine, et nécessaire à cette conférence; et pendant que Charles donne toute son attention aux discours de la reine, cet homme porte à Charles un coup de sabre, qui lui fend la tête jusqu'aux

yeux. Le prince jette un grand cri, se lève, chancèle, ne peut se soutenir sur ses jambes; on le porte en cet état à Wissegrad, où il expira ou bout de trois jours. On a prétendu qu'Elisabeth, dans la crainte que la blessure de Charles ne fût pas mortelle, fit mêler du poison dans les médicamens employés en cette occasion. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle ne pouvoit pas vouloir qu'il en réchappât, et qu'elle avoit depuis longtemps préparé avec le Palatin Garo, ou Gara, son confident, ce triste dénouement de la comédie qu'elle s'étoit vue obligée de jouer; et c'étoit ce même Palatin qui avoit introduit Forbach dans l'appartement d'Elisabeth. L'obédience d'Urbain VI, étoit suivie en Hongrie, et en conséquence des censures prononcées par ce pape, le corps de Charles resta sans sépulture jusqu'en 1391, qu'enfin, Boniface IX, successeur d'Urbain, leva

les censures, et permit qu'on ensevelît ses restes.

Tel fut le prix de son ambition, de ses fourberies, de son ingratitude. Ses crimes furent punis par un crime; il est honteux sans doute, pour l'autorité, d'employer l'assassinat; mais il étoit bien honteux aussi, pour l'usurpateur, d'employer tant de bassesse et de fausseté pour dépouiller la femme et la fille de son bienfaiteur. Son ingratitude envers la reine de Naples, avoit été plus coupable encore. Au reste, cet homme injuste, vil et cruel, toujours prêt à ramper pour s'élever, n'étoit ni sans talens pour le gouvernement et pour la guerre, ni sans goût et sans connoissance des lettres; il avoit même des qualités aimables, l'art de persuader et de séduire, de l'esprit, des graces, de l'éloquence. Les talens ne sont qu'un fléau brillant, quand ils tombent en partage à une ame perverse.

CHAPITRE SECOND.

Première maison d'Anjou. Ladislas ou Lancelot;

Deuxième maison. Louis II.

La rivalité va être entre deux enfans et les deux mères de ces jeunes princes, partagés entre les deux obédiences rivales; Ladislas sous celle d'Urbain VI; Louis II, suivant celle de Clément VII.

Louis Ier., duc d'Anjou, tige de la seconde maison de ce nom, avoit laissé deux fils, Louis II et Charles; mais, nourri dans les principes de la loi salique, qui tendent à la réunion, il avoit accumulé tous ses Etats sur la tête de l'aîné, ne laissant au second qu'un léger apanage, dans le cas même où Louis II recouvriroit le royaume de Naples, afin que celui-ci, restant tou-

jours vassal du roi de France, pût toujours compter sur sa protection.

Charles de la Paix n'avoit laissé qu'un fils, Ladislas, et qu'une fille, Jeanne seconde, qui fut reine de Naples, après la mort de Ladislas.

Marguerite de Duras, mère de Ladislas, et Marie de Blois-Penthièvre, mère de Louis II, étoient faites, par la différence de leurs caractères, pour être à la tête de deux différens partis, et montrer qui doit l'emporter de la force, ou de la douceur, de la fraude, ou de la simple adresse, d'une constance inébranlable dans ses résolutions, ou d'une souplesse complaisante qui sait se plier aux circonstances, et de la patience qui sait les attendre; enfin, d'une activité mêlée de turbulence, ou d'une prudence mêlée de lenteur et de timidité. Le premier de ces caractères étoit celui de Marguerite; le second, celui de Marie.

Marguerite, pour obtenir du pape Urbain VI l'investiture en faveur de Ladislas, fit au pontife les avances les plus engageantes, et lui renvoya, sans rançon, son neveu Batille, que Charles de Duras avoit fait prisonnier au siége de Nocera; mais Urbain ne vouloit reconnoître pour roi de Naples aucun des deux compétiteurs; il regardoit ce royaume comme dévolu au saint siége par les censures qu'il avoit prononcées contre Charles de la Paix (moyen facile d'enrichir le saint siége). Ladislas ne put être couronné sous son pontificat.

On proposa de terminer la querelle des deux maisons, en laissant le trône de Naples à Ladislas, et en mariant Jeanne sa sœur avec Louis II, qui retiendroit la Provence; mais le jeune Louis fit tomber lui-même la négociation, en montrant une répugnance invincible à épouser la fille du meurtrier

de Jeanne, et de l'usurpateur de son trône.

Les chefs du parti angevin (car on désignoit par ce nom la seconde maison d'Anjou, et la première par celui de Duras) faisoient de grandes instances auprès de Marie, pour qu'elle fît partir Louis II son fils pour le royaume de Naples; ils jugeoient sa présence nécessaire pour ranimer son parti abattu par la mort de son père. La tendresse maternelle répugnoit à cette proposition, et craignoit d'exposer l'enfance de ce prince aux dangers de la guerre et au hasard des révolutions dans un pays éloigné et qu'il falloit soumettre; d'ailleurs, la cour de France, dont il falloit bien suivre les conseils, puisque l'on n'espéroit que dans son secours, n'étoit point d'avis de ce départ du prince. On demandoit de plus à Marie, outre des secours d'hommes et d'argent, un général fait pour inspirer la

confiance aux troupes. Il y en avoit un que ses titres, ses intérêts, son devoir désignoient comme le vengeur naturel de Jeanne et de Louis I, et que sa valeur éprouvée, et sa capacité connue annonçoient comme un des plus grands capitaines de l'Europe ; c'étoit Othon de Brunswick, dernier mari de Jeanne. Il avoit été fait prisonnier en combattant pour elle contre Charles de la Paix en 1381. Après avoir été enfermé pendant trois ans dans le château de Minorvino, ayant obtenu la permission d'en sortir sur sa parole pour prendre le divertissement de la chasse, il lui arriva de tomber entre les mains de quelques bandes angloises de l'obédience de Clément VII, qui l'emmenèrent à Avignon auprès de ce pontife ; c'étoit avoir été repris par ses amis et sans aucune intelligence avec eux. Le cas où il se trouvoit étoit singulier. Othon, esclave de l'honneur et des lois de la chevale-

rie, craignit, s'il usoit de sa liberté contre la maison de Duras, de n'être pas à l'abri de tout reproche, et consulta sur cette question les barons napolitains. Les barons du parti angevin, qui brûloient de le voir à leur tête, décidèrent que sa seconde captivité le dispensoit des lois de la première, et que c'étoit de Clément VII qu'il étoit prisonnier; or, c'étoit lui que Clément proposoit aussi à Marie pour général du parti angevin : tous les vœux étoient pour Othon, Marie seule répugnoit à ce choix; elle craignoit le crédit qu'Othon avoit acquis dans cet Etat de Naples, dont il avoit été comme roi, du chef de sa femme; elle craignoit cet empressement même que témoignoient les barons de servir sous ses ordres, ses prétentions sur la principauté de Tarente, et sur d'autres grandes terres qu'il tenoit de la libéralité de la reine Jeanne sa femme; enfin, il lui parois-

soit trop puissant et dangereux, à la tête d'une armée, pour un jeune prince sans autorité qu'il auroit servi; mais comme elle n'étoit que défiante et point opiniâtre, elle sacrifia ses répugnances au vœu général, et céda, par déférence surtout pour le pape; cependant, retenant quelque chose de ses défiances, elle ne donna ce commandement à Othon de Brunswick, que pour deux ans; elle en scella les lettres le 3 octobre 1386. Marguerite, par un gouvernement despotique, injuste et avide, lui préparoit des succès faciles; Naples étoit dans le trouble; les divers partis prenoient les armes; le pape Urbain VI, qui ne s'expliquoit pas encore sur ses prétentions à la dévolution du royaume de Naples au saint siége, paroissoit protéger Ladislas, parce que ce prince suivoit son obédience, et que Marguerite, mère de Ladislas, avoit prévenu le pape, comme nous l'avons vu, par les avances

les plus soumises ; mais Raymond des Ursins, général d'Urbain, savoit seul son secret : introduit dans la ville de Naples par les partisans de Ladislas, lesquels étoient persuadés que Raymond venoit à leur secours, il entretint quelque temps leur erreur, en faisant crier à son entrée : *Vivent le pape Urbain et le roi Ladislas !* Mais bientôt, conformément à ses ordres secrets, il se déclare l'ennemi commun des deux partis, et veut se rendre seul maître dans la place : alors, le parti angevin fait entrer, par une autre porte, Othon de Brunswick et Thomas de St. Severin, vice-roi de Naples pour Louis II, qui avoient été avertis de se tenir à portée. Ils entrent en criant : *Vivent le roi Louis et le pape Clément.* Raymond, accablé par les forces supérieures du parti angevin, fut forcé de se retirer à Nole ; Marguerite s'enfuit précipitamment, avec ses deux enfans, à Gaëte, où elle

passa plusieurs années dans l'affliction et la détresse. Les vainqueurs, sous prétexte de venger l'injure faite autrefois à Othon et à Jeanne par les traîtres qui avoient introduit le traître Charles dans la ville, commirent beaucoup de violences et de cruautés, dont Othon, prince clément, et plein d'humanité, ne les avoua pas, et qu'il fit cesser aussitôt qu'il le put ; il rappela dans Naples cinq cents dames qui s'étoient réfugiées à Averses, par la crainte des troubles ; il leur procura toute sûreté pour leurs personnes et leurs biens, et leur rendit toute sorte d'honneurs ; il fit publier des défenses, sous peine de la vie, d'insulter et maltraiter personne. Ceux qui s'étoient autrefois révoltés contre lui et contre Jeanne, venoient avec confiance implorer leur grace ; il ne se vengeoit d'eux que par ce tendre reproche, qui étoit un hommage à la mémoire de Jeanne : *Comment avez-vous pu payer de*

tant d'ingratitude les bienfaits dont une souveraine, si remplie de bonté, ne cessoit de vous combler?

Naples étoit soumis; mais il restoit à réduire les châteaux : l'attaque en fut faite avec mollesse et avec peu de succès; d'un autre côté, Marguerite de Duras et Raymond des Ursins, sans pouvoir compter l'un sur l'autre, après ce qui s'étoit passé, travaillèrent, à frais communs, à resserrer Naples, et à l'affamer; ils y parvinrent, et Louis II dut la conservation de Naples, dans cette extrémité, à la valeur d'Othon de Brunswick; qui, faisant des sorties fréquentes et heureuses à travers les ennemis, pénétroit jusques dans la vallée de Bénevent, et ouvroit le passage aux convois, du côté de la terre, tandis qu'une flotte génoise, revenant des côtes de Barbarie, chargée de grains, entra dans le port de Naples, et s'enrichit en y vendant sa cargaison, que les Napoli-

tains s'empressèrent de payer, à raison du besoin urgent qu'ils en avoient, et de la disette où ils étoient réduits. Marguerite, qui attendoit à tout moment la nouvelle de la capitulation de Naples, perdit alors toute espérance, et parut s'en dédommager par des crimes. Elle tenoit prisonniers, dans le château de l'Œuf, Jeanne de Duras, sa sœur aînée, et le comte d'Artois, second mari de cette sœur; tous deux moururent dans leur prison, quelques mois après, et tous les deux le même jour; ce qui fit penser qu'elle les avoit fait empoisonner par jalousie ou par inquiétude, parce que Jeanne, l'aînée des nièces de la feue reine Jeanne, étoit de droit la véritable héritière de cette reine.

Le pape Urbain VI, mécontent du peu de succès de Raymond des Ursins, lui ôta sa confiance, et ne voulut plus s'en rapporter qu'à lui-même du soin de conquérir Naples; il partit de Pé-

rouse, pour cette expédition, au mois d'août 1388; mais à peine avoit-il fait dix milles, que sa mule fit un faux pas, et le jeta par terre fort rudement. Il continua cependant sa route sans être arrêté ni par les idées superstitieuses que son accident pouvoit faire naître alors, ni par les blessures que sa chute lui avoit faites en plusieurs endroits : il n'abandonnoit pas légèrement ses entreprises; mais il fut obligé de renoncer à celle-ci par deux raisons qu'il étoit pourtant encore plus aisé de prévoir; l'approche de l'hiver et le défaut d'argent pour payer ses troupes.

Le parti de Louis II étoit triomphant; Marie célébroit ses succès par des prières et des réjouissances publiques; mais c'étoit Othon qui triomphoit : la gloire de ce général étoit accrue; sa clémence le faisoit chérir autant que ses talens le faisoient respecter. Toutes ces considérations réveillèrent

la jalouse inquiétude de Marie; il n'y avoit plus qu'elle-même qui pût se nuire; ce fut elle aussi qui se nuisit: dans la crainte qu'Othon ne pût vouloir un jour se rendre redoutable, elle le rendit redoutable dès le moment, en le mécontentant. Le terme de deux années, fixé à son commandement, étoit expiré; elle osa lui donner un successeur; c'étoit Clément, sire de Montjoye, maréchal de Rome pour Clément VII; elle le revêtit des titres de vice-roi et de capitaine-général, dépouillant ainsi à la fois de toute autorité, non seulement Othon de Brunswick, mais Thomas de St. Séverin, chef de la maison d'Italie, la plus utile au parti angevin. Ils sentirent l'un et l'autre cette injure jusqu'au fond du cœur, et ne pouvant pas servir sous un homme qu'ils jugeoient trop inférieur à eux, et qui, fier de sa faveur, manquoit même aux égards qui leur étoient dûs,

ils se retirèrent, St. Severin dans ses terres, sans cependant abandonner le parti angevin; Othon, à quelque distance de Naples, où bientôt on le vit se cantonner avec un corps d'armée, composé de ses admirateurs et de ses amis. Le parti angevin en fut affoibli; les chefs s'en alarmèrent; ils essayèrent de réconcilier Othon avec Montjoye; mais ils reconnurent bientôt, à la hauteur et à l'inadmissibilité des propositions d'Othon, que sa résolution étoit prise irrévocablement. En effet, on le vit bientôt après arborer la bannière de Duras. On prétend que Marguerite, pour se l'attacher, l'amusoit de l'espérance de l'épouser, et de lui rendre par-là le rang et l'autorité qu'il avoit pu avoir sous le règne de Jeanne, comptant bien d'ailleurs qu'Urbain VI, ou son successeur, la dégageroit de ses promesses, et la tireroit d'embarras, en refusant les dispenses nécessaires pour

ce mariage. Effectivement, il devoit être difficile alors d'obtenir des dispenses pour épouser la tante et la nièce ; il devoit du moins être bien facile de se les faire refuser.

Le ciel ne permit pas qu'Othon acquît autant de gloire militaire, en abandonnant la vengeance, en trahissant la cause de Jeanne, qu'il venoit d'en acquérir en la défendant ; il avoit corrompu le gouverneur d'un des châteaux de Naples ; mais le complot fut découvert et prévenu ; il voulut alors emporter ce château de vive force, il fut repoussé ; il tenta d'attirer sur ses traces en rase campagne, son rival Montjoye ; mais celui-ci averti par les chefs angevins, de redouter toutes les ruses de guerre, de la part de ce vieux général, eut le bon esprit de rester sur son avantage, content de pouvoir dire qu'il avoit vaincu Othon ; celui-ci fit des actions hardies et brillantes, des attaques d'un brave chevalier,

chevalier, et des retraites d'un savant capitaine, mais toujours sans beaucoup de succès pour sa nouvelle cause. Enfin en 1390, dans une bataille où Thomas de St. Séverin, plus fidèle ou plus facilement appaisé, se retrouvoit à la tête du parti angevin, Othon eut encore le malheur d'être pris, et là, finit son histoire; on ne sait plus rien de lui, sinon qu'il vivoit encore à la fin de 1390, et qu'il avoit alors quatre-vingt ans. Il étoit honteux à cet âge d'être la dupe d'une femme aussi peu digne que Marguerite, d'être servie par un héros; il étoit honteux à tout âge au mari de Jeanne, d'embrasser le parti de Duras, et de servir les meurtriers de Jeanne; c'étoit détruire son ouvrage, démentir tous ses exploits, et n'être plus qu'un vil capitaine de bandes, toujours vendu au parti qui satisfait le plus son avarice ou son ambition.

Mais que devoit faire Othon, traité

avec tant d'ingratitude par Marie de Blois, au nom du jeune roi son fils, et puni par eux pour leur avoir conquis un royaume? Il devoit sans s'embarrasser ni du parti angevin, ni du parti Duras, mais uniquement fidèle à la mémoire de Jeanne, en poursuivre de son côté la vengeance, avec cette armée qui s'étoit donnée à lui, et qui s'attachoit à sa fortune. Par-là, s'il n'eût pas augmenté sa gloire, du moins il ne l'eût pas flétrie, il seroit resté Othon de Brunswick, un digne chevalier, un héros intéressant, et il n'auroit pas été dans le cas de s'entendre dire à son tour : *comment avez-vous pu oublier cette souveraine aimable qui vous avoit comblé de tant de bienfaits?*

Le pape Urbain VI étoit mort le 15 octobre 1389, désespéré de n'avoir pu exécuter ses projets sur Naples. Boniface IX, son successeur, fit enfin couronner Ladislas, ce qui donna du poids

au parti de ce prince. Marie, sur les instances réitérées de tout le parti angevin, s'étoit enfin déterminée, en 1390, à laisser partir son fils pour l'Italie : Louis fit son entrée dans Naples, aux acclamations publiques ; la douceur, l'affabilité, qu'il tenoit de sa mère, lui gagnèrent d'abord les cœurs ; mais on s'aperçut bientôt que cette douceur ne couvroit que de la lenteur et de la molesse. Ladislas tenoit de sa mère plus de vigueur et d'activité ; il gagna tous les jours dans l'esprit des peuples, par la comparaison qu'on faisoit de lui avec son rival. Marguerite et Ladislas étoient toujours en mouvement, Louis tendoit toujours au repos.

C'étoit l'argent qui manquoit pour toutes ces guerres ; Marguerite en amassoit de tous côtés et par toute sorte de voies. A Gaëte, où elle tenoit sa cour, des marchands, que les affaires de leur commerce appeloient souvent en Sicile,

parloient au retour avec admiration, et sans doute avec exagération, des richesses immenses de Mainfroy de Clermont; et il étoit vrai que Mainfroy, à la faveur des troubles de la Sicile, s'étoit considérablement aggrandi et enrichi dans cette île. Des auteurs vont jusqu'à dire qu'il en possédoit les deux tiers; on exaltoit beaucoup aussi la beauté singulière de Constance sa fille. Marguerite résolut de faire épouser Constance à son fils, n'envisageant dans ce mariage que les sommes qu'elle se feroit donner pour soutenir la guerre de Naples. Ebloui de l'éclat d'une pareille alliance, de l'avantage de voir sa fille monter sur le trône de Naples, de l'espérance de monter peut-être lui-même sur celui de Sicile, chimère dont il se repaissoit et que ce mariage lui sembloit pouvoir réaliser, Mainfroy consentit à tout, et donna tout l'argent qu'on exigeoit. Deux ans après, lorsque cet ar-

gent fut dépensé, lorsque Mainfroy de Clermont, dont la plupart des usurpations avoient été réunies au domaine de la Sicile, fut mort beaucoup moins riche qu'on ne l'avoit cru, Marguerite ne trouvant plus aucun avantage dans cette alliance, engagea son fils à solliciter, auprès de Boniface IX, la dissolution de son mariage : Ladislas, qui peut-être s'étoit dégoûté de Constance, y consentit. A cette première injure, déjà si cruelle en elle-même, on ajouta celle d'employer un prétexte odieux et diffamant : on n'avoit aucun reproche à faire à Constance; ce fut sa mère qu'on déshonora. On prétendit que, depuis la mort de son mari, elle avoit eu un commerce de galanterie avec le prince, depuis roi d'Aragon, Martin Ier., lorsqu'il étoit venu en Sicile, pour y affermir sur le trône Martin son fils, qui en avoit épousé l'héritière Marie. Sur ce bruit vrai ou faux des secrètes intelli-

gences de la comtesse de Clermont avec le prince aragonois, Marguerite ne cessoit de crier qu'il seroit affreux que le roi son fils, un prince de la maison de France, le rejeton de tant de rois et de France et de Naples, n'eût pour femme que la fille d'une concubine. Il est certain qu'en vraie morale, l'action imputée à la comtesse de Clermont étoit bien moins criminelle que la divulgation qu'en faisoit Marguerite, par un motif si vil et si pervers; cependant, nous savons si mal apprécier le vice et la vertu, que tandis que la comtesse de Clermont étoit diffamée et l'innocence de sa fille opprimée, Marguerite acquéroit, par sa méchanceté même et son hypocrisie, une réputation de vertu austère. Le nouveau pape que Ladislas alla trouver à Rome pour traiter de cette affaire, eut la foiblesse d'approuver le divorce; il commit l'évêque de Gaëte pour publier en cérémonie la

cassation de ce mariage. Ladislas, de retour à Gaëte, étant allé le dimanche suivant à la messe avec sa femme, soit que celle-ci fût préparée ou non à ce qui alloit arriver, l'évêque lut à haute voix la bulle de dissolution, puis descendant de l'autel, alla ôter l'anneau nuptial du doigt de la jeune reine, et le rendit au roi. La malheureuse Constance n'y gagna pas même sa liberté; elle fut reléguée dans une maison particulière, où, comme si on l'eût nourrie par charité, on lui envoyoit, de la cuisine du roi, sa nourriture et celle de sa maison, réduite pour lors à quelques femmes. Le sort de cette innocente et malheureuse princesse, presqu'encore dans l'enfance, toucha toutes les ames sensibles, et donna aux justes estimateurs des choses, une étrange idée du caractère moral de Marguerite et de son fils. Dans la suite, le roi maria du moins Constance à un de ses favoris.

La guerre continuoit entre les deux rivaux, quand ils avoient de l'argent. En 1393 Ladislas étoit en route pour aller assiéger Naples, lorsqu'il fut attaqué d'une maladie violente, dans laquelle on désespéra de sa vie, et dont il ne guérit que par des remèdes aussi très-violens; il lui resta, soit des remèdes, soit de la maladie, une difficulté de parler, ce qui paroît désigner une fiévre maligne: cependant, comme vers le même temps son échanson mourut d'une manière assez subite, et qu'on se porte aisément à imputer au poison les maladies et la mort des princes, l'idée de poison a prévalu; mais M. d'Egli en croit trop de très-légères apparences, lorsqu'il dit que le coup avoit été tenté quelques années auparavant, et qu'il cite en preuve un bref de Boniface IX, portant commission d'information contre l'archevêque d'Arles, suspect du complot. Certainement, ni

Marie de Blois en France, ni Louis II, enfant plein d'innocence et de douceur, à Naples, n'avoient fait empoisonner Ladislas : et quel intérêt pouvoit avoir l'archevêque d'Arles à commettre ou à favoriser ce crime ? Le bref de Boniface ne peut prouver que de la haine pour l'archevêque d'Arles, qui n'étoit pas de son obédience. Ceux qui ont cherché à excuser l'humeur farouche et cruelle que montra dans la suite Ladislas, l'ont attribuée à cette même maladie qui, selon eux, lui avoit altéré le cerveau ; c'est encore un des effets que la fiévre maligne peut produire, et Caligula eut la même excuse pour ses extravagances cruelles.

En 1395 Ladislas marcha de nouveau contre Naples. Six galères que le nouveau pape d'Avignon, Benoît XII ou XIII, successeur de Clément VII, mort le 16 septembre 1394, envoya au

secours de cette capitale, firent encore manquer l'entreprise.

Ce ne fut enfin qu'en 1400 que, moitié en affamant de nouveau cette ville, moitié en y pratiquant des intelligences, Ladislas parvint à s'en rendre le maître, pendant que Louis étoit à Tarente où d'autres soins l'occupoient.

Ce fut alors que Louis découragé, crut devoir renoncer entièrement à une entreprise qui, depuis dix ans, avoit trompé ses efforts et ses espérances, il crut que la couronne de Naples ne lui étoit pas destinée, et il ne songea plus qu'à retourner en France. On lui représenta vainement que les deux tiers du royaume lui étoient encore soumis, qu'avec les secours qu'il pouvoit attendre de France, et ceux des barons napolitains qui lui étoient demeurés fidèles, il pouvoit se flatter de réduire le reste ; on lui cita l'exemple d'une

femme, d'une rivale, de Marguerite, qui, presque bornée pendant près de quinze ans à la seule ville de Gaëte, n'avoit cessé de combattre, et étoit parvenue, par sa constante persévérance, à mettre la couronne sur la tête de son fils : Louis sentit trop qu'il n'avoit pas les mêmes ressources que Marguerite, et rien ne put retarder son départ, il s'embarqua, emmenant avec lui la plupart des nobles napolitains de son parti. Lorsqu'il avoit quitté Naples pour aller à Tarente, il avoit laissé dans la capitale Charles, comte du Maine son frère; celui-ci, après la reddition de Naples, s'étoit retiré avec les François dans le château neuf, où Ladislas les assiégeoit alors. Louis s'étant embarqué à Tarente, vint en passant, se présenter à l'entrée du golfe de Naples, d'où il envoya proposer à Ladislas de laisser sortir du château neuf le comte du Maine et les François, qui, de leur côté, remet-

troient cette forteresse à Ladislas. La condition fut acceptée et remplie. Louis, après avoir reçu sur ses galères son frère et ses François, fit voile pour la Provence, et par cette fuite précipitée, perdit sans retour son sceptre et sa réputation. « La fermeté, dit à ce sujet » M. d'Egli, est la vertu des rois, elle » les maintient sur le trône malgré les » plus grandes secousses ». Si cette proposition, qui certainement a de la vérité, étoit toujours infailliblement vraie, il faudroit en conclure que tous les rois détrônés ont mérité leur sort par leur foiblesse. Cependant on ne peut pas dire que Charles Ier., roi d'Angleterre, ait manqué de fermeté, excepté lorsqu'il abandonna le comte de Strafford à la rage populaire, faute dont il se releva depuis; et Jacques II son fils, poussoit la fermeté jusqu'à l'opiniâtreté. La vérité sur ce point est entre ces deux maximes qu'un grand poète dramati-

que place à côté l'une de l'autre, et met en opposition dans une de ses tragédies:

On ne perd les Etats que par timidité;
On périt quelquefois par trop de fermeté.

C'est le juste milieu entre ces deux maximes qu'il est bien difficile de saisir dans les temps de trouble.

Ladislas, délivré de son rival, ne fut plus qu'un tyran. Obligé d'accorder une amnistie, il se montra ingénieux à trouver des prétextes pour la violer: moitié trahison, moitié violence, il accabla la maison de St. Séverin et les autres maisons angevines qui s'étoient soumises à lui. La prison, les confiscations, les supplices secrets ou publics, le vengèrent de tous ceux dont le devoir avoit été de porter les armes contre lui. Son goût effréné pour les plaisirs, son amour désordonné pour les femmes, les passions ardentes, mais passagères et multipliées qu'elles lui inspirèrent, furent du moins un frein pour ses

cruautés ; chacune de ses maîtresses obtint la grace de ses amis. Il passoit sans effort du sein des voluptés aux fatigues de la guerre, à l'embarras des affaires, aux agitations de l'ambition. Animé par le succès de sa première usurpation, il ne mit plus de bornes à ses vues ambitieuses ; il est le premier que l'histoire moderne ait accusé d'aspirer à la monarchie universelle : il mettoit dans ses projets le même désordre, la même impétuosité que dans ses amours. Il vouloit s'allier par un mariage, avec l'empereur des Turcs, Bajazet, et il demandoit pour ce mariage des dispenses au pape Boniface IX, qui eut cependant le crédit de le détacher de cette idée bizarre.

Ladislas ayant trouvé, comme son père, une occasion d'envahir la Hongrie, ne la laissa point échapper. D'après l'usurpation quoique malheureuse de son père, il s'étoit cru en droit d'ajouter à

ses titres, celui de roi de Hongrie; Marie, fille de Louis le Grand, véritable reine de Hongrie, étoit morte en 1392, laissant son royaume à Sigismond son mari, fils de l'empereur Charles IV, frère de l'empereur Venceslas, et depuis empereur lui-même. Un parti de Hongrois, opposé à Sigismond, le tenant prisonnier, offrit la couronne à Ladislas qui l'accepta. Boniface IX le fit couronner solemnellement roi de Hongrie par son légat, le cardinal Acciaioli, le 5 août 1403; mais à peine cette couronne avoit-elle été posée sur sa tête, qu'il fut obligé d'y renoncer; une révolution nouvelle mit en liberté Sigismond, et le reporta sur le trône; Ladislas, dont le parti s'évanouissoit, fut d'ailleurs rappelé en Italie par quelques mouvemens qu'on excitoit pendant son absence dans le royaume de Naples, et qu'il punit par de nouvelles cruautés. Après la mort de Boniface IX, il s'attacha surtout à perpétuer

le schisme; il fit naître dans toute l'Italie, des troubles à la faveur desquels il se rendit le maître dans l'Etat ecclésiastique, prit et reprit plusieurs fois Rome, et la dernière fois, en 1413, la saccagea, comme avoient fait environ mille ans auparavant les Alaric et les Genseric, et environ un siècle après eux les Totila; il continua de se rendre le fléau des peuples voisins, voulut opprimer les Florentins et les Siennois.

Louis II, qui n'avoit pas tellement renoncé au royaume de Naples, qu'il ne fût disposé à saisir toutes les occasions de s'en rendre le maître, avoit fait alliance en 1409 avec ces républicains, et joignant ses forces aux leurs, il avoit repris les places usurpées par Ladislas sur les Florentins, ainsi que sur le patrimoine de St. Pierre; il s'avança jusqu'aux portes de Rome, fut reçu en vainqueur dans St. Pierre; le château Saint-Ange lui fut livré par le

gouverneur; il s'empara encore de quelques châteaux voisins : mais il ne put se rendre entièrement le maître dans la ville même de Rome. L'année suivante (1410), le légat qui commandoit les troupes de l'Eglise pour le pape Alexandre V, et qui étoit appuyé par celles du roi Louis, reprit Rome, et introduisit ces troupes dans la ville. Ce même légat (Balthasar Cossa) fut fait pape cette même année 1410, et prit le nom de Jean XXIII; mais cette même année aussi, un nouvel ennemi que l'actif Ladislas avoit suscité au peu vigilant Louis, les Génois attaquèrent l'escadre provençale de Louis, la battirent, lui prirent trois navires; Louis perdit dans ce combat six cents hommes, son argent et tout ce qui fondoit l'espérance de cette campagne; il n'échappa lui-même qu'avec peine. Ladislas, pour tirer parti de la défaite de Louis, fit encore une tentative sur Rome, mais Paul des Ur-

sins, qui étoit alors à la tête des armées pontificales, ce que Thomas de St. Séverin avoit été longtemps à la tête des armées de Louis II, tailla en pièces une partie de l'armée de Ladislas, et mit en fuite le reste.

L'année suivante 1411, le 19 mai, Louis joint au premier des Sforces, Jacques Attendulo ou Jacomuzzo, et Paul des Ursins, les deux plus grands capitaines de ce siècle, remporta sur Ladislas une victoire complète aux bords du Gariglian.

Si Louis ne profita pas comme il l'auroit dû, d'un si grand avantage, on ne peut pas le lui reprocher, il vouloit poursuivre Ladislas, sans lui laisser le temps de respirer; mais ces grands généraux dont nous venons de parler, n'ayant pas d'autre existence que la guerre, et n'étant d'ailleurs que foiblement attachés aux intérêts des puissances qu'ils servoient, trouvèrent des prétextes pour

laisser échapper Ladislas. Ce prince reconnut de quel danger il avoit été préservé dans cette occasion ; « Le premier » jour, disoit-il dans la suite à ses amis, » je craignois principalement pour ma » vie ; le second jour, je ne craignois » plus que pour mon royaume ; le troi- » sième, j'étois entièrement rassuré sur » l'un et l'autre point. » L'indigence de Louis fit le reste : n'ayant pas de quoi nourrir la foule des prisonniers qu'il avoit faits, il fut obligé de les renvoyer, et de revendre à chacun d'eux son cheval et son bagage ; ils allèrent tous rejoindre et servir Ladislas, et la guerre se prolongea, comme Sforce et Paul des Ursins le desiroient. Pendant ce temps, Ladislas qui portoit ses vues sur tous les Etats, pour en troubler la paix, cherchoit aussi à remuer la Sicile, sur laquelle il n'osoit même prétendre aucun droit, mais qui étoit à sa bienséance, puisqu'il n'en étoit séparé que

par le phare de Messine : Louis étoit rentré en Provence, Jean XXIII avoit fait sa paix avec Ladislas, qui auroit dû la lui demander à genoux, et qui la lui vendit très-cher. Bénevent, ce domaine de la possession duquel les papes s'étoient toujours montrés si jaloux, fut cédé irrévocablement par le traité du 15 juin 1412, au royaume de Naples; mais cette ville fut rendue dans la suite au saint siège. La reine Marguerite, mère de Ladislas, vit faire cette paix, et mourut le 6 août 1412; on ignore jusqu'à quel point elle avoit eu part aux crimes et aux cruautés politiques de son fils, qui, depuis longtemps gouvernoit par lui-même, et la consultoit tout au plus, mais à qui elle avoit autrefois donné des exemples de perversité, que ce fils digne d'elle avoit encore surpassés.

Marie de Blois, mère de son concurrent, et autrefois rivale de Marguerite,

étoit morte neuf ans auparavant le 12 novembre 1403. Peu de jours avant sa mort elle révéla et expliqua au prince son fils, un secret que sa mort alloit découvrir sans l'expliquer; c'est qu'elle tenoit depuis longtemps en réserve dans son trésor une somme de deux cent mille écus; le prince saisi d'étonnement, lui demanda comment elle ne l'en avoit pas aidé dans ses expéditions de Naples, surtout au moment de ses disgraces. « C'est aussi, lui dit-elle, » pour vos expéditions de Naples, et » pour le temps de vos disgraces que » je réservois cette somme : je n'avois » cessé d'appréhender pour vous le » malheur de la captivité; cette crainte » étoit dominante dans mon ame, et je » n'ai pu parvenir à me rassurer sur ce » point, que par la précaution d'avoir » dans ma main votre rançon toute » prête. » Elle disoit vrai, et c'est un trait de caractère qui peint en elle cette

défiance et des hommes et de la fortune, dont nous avons rapporté d'autres traits. Ce n'étoit assurément pas pour elle qu'elle thésaurisoit. Toutes ses actions, tous ses desseins, toutes ses vues, n'avoient toujours que son fils pour objet; mais par cette crainte excessive et déraisonnable d'un danger plus qu'incertain, elle perdit l'occasion de le servir utilement dans ses affaires, de le mettre pour toujours à l'abri de tout danger, et de se mettre elle-même au-dessus de toute crainte.

Les réconciliations avec Ladislas n'étoient jamais bien sincères, ou du moins bien durables. Ce fut l'anné suivante 1413, qu'il prit et saccagea Rome, comme nous l'avons dit; il pilla le trésor de l'Eglise, profana les Temples, poursuivit le pape dans tous les asyles, que la crainte lui fit choisir successivement, et dont plusieurs lui furent refusés par l'effet de cette même crainte

que Ladislas inspiroit à tout le monde.

Au milieu de ses conquêtes, son peuple étoit le plus malheureux de tous; aucun genre d'oppression ne lui manquoit. Le butin immense que Ladislas avoit fait à Rome, étoit déjà dissipé; il falloit le remplacer, puisqu'il vouloit toujours faire la guerre; il confisquoit les biens de ses ennemis, et les vendoit à quatre ou cinq acquéreurs à la fois: tous s'en disputoient la possession, que tous avoient payée, et dont Ladislas gardoit le prix; il vendoit aussi aux criminels l'impunité et la liberté: pour multiplier les traîtres parmi ses ennemis, et profiter de leurs trahisons, il paroissoit les récompenser magnifiquement; mais il ne manquoit guères de prétextes dans la suite pour les faire mourir, et non seulement leur reprendre ses dons par la confiscation, mais profiter même de leurs propres richesses. Comme il méritoit que tout le monde

se défiât de lui, il se défioit de tout le monde, et prenoit contre tous les précautions les plus injurieuses.

De tous ces chefs mercenaires qui faisoient trafic de leur valeur, Sforce, le plus fidèle à ses engagemens, s'étoit attaché à son service; Ladislas parut vouloir le récompenser dans la personne de François Sforce son fils chéri; il chargea ce jeune homme d'une commission honorable, mais qui le retenoit à Naples sous ses yeux, où il étoit gardé à vue pour servir d'ôtage de la fidélité de son père.

Il avoit ardemment souhaité d'attirer Paul des Ursins à son service; mais on ne sait si c'étoit dans l'intention de faire usage de ses talens, ou de se venger des affronts que ce général lui avoit fait essuyer; car Ladislas étoit capable de sacrifier son utilité même à sa vengeance, et de se priver d'un grand général pour perdre un homme qu'il haïssoit.

Ce prince, extrême dans toutes ses passions, et redoutable à tant d'ennemis, sortant des bras d'une de ses maîtresses, tomba dans une maladie violente, qui parut tourner ses emportemens ordinaires en une véritable frénésie. On a prétendu qu'un médecin, père de cette nouvelle maîtresse, gagné par l'or des ennemis de Ladislas, avoit sacrifié, par avarice, sa propre fille, en l'engageant à se frotter d'une composition vénéneuse, qu'il disoit être un philtre capable de fixer le cœur de son amant, et de la mettre pour jamais à l'abri de toute infidélité de sa part. Elle en mourut, dit-on, ainsi que le tyran; celui-ci, à la suite d'une longue fiévre, dont les redoublemens le jetoient dans des transports de fureur, où il ne respiroit que le sang. Paul des Ursins s'étoit déterminé enfin à entrer à son service, sur la foi des promesses les plus séduisantes, non seulement con-

firmées par des sermens solemnels qui ne coûtoient jamais rien à Ladislas, mais garanties par les principaux officiers de son armée, et les plus grands seigneurs de sa cour, accompagnées enfin de tout ce qui pouvoit le rassurer contre le ressentiment de Ladislas, qui ne pardonnoit jamais à qui avoit pu le vaincre. Au premier bruit de la maladie de ce prince, Paul des Ursins se présente pour lui faire sa cour; il est arrêté avec un de ses parens, attiré, par les mêmes promesses, au service de Ladislas: ce fut en vain que les officiers et les courtisans, témoins et garants de ces promesses, le supplièrent de leur épargner la honte de cette infidélité qui alloit rejaillir sur eux, et le juste ressentiment de la maison des Ursins, qui alloit les en croire complices; il persista dans cette injustice, et ne fut occupé, pendant tout le temps de sa maladie, que du soin de faire périr Paul des Ursins; il en donna

plusieurs fois l'ordre à Jeanne sa sœur, qui, par l'avis des gens les plus sages de sa cour, prit sur elle de venir un jour lui annoncer que, conformément à ses ordres, elle venoit de faire trancher la tête à ce général, de peur qu'il ne fît exécuter cet ordre par quelque autre. En effet, dans ses transports il ne cessoit tantôt de crier d'un ton pressant et terrible : *Paul des Ursains est-il mort?* tantôt de demander un poignard pour l'assassiner lui-même, ne pouvant, disoit-il, s'en rapporter à personne. D'autres fois, plus occupé dans son délire de ses projets de conquête, il s'écrioit : *à Florence, à Florence.*

Ce fut au milieu de ces fureurs qu'il expira le 6 ou 8 août 1414. On compta sa mort au nombre des prospérités, dit M. d'Egli. Ladislas n'avoit que quarante ans, et pouvoit encore longtemps faire le malheur du genre humain. Il eut tous les vices et de caractère et de

politique de son père et de sa mère ; il en eut aussi tous les talens, il y joignit quelque chose d'ardent et d'impétueux qui sembloit tenir de la folie ; si c'étoit l'effet d'une maladie, il falloit le plaindre, mais il falloit surtout plaindre ses peuples. Les voluptés dont il fit un usage excessif et fatal à sa vie, n'adoucirent point son caractère; si ses maîtresses lui arrachèrent la grace de quelques malheureux, ce fut sans lui inspirer ni douceur, ni bonté : au reste, nous l'avons assez fait connoître par ses actions.

Nous avons parlé de son premier mariage avec Constance de Clermont ; il épousa en secondes noces Marie, fille de Jacques de Lusignan, premier du nom, roi de Chypre et d'Armenie, princesse aimable et vertueuse qui ne vécut avec lui qu'un an, ayant dit-on avancé ses propres jours par des remèdes violens qu'elle prit pour hâter sa fécondité ;

car les philtres et les breuvages par lesquels on croit exciter la nature, étoient alors fort en usage.

Il épousa ensuite Marie d'Enghien, veuve de Raimond des Ursins, ce capitaine célèbre que nous avons vu à la tête des armées d'Urbain VI. Marie ne fut pas moins célèbre elle-même, par sa beauté, ses richesses, son courage; elle défendoit contre lui la principauté de Tarente, patrimoine de ses enfans; ne pouvant la vaincre, il prit le parti de l'épouser, pour avoir en sa possession la mère, les enfans et la principauté. Il n'eut aucun commerce avec cette dernière femme, et la tint toujours renfermée; mais du moins elle lui survécut.

CHAPITRE TROISIÈME.

*Première maison d'Anjou. **Jeanne II**, ou Jeannelle;*
*Seconde maison. **Louis II**, **Louis III**.*

A l'activité désordonnée de Ladislas succéda la mollesse du règne de Jeanne sa sœur, qui n'aima de la royauté que le plaisir d'en communiquer la puissance et d'en abandonner les soins à ses favoris. Ce nom de *Jeannelle*, ce diminutif par lequel on la distingue, paroît désigner son infériorité dans le parallèle des deux Jeannes, reines de Naples. Celle-ci avoit épousé, en 1403, Guillaume d'Autriche, fils de Léopold et petit-fils de l'empereur Albert d'Autriche; elle en étoit restée veuve en 1405, et étoit revenue à Naples auprès de son frère. Dès le temps de ce premier mariage, Pandolphe Alope, jeune homme très-bien fait (car ce mérite

ne fut jamais perdu auprès d'elle), jouissoit à sa cour d'une faveur distinguée ; elle l'avoit mené à sa suite en Allemagne, elle l'avoit ramené à Naples, et le commerce intime et familier qu'il entretenoit dès-lors avec elle, n'avoit pas d'autre prétexte que le titre d'échanson ou d'écuyer tranchant qu'il avoit à sa cour. Quand elle fut montée sur le trône, elle le nomma grand-chambellan, surintendant des finances, et le laissa maître des affaires qu'il gouverna en favori, c'est-à-dire, avec hauteur et négligence.

Sforce, ce guerrier illustre qui avoit si bien servi Ladislas, vint offrir à Jeanne la continuation de ses services. Au lieu de voir en lui un grand capitaine qui avoit fait triompher Ladislas, qui pourroit faire triompher sa sœur, Jeanne n'y vit qu'un homme de bonne mine, dont elle pourroit faire ou un amant ou un mari, et par conséquent

Alope y vit un rival à craindre. Il n'attendit pas que Sforce eût fait plus de progrès dans le cœur de la reine, il se servit de tout son ascendant sur Jeanne pour lui persuader que Sforce étoit un traître, un partisan secret de la nouvelle maison d'Anjou, dont le zèle apparent pour Jeanne couvroit de pernicieux desseins, et qui cherchoit à introduire ses troupes dans Naples pour se rendre maître de cette capitale. Jeanne, accoutumée à croire son favori, le crut encore cette fois, et lui permit de faire arrêter Sforce lorsqu'il se présenteroit au château neuf. Il ne tarda pas à y venir; on lui dit que la reine l'attend dans une tour qu'on lui désigne, il y entre; aussitôt on l'environne, on le désarme, on le fait descendre dans un cachot où il trouva Paul des Ursins et son parent (Orson des Ursins) qui n'y étoient encore que parce qu'on n'avoit pas songé à les en faire sortir. Cette

occasion en ayant rappelé le souvenir, on les remit en liberté; ce fut la perte de Paul des Ursins, qui, peu de temps après, fut assassiné par ses ennemis et ses envieux.

Alope se crut bien habile et bien heureux d'avoir ainsi abattu par une calomnie un concurrent tel que Sforce: voyons ce qu'il y avoit gagné. Si la noblesse avoit peu d'intérêt à prendre au paysan Attendulo (1), elle ne vit pas sans inquiétude, un favori renverser, pour ainsi dire, d'un souffle, un homme tel que le capitaine Sforce, mis, par sa valeur et sa gloire, au rang des grands du royaume; les grands, avertis par là de ce qu'ils avoient à craindre pour eux-mêmes, représentèrent à la reine l'indignité du traitement que Sforce éprouvoit alors, la nécessité de procéder contre lui régulièrement et

(1) Premier nom du premier Sforce.

selon les formes de la justice, s'il étoit vrai qu'on eût des soupçons sur sa fidélité. En même temps, songeant à détruire la puissance d'Alope, ils pressèrent la reine de faire un choix entre les souverains de l'Europe qui briguoient son alliance, soit pour eux, soit pour leurs fils. En effet, malgré ce que la renommée publioit de la conduite de cette princesse, l'éclat toujours si séduisant d'une couronne, faisoit rechercher sa main par les plus grandes puissances. Des princes des maisons royales de France, d'Angleterre, d'Aragon et de Sicile, la demandoient avec ardeur; ce fut l'Aragon qui insista le plus fortement; la négociation fut poussée avec cette couronne jusqu'à la signature des articles, qui se fit à Valence le 4 janvier 1415. L'infant d'Aragon devoit se rendre à Naples au mois de février suivant. L'impatience des grands et des ministres de Naples, ennemis d'Alope,

avoit accéléré la conclusion de cette affaire : on avoit accordé les stipulations les plus favorables à l'infant ; il devoit être couronné roi de Naples, de Hongrie, de Jérusalem et de Sicile ; car ces trois derniers titres suivoient toujours le premier ; et les rois titulaires étoient alors pour le moins aussi nombreux que les rois réels. Si la reine mouroit sans enfans, le royaume de Naples devoit appartenir à son mari. Mais la reine tint avec Alope un conseil particulier, où tous ces accords furent détruits. On y convint, à la vérité, que Jeanne ne pouvoit se dispenser de se remarier et d'épouser un prince étranger ; qu'il falloit même que ce prince eût de la réputation dans l'Europe, mais qu'il n'eût ni puissance ni appui, afin que toute l'autorité restât entre les mains de la reine, qui ne lui en feroit que la part qu'elle voudroit, et qui la laisseroit exercer toute entière au favori. On jeta

donc les yeux sur Jacques de Bourbon, second du nom, comte de la Marche, descendu comme Jeanne, d'une longue suite de rois de France : on trouvoit en lui et l'illustration et le défaut de puissance dont on avoit besoin. Il s'étoit distingué contre les Turcs à la bataille de Nicopolis, où il avoit été fait prisonnier, puis en France contre les Anglois, et dans la fatale querelle des Armagnacs et des Bourguignons, où combattant toujours avec plus de gloire que de bonheur, il avoit encore été fait prisonnier; mais enfin, il étoit au nombre des guerriers célèbres du temps : d'ailleurs, il n'avoit nulle puissance, et quoique prince du sang, il ne pouvoit pas compter sur les secours de la France, qui, dans les affaires de Naples, s'étoit toujours déclarée pour la seconde maison d'Anjou. Ce ne fût pas tout, Alope ne craignant plus Sforce auprès de la reine, entreprit de s'en faire un appui

contre les grands, fauteurs du parti aragonois. Sforce dans sa prison, ignoroit encore d'où étoit parti le coup qui l'avoit terrassé. Alope va le trouver, et lui dit : « Si vous m'avez cru l'auteur
» de votre disgrace, vous m'avez fait ou-
» trage; je n'ai cessé de combattre les
» injustes préventions que des grands,
» jaloux de votre gloire, ont inspirées
» contre vous à la reine; je ne me flatte
» pas d'avoir encore réussi, mais ma
» sœur (Catherine Alope), dont le
» crédit sur l'esprit de la reine, surpasse
» de beaucoup le mien, et qui prend à
» vous plus d'intérêt que vous ne le
» croyez, et qu'elle ne le croit peut-
» être elle-même, me répond de votre
» prochaine délivrance dont elle fait son
» affaire. Je ne vous apporte donc en-
» core que des espérances, mais elles sont
» fondées ». Sforce, ou trompé par ces belles paroles, ou feignant de l'être, n'eut que de la reconnoissance à exprimer

pour Alope et pour Catherine sa sœur. Alope revient quelque temps après : « Je » ne vous ai point donné de fausses es- » pérances, dit-il, ma sœur a plus fait » qu'elle ne m'avoit promis ; non seu- » lement vous êtes libre, mais la reine » reconnoissant et réparant tous ses » torts à votre égard, récompensant » vos services passés, et vous en de- » mandant la continuation, remet entre » vos mains l'épée de connétable avec » huit mille ducats de pension ; et comme » elle desire que ceux qui lui sont aussi » sincèrement attachés que vous et moi, » ne composent plus qu'une famille, » elle vous offre la main de ma sœur, » avec des terres considérables dont » elle gratifie sa favorite ». On peut croire que le tout fut accepté avec reconnoissance ; et jusqu'ici tous les artifices d'Alope ont eu un plein succès. Voyons la suite.

Les grands qui, sans aimer Sforce,

avoient bien voulu parler pour lui, quand ils l'avoient vu opprimé par un pouvoir qui les menaçoit à leur tour, ne purent le voir que d'un œil d'envie, élevé au-dessus de leur tête, comblé d'honneurs et de bienfaits, objets éternels de leur ambition, et devenu le frère et l'appui du favori. Ce fut encore Sforce qui fut nommé pour aller au-devant du comte de la Marche. On l'instruisit des bornes que l'on vouloit mettre aux honneurs qu'on ne pouvoit se dispenser de rendre à ce prince; on vouloit que le peuple ne respectât en lui que le mari de la reine, et non pas son maître ni celui de l'Etat. Sforce alloit donner l'exemple de l'étiquette qu'on vouloit faire observer à l'égard de Jacques de Bourbon; mais les grands prévinrent Sforce, Jules César de Capoue, comte de Hauteville, qui étoit à la tête des ennemis d'Alope, partit sans ordres de la cour, accompagné des principaux

officiers de la couronne; et ayant plusieurs jours d'avance sur Sforce, il rencontra le prince dans la plaine de Troja. Aussitôt qu'il l'aperçut, il descendit de cheval, le salua, et le fit saluer roi, au nom de tous les ordres de l'Etat, par tous ceux qui l'accompagnoient : ils eurent grand soin de faire crier le long de la route : *Vive le roi Jacques!* Le comte de Hauteville s'empressa de faire connoître au nouveau roi tout ce qu'il avoit à craindre et tout ce qu'il avoit à faire ; il lui exposa l'état du royaume et celui de la cour, ne lui cacha rien du commerce de la reine avec Alope, bien persuadé que ce prince, qui venoit plutôt épouser la couronne de Jeanne que sa personne, ne seroit point dégoûté par là de cette utile alliance; qu'il prendroit seulement ses mesures pour dépouiller Alope d'une autorité usurpée. Hauteville, afin de l'y engager, n'oublia pas de lui rappeler l'exemple d'An-

dré de Hongrie, et de lui déclarer que le seul moyen d'éviter un pareil sort, étoit de se rendre le maître. Sforce, comme beau-frère, ami et défenseur d'Alope, fut pareillement décrié dans l'esprit du prince; leur union lui fut représentée comme un duumvirat odieux qu'il falloit commencer par détruire, s'il vouloit être roi.

Le lendemain, à un mille de Bénevent, Sforce arrivant avec son cortége, se fit annoncer par un héraut, et saluant le prince par une simple inclination, sans mettre pied à terre, il lui fit son compliment de la part de Jeanne, en observant de ne lui donner que le titre de comte; le prince se contenta de s'informer froidement de la santé de la reine; les comtes de Troja et de Saint-Ange, qui étoient à sa droite, paroissant vouloir s'éloigner, pour faire place au connétable, Jacques leur ordonna de rester, et n'adressa plus la parole à

Sforce, pendant le reste de la marche. Arrivés au château, tous les gentilshommes de la suite de Sforce s'empressèrent d'aller saluer Jacques en qualité de roi, et Sforce rencontrant sur l'escalier le comte de Hauteville, celui-ci le prévint, en lui disant avec hauteur, que quand tous les barons napolitains s'accordoient à donner à Jacques le titre de roi, un étranger, un homme né dans la Romagne, avoit mauvaise grace à le lui refuser. Sforce, jugeant par le ton de ce discours qu'on ne lui rappeloit le lieu de sa naissance que pour lui en reprocher la bassesse, répondit qu'il ne connoissoit point de baron auquel son épée ne l'égalât pour le moins, et que, malgré le titre d'étranger, il se piquoit de plus de fidélité envers la reine de Naples, souveraine de son choix, que le baron napolitain qui lui parloit. Tout en se querellant, ils entrent dans l'appartement, et y mettent l'épée à la

main ; pendant qu'on s'empresse à les séparer, le comte de Troja, qui, en qualité de grand-sénéchal, étoit le juge-né des querelles qui s'élevoient dans les maisons royales, et des délits qui s'y commettoient, sort de l'appartement, rentre un moment après avec main-forte, fait arrêter les deux combattans, les fait enfermer dans deux chambres séparées ; mais le comte de Hauteville, avec qui le comte de Troja étoit d'intelligence dans cette affaire, fut libre le même jour ; Sforce fut mis dans un cachot.

Jacques poursuivit sa marche vers Naples, Jeanne ayant appris ce qui s'étoit passé à Bénevent, fut saisie de crainte, et perdit toute envie de rien disputer au prince ; elle s'environne des plus belles femmes de sa cour, et composant son visage, se présente devant ce mari dejà maître, avec toutes les apparences de la bienveillance et de la joie.

L'archevêque de Naples, présent en habits pontificaux, fait à l'instant la cérémonie du mariage; les deux époux passèrent ensuite dans l'appartement de parade, et s'assirent sur deux trônes préparés pour eux. Alors Jeanne prenant son mari par la main, et se tournant vers les dames de sa suite et les barons qui venoient d'assister à la cérémonie : « L'empire, dit-elle, que je » viens de donner à ce prince sur ma » personne, je le lui donne sur mes » Etats; que tous mes sujets le recon- » noissent pour leur maître et lui obéis- » sent comme à moi. » Tout le monde cria : *vivent le roi Jacques et la reine Jeanne nos souverains!* Il fut dressé de la déclaration de Jeanne un acte par lequel le titre et tous les droits de la royauté étoient conférés à Jacques, et le royaume même de Naples lui étoit transporté par donation entre-vifs, en cas que la reine n'eût point d'enfans;

enfin, tous les avantages stipulés par les grands, pour l'infant d'Aragon, étoient accordés au comte de la Marche. L'acte est daté du 18 septembre 1415, au château neuf de Naples. Le reste du jour est donné aux fêtes et aux plaisirs. Le lendemain, la cour s'étant rassemblée pour prendre part, selon l'usage, à la continuation des fêtes, lut sur le visage des deux époux des dispositions bien contraires à la joie; en effet, la scène change, et devient lugubre et cruelle: Sforce est amené de Bénevent, chargé de chaînes et remis dans cette même prison d'où Alope, après l'y avoir fait mettre, l'avoit fait sortir avec tant d'éclat. On lui ôte la dignité de connétable, qui est donnée à un seigneur françois, nommé Lourdin de Saligny. Alope lui-même est arrêté et conduit au château de l'Œuf; le roi lui fait donner la question, pour tirer de lui l'aveu formel de son commerce avec la reine; sur

cet aveu, il fut condamné, le 1er. octobre, à être décapité; ce qui fut exécuté dans la place du marché : son corps fut traîné par la ville, pendu par les pieds, privé de sépulture. Cependant, quel étoit son crime? quel sujet se refuse aux graces de ce genre, que sa souveraine veut bien lui accorder? Alope étoit libre, ainsi que la reine; leur liaison étoit sans doute répréhensible, mais qu'avoit-elle de criminel? Elle pouvoit blesser les mœurs, mais en quoi blessoit-elle les lois et l'ordre public? et combien est plus condamnable la conduite du roi! Que bien averti des foiblesses passées de Jeanne, cette considération ne l'ait point arrêté, ce n'est qu'un défaut de délicatesse; il s'agissoit d'un trône, l'ambition l'absout, du moins dans les idées communes: qu'il ait voulu séparer la reine de son favori et faire cesser une liaison qui causoit du scandale, c'étoit son droit, c'étoit

son devoir, peut-être; mais qu'après avoir, par son mariage, transigé, pour ainsi dire, sur tout le temps antérieur; après avoir reconnu que le passé ne le regardoit pas, il fasse usage des dons de cette malheureuse reine et de l'autorité qu'elle lui communique pour la diffamer publiquement et pour la punir; qu'il emploie pour cela un moyen aussi violent que la question, contre un homme qui n'étoit coupable tout au plus que de galanterie et de quelques intrigues de cour, il y a tout à-la-fois dans ce procédé de l'injustice, de l'ingratitude, de la bassesse et de la cruauté.

Le connétable Sforce, rassasié d'opprobes et de tourmens dans sa prison, auroit eu peut-être le même sort que le grand chambellan, si Laurent et Michel Attendulo ses parens n'avoient pris le parti de se rendre redoutables en se cantonnant avec les troupes de Sforce, dans Tricarico; il fallut com-

poser avec eux, ils ne purent obtenir sa délivrance, mais ils obtinrent du moins sûreté pour sa vie, et la promesse de meilleurs traitemens à l'avenir.

La reine fut séparée de ses amis et de ses domestiques. Un vieux gentilhomme françois, nommé Jean Berlanger, s'abaissa jusqu'à prendre auprès d'elle l'emploi d'espion et de geolier; elle étoit gardée à vue, on ne la laissoit jamais seule, pas même dans les temps où il est le plus nécessaire de l'être. Cette captivité de la reine, cette désertion forcée de la cour, remplirent toute la ville de Naples d'une profonde tristesse; on s'ennuya surtout de ne plus voir la reine, dont on condamnoit la conduite, mais qu'on aimoit; une foule de chevaliers, de jeunes gentilshommes et même de simples citoyens, se présente au château neuf, et demande à la voir. Berlanger ne manque pas de leur dire qu'elle est enfermée avec le roi, et

ne

ne veut voir personne; ils répondent qu'ils ne s'en iront point sans l'avoir vue : alors le roi paroît avec un visage riant et affable, il leur dit que la reine est indisposée et ne peut les voir, mais que s'ils ont quelque grace à lui demander, il se fera un plaisir de la leur accorder aussi bien qu'elle : « La seule » grace que nous ayons à vous demander, dirent-ils, c'est de traiter notre » reine comme la fille de tant de rois, » comme votre bienfaitrice et la nôtre.» Le roi un peu étourdi de cette brusque requête, promit cependant d'y avoir égard.

Au reste, il suivoit les traces d'André de Hongrie et de presque tous ces princes appelés à régner dans une terre étrangère. Toutes les grandes places, toutes les graces de la cour furent pour cette poignée de François qui étoient venus chercher fortune à la suite du comte de la Marche; les grands de Naples se vi-

rent négligés, et se plaignirent d'être frustrés des récompenses que leurs services avoient mérités. Le comte de Hauteville, qui croyoit que Jacques ne pouvoit trop payer les tristes confidences qu'il lui avoit faites à son arrivée, s'indignoit de voir donner à des François peu connus, les grands offices de la couronne qu'il briguoit depuis longtemps, et qu'il avoit cru s'assurer par son empressement à reconnoître Jacques pour roi. Un accueil favorable, mais toujours infructueux, étoit son seul salaire; et peut-être Jacques croyoit-il n'en pas devoir d'autre à un traître qui s'étoit bien moins proposé de le servir que de nuire à sa souveraine. Le comte de Hauteville étant donc devenu un mécontent, conçut le projet de détruire son ouvrage, et de rentrer en grace auprès de la reine aux dépens du roi, comme il avoit fait sa coûr au roi aux dépens de la reine. Il trouva le moyen

de se procurer un entretien secret avec Jeanne, il s'avoua coupable de tous les maux qu'elle souffroit, lui en demanda pardon, s'excusa sur le dépit qu'il avoit eu de la préférence qu'elle accordoit au jeune Alope et à Sforce, offrit de réparer tous ses torts, et de lui rendre la liberté et l'autorité. Jeanne entra en éclaircissement avec lui, et lui demanda quels moyens il comptoit employer ; Hauteville alors offrit de tuer le roi de sa main ; ce n'étoit, disoit-il, que la délivrer d'un tyran, elle et tout le royaume. Jeanne, sincèrement ou non, parut rejeter ce projet avec horreur ; mais en excluant ce seul moyen, elle exhorta le comte à mûrir ses autres idées par la réflexion, et à venir lui en rendre compte dans trois jours. Cette visite inattendue jeta Jeanne dans une grande perplexité. Si le repentir du comte de Hauteville, ou du moins son dépit contre le roi, étoit sincère, se prive-

roit-elle du secours qui lui étoit offert ? rejetteroit-elle cette occasion peut-être unique, de sortir d'esclavage ? Mais ce traître, qui s'étoit vendu et qui l'avoit vendue à son tyran, n'étoit-il pas toujours d'intelligence avec lui ? n'étoit-ce pas un piége qu'ils lui tendoient de concert, pour sonder ses dispositions ? Cette facilité même qu'il avoit trouvée à parvenir jusqu'à elle, étoit une circonstance bien suspecte : dans cette incertitude, elle se détermina pour le parti le plus sûr, celui d'avertir son mari des projets du comte de Hauteville ; par-là, si c'étoit un complot entre le comte et lui, elle le déjouoit ; si Hauteville conspiroit de bonne foi contre Jacques, elle sauvoit son mari, elle acquéroit de nouveaux droits à sa reconnoissance, il pouvoit être touché d'un tel service joint à tous les autres ; enfin, elle auroit fait son devoir, et n'auroit livré qu'un coupable au juste châtiment de sa double

perfidie : elle résolut donc de trahir le traître, et il n'y auroit rien à lui reprocher, si, en le dénonçant, elle avoit eu l'attention ou le crédit d'obtenir sa grace, puisqu'enfin, en voulant se venger, il avoit voulu la servir. Le comte revint au temps qui lui avoit été marqué; le roi, averti par Jeanne, entendoit tout d'un endroit où il étoit caché : Jeanne, en condamnant et en rejetant toujours l'affreux projet d'assassiner le roi, eut l'art de remettre le comte sur cet article, et de lui faire expliquer toutes les circonstances de ce projet, tel qu'il l'avoit conçu d'abord. Le comte, en sortant de la conférence, est arrêté; on avoit son aveu, il fut bientôt envoyé au supplice. Le roi, comme Jeanne l'avoit espéré, sut gré à sa femme de la conduite qu'elle avoit tenue dans cette affaire; il relâcha un peu ses fers, elle eut la permission de recevoir des visites et de sortir quelquefois; il se con-

tenta d'éloigner d'elle *les jeunes gens bien faits*, pour lesquels sa prédilection étoit toujours trop marquée. Cependant, les seigneurs napolitains, toujours mécontens de voir les grands emplois donnés, à leur préjudice, aux François, cherchoient les moyens de remettre Jeanne entièrement en liberté et sur le trône, afin qu'elle les remît eux-mêmes dans ce qu'ils regardoient comme leurs droits; mais instruits par l'exemple du comte de Hauteville, ils se dispensèrent de la mettre dans la confidence, puisqu'elle avoit la foiblesse de redire tout à son mari; car, d'après son caractère connu, ce fut tout ce qu'ils virent dans sa conduite à l'égard du comte de Hauteville. Un d'entr'eux se marioit; ils parurent désirer ardemment que la reine honorât les noces de sa présence : ils le demandèrent au roi, qui ne refusoit plus ces légères graces; il n'avoit pas prévu les conséquences de celle-ci : Jeanne,

une fois sortie du château neuf, n'y rentra plus qu'en reine. Les conjurés, si l'on peut leur donner ce nom, lui découvrirent alors leur projet, et la supplièrent de se laisser conduire dans un autre des châteaux de Naples, nommé le château Capouan, où tout étoit prêt pour la recevoir, et où ils promettoient de lui rendre toute l'autorité dont elle étoit privée depuis son mariage; elle y consentit: aussitôt le peuple, dont les esprits avoient été disposés à prendre feu à la première étincelle, paroît entrer dans une fureur subite; il demande à grands cris qu'on le mène assiéger le tyran dans le château neuf: Jacques, qui s'y trouvoit sans vivres et sans munitions, se jette dans le château de l'Œuf, le plus fort des châteaux de Naples, et le mieux approvisionné; le peuple vouloit encore l'y aller assiéger. Pendant ce temps, le nouveau connétable, Lourdin de Saligny, qui

étoit alors dans la Capitanate, voulut faire marcher les troupes au secours du roi; elles refusèrent d'obéir. Des gens sages s'entremirent d'accommodement entre le roi et la reine, et parvinrent à en faire un tel qu'il pouvoit exister entre des esprits ainsi disposés. La reine avoit pour elle la nation; toutes les conditions de l'accord lui furent favorables : elle fut déclarée seule souveraine; elle fut seule en possession de toute l'autorité : Jacques fut borné à la principauté de Tarente et au titre de roi, sans fonctions; les François pourvus d'offices par le roi, devoient en être dépossédés et être renvoyés en France. Le traité fut confirmé par les sermens solemnels des parties; mais ce qui en assuroit bien mieux l'exécution, c'étoit l'intervention des Napolitains qui le garantissoient : les deux époux revinrent au château neuf; mais la reine y revint triomphante, et dans le rang qui

lui étoit dû. On fit des feux de joie et des illuminations; il y eut des fêtes à la cour : Sforce sortit de sa prison, rentra dans ses terres, l'épée de connétable lui fut rendue; mais *les jeunes gens bien faits* reparurent, et la place d'Alope fut remplie par Jean Caraccioli. C'est encore ici un nouveau règne qui commence; car Caraccioli fut vraiment roi, sous le titre de grand-sénéchal : celui-ci, plus méchant qu'Alope, mais aussi plus habile et plus prudent, conduisit mieux la reine; il ne négligea rien pour mettre dans les intérêts de cette princesse et dans les siens, et les grands et le peuple; les premiers, en leur donnant ou leur rendant, si l'on veut, la dépouille des François de la suite de Jacques; le peuple, en entretenant toujours le bas prix des denrées : ceux qui lui faisoient ombrage dans la faveur, il trouvoit le moyen de les écarter sous des titres utiles et honorables, dont ceux-ci

croyoient quelquefois lui devoir de la reconnoissance. Il engagea d'abord la reine à de grands ménagemens pour son mari, de peur que si les Napolitains, garants du traité, la voyoient avoir des torts trop manifestes à l'égard du roi, ils ne prissent parti contr'elle; et quand il crut la réputation de la reine et la sienne bien établies sur ce point, il abandonna le roi à tout le ressentiment de Jeanne, pour rester seul maître des affaires. Un soir, le roi et la reine étant à souper ensemble, Jeanne se plaignit de ce que les François restoient toujours dans le royaume, malgré l'article du traité qui obligeoit le roi à les renvoyer en France : le roi répondit, qu'avant de les renvoyer, il falloit avoir récompensé leurs services. La reine, apparemment accoutumée à cette défaite, répliqua vivement qu'il avoit beau faire, qu'il falloit absolument qu'ils sortissent. Le roi, outré de colère, se

leva de table et se retira dans son appartement; la reine, au lieu de chercher à l'appaiser, saisit cette occasion de le faire prisonnier à son tour; elle fit fermer les portes de cet appartement, et y mit des gardes. Le lendemain, elle fit publier un ordre à tous les François de sortir de ses Etats dans l'espace de huit jours, ce qu'ils exécutèrent, ne pouvant plus compter sur l'appui d'un roi prisonnier.

Deux hommes inquiétoient encore le favori : l'un par ses graces, auxquelles Jeanne avoit paru n'être pas insensible; l'autre, par l'importance que lui donnoient sa gloire et ses services. Le premier étoit le jeune Origlia; on l'envoya ambassadeur au concile de Constance, honneur dont sa jeunesse fut flattée; l'autre étoit Sforce : il fut envoyé à Rome, pour retenir cette ville sous l'obéissance du pape et de la reine de Naples, ou pour l'y ramener. La

meilleure politique seroit de faire toujours le bien ; car quelqu'habilement que l'on s'y prenne pour faire le mal, on est presque toujours découvert tôt ou tard. Caraccioli fut accusé par la voix publique, et fortement soupçonné par Sforce, d'avoir voulu lui procurer des revers, et flétrir sa gloire. Il y avoit alors dans l'Europe un guerrier pour le moins l'égal de Sforce en talens ; d'ailleurs, son ami et son rival de gloire, il se nommoit Braccio ; mais quoique personnellemment amis, ils étoient souvent opposés l'un à l'autre, au nom des divers maîtres, auxquels ces chefs de bandes se louoient plutôt qu'ils ne se vendoient, et dont ils changeoient à leur gré. Braccio et Sforce avoient eu l'un contre l'autre et des succès et des échecs. Braccio servoit alors les papes, ou plutôt sous leur nom même ; il s'aggrandissoit à leur dépens, tandis qu'ils étoient occupés à défendre leurs droits,

spirituels au concile de Constance. Braccio venoit de se rendre maître de Pérouse et de Rome, et ce n'étoit pas pour les papes; car ce fut malgré les efforts du légat, qui veilloit aux intérêts du saint siége, et qui s'opposa surtout aux actes de souveraineté qu'il plut à Braccio d'exercer dans Rome. Nous avons vu que Ladislas, frère de Jeanne, s'y étoit aussi rendu autrefois le maître. Des conquêtes qu'il avoit faites dans l'Etat ecclésiastique, il restoit encore à Jeanne le château St.-Ange; Braccio l'assiégeoit; Sforce fut envoyé pour le défendre. Si Caraccioli avoit espéré que Sforce succomberoit dans cette expédition, il fut trompé dans cette perfide espérance; Sforce triompha, même sans combattre: à son approche, Braccio, dont l'armée étoit affoiblie par les maladies, leva le siége. Sforce ramena bientôt la sienne aux portes de Naples, sans daigner paroître à la cour,

dont il étoit mécontent, avec raison, s'il est vrai que Caraccioli eût fait manquer la solde des troupes, pour les exciter à la révolte ou à la désertion. Au printemps suivant (1418), Sforce, s'étant mis en route pour rejoindre son armée, eut avis que, dans un lieu qui lui fut désigné, il y avoit des assassins mis en embuscade pour le tuer, il changea de route, et, déguisé en palefrenier, une étrille et un crible à la main, il passa impunément par d'autres endroits encore assez suspects, fit un détour, rejoignit l'armée, qu'il conduisit droit à Naples; il y entra en faisant crier par ses soldats : *Vive la reine, et meure le traître qui l'obsède.* Mais ce traître avoit pourvu à sa défense; Sforce fut repoussé et contraint de sortir de la ville, avec une assez grande perte. On négocia, et le résultat des négociations ne fut pas favorable à Caraccioli : Sforce demandoit qu'il fût éloigné de la cour;

les Napolitains, scandalisés de voir cet homme régner publiquement avec la reine, tandis que le roi étoit prisonnier et le connétable persécuté, ne jugeoient point que la demande de celui-ci fût injuste : Caraccioli sentit qu'il falloit céder à l'orage; il se fit exiler dans l'île d'Ischia, d'où il continua de gouverner, mais moins scandaleusement, la reine et le royaume.

Martin V, de la maison Colonne, venoit d'être élu pape au concile de Constance; Caraccioli, qui se fit bientôt nommer ambassadeur auprès de lui, remit, en passant à Rome, le château St.-Ange entre les mains du légat Morosini, avec tout ce qui restoit à Jeanne dans l'Etat de l'Eglise, et combla de tant de bienfaits les Colonnes et le pape lui-même, qu'il les mit entièrement dans ses intérêts et dans ceux de la reine. Le légat Morosini vint à Naples avec deux Colonnes, l'un frère, l'autre neveu du

pape. Sa mission avoit deux objets : l'un de demander la liberté du roi Jacques, l'autre de le couronner avec Jeanne. Celle-ci se fit un mérite d'accorder, à la première prière du légat et des Colonnes, la délivrance de son mari, qu'elle refusoit depuis longtemps aux instances de toutes les puissances de l'Europe. Quant au couronnement de ce même mari, elle l'éluda par toute sorte de moyens dont le plus efficace fut sa libéralité envers le pape et les Colonnes. Jacques, devenu libre, se montra en public pour essayer de rentrer dans son ancienne puissance; mais ses démarches étoient observées et traversées; il s'aperçut qu'il n'avoit rien à espérer dans ce royaume, où il avoit trop mal débuté. Il s'embarqua pour Tarente, sans prévenir personne de son départ, et après avoir vendu cette principauté, il repassa en France. Telle fut l'issue de son expédition de Naples, dont il ne tira

définitivement ni honneur ni avantage. Le légat alors couronna Jeanne, et lui donna l'investiture pontificale.

Mais le retour à Rome étoit toujours interdit au pape; Braccio lui en fermoit tous les chemins: Jeanne envoya Sforce contre ce général, bien moins pour que Martin V fût introduit dans Rome, que pour que Caraccioli pût rentrer dans Naples, où la reine l'attendoit avec impatience, mais où il craignoit de retrouver Sforce. Celui-ci fut mis en déroute dans la plaine de Viterbe, par Braccio: c'étoit encore ce que Caraccioli souhaitoit; mais ce qu'il ne souhaitoit pas, et qu'il n'avoit pas assez redouté, Sforce désabusa le pape sur le compte de ce favori; il lui fit connoître que c'étoit Caraccioli qui, par ses intrigues, avoit préparé la défaite de Viterbe, que ce n'étoit pas la première fois que lui, Sforce, avoit vu ses plus sages mesures déconcertées par ce traître, qui s'em-

barrassoit aussi peu de ruiner la reine que de la déshonorer, pourvu qu'il la gouvernât et qu'il perdît ses ennemis personnels : la reine étoit absolument aveugle sur son compte, et il ne falloit pas espérer de la ramener. Il concluoit de tout cela, que Jeanne, voulant se perdre et n'ayant point d'enfans, il étoit de l'intérêt du saint siége de rappeler au trône de Naples la seconde maison d'Anjon, à laquelle il alloit, de son côté, offrir ses services.

Louis II, qui auroit pu mettre à profit les troubles qu'excitoit à Naples la conduite scandaleuse de Jeanne et de ses amans, étoit mort dès l'an 1417, le 29 avril, laissant d'Yoland d'Aragon sa femme, trois fils, Louis III, Réné et Charles : convaincu du mauvais effet des partages, il institua pour héritier Louis III, et lui substitua ses frères. C'étoit donc Louis III qu'il s'agissoit de reporter sur le trône de Naples; le

pape approuvoit ce projet, et prétendoit le concilier avec l'investiture qu'il venoit de donner à Jeanne, parce que ce n'étoit point un concurrent, mais un héritier qu'il donnoit à la reine; il ne faisoit que pourvoir, en qualité de suzerain, à la succession du trône de Naples, que Jeanne laisseroit vacant, puisqu'elle ne pouvoit plus avoir d'enfans : il ne donnoit qu'une investiture éventuelle, qui ne contrarioit en rien l'investiture actuelle dont Jeanne jouissoit. Sforce, sans s'embarrasser de concilier les deux investitures, fit ses propositions à Louis III, qui les accepta sans balancer, le nomma son vice-roi et son grand connétable dans le royaume de Naples, et commença par lui envoyer une somme d'argent considérable, ce que Jeanne n'avoit pas fait depuis longtemps, parce que Caraccioli l'en empêchoit. Ce général renvoya en même temps à Jeanne la bannière de

Duras et le bâton de commandement, en lui témoignant de l'attachement pour elle et du regret de la quitter, mais en lui exprimant aussi tout son ressentiment et toute sa haine contre Caraccioli; puis il s'approcha de Naples, où il se mit à pratiquer des intelligences avec le parti d'Anjou, qui se ranimoit de toutes parts.

Dans le même moment où la seconde maison d'Anjou rentroit en lice pour le royaume de Naples, une seconde maison d'Aragon y entroit aussi pour le même objet. Ceci a besoin d'explication.

Nous avons dit, à la fin du chapitre huitième du livre premier, que, sous le roi d'Aragon Martin Ier., mort en 1410, la Sicile avoit été réunie à l'Aragon; que, dans la personne de ce roi, qui réunissoit cinq titres de royaumes et beaucoup d'autres Etats, s'étoit éteinte la branche masculine, alors régnante en Aragon, et qu'il n'avoit jamais voulu

pourvoir au choix d'un successeur. Il laissoit une foule de collatéraux, tous réclamant des droits assez arbitraires. Il y eut jusqu'à sept concurrens déclarés; mais les trois dont le droit paroissoit mériter le plus d'attention, étoient don Jacques, comte d'Urgel, don Ferdinand, régent de Castille, et Louis III, duc d'Anjou et roi titulaire de Naples, alors duc de Calabre. Le comte d'Urgel étoit arrière petit-fils, et par mâles, du roi d'Aragon, Alphonse IV, mort en 1336, aïeul de Martin Ier.; les deux autres n'avoient droit que par des femmes : Ferdinand de Castille étoit fils d'Eléonore, sœur des deux derniers rois, Jean Ier. et Martin Ier.; le duc de Calabre étoit fils d'Yoland, qui étoit restée fille unique de Jean Ier. On ne conçoit pas trop bien comment, en supposant même l'admissibilité des femmes à la couronne, il pouvoit y avoir concurrence entre la fille du roi Jean ou le des-

cendant de cette fille, et le descendant de sa sœur; il est évident que le droit du duc de Calabre-Anjou (Louis III) l'emportoit sur celui de Ferdinand, et que, s'il n'y avoit pas eu d'autre concurrent, Louis III auroit dû réunir les royaumes d'Aragon, de Sicile et de Naples; mais si la loi salique avoit lieu dans l'Aragon, il n'y avoit de droit que celui du comte d'Urgel; or, à la mort du roi Jean Ier., arrivée en 1395, les Etats avoient décidé en faveur de la masculinité contre la proximité, puisqu'ils avoient déféré la couronne à Martin Ier., frère de Jean, au préjudice des filles du même Jean. Si donc les femmes étoient exclues, disoit le comte d'Urgel, leur descendance l'étoit aussi, et elles n'avoient pu transmettre à leurs enfans un droit qu'elles n'avoient pas. Cette exclusion des enfans n'est pas cependant une conséquence nécessaire de l'exclusion des femmes, à moins que la

loi ou l'usage ne l'ait établie, comme dans notre loi salique. En effet, en supposant que le motif de l'exclusion des femmes fût la prétendue foiblesse de leur sexe ou son inaptitude à la guerre, on ne voit pas pourquoi une nation ne pourroit pas, en excluant les femmes, admettre leurs enfans mâles, puisqu'en effet le motif de la loi cesseroit en eux: ils succéderoient, non par droit de représentation, ni du chef de leur mère, mais directement et en vertu d'une proximité que la loi ne rendroit pas inutile chez eux, comme chez les femmes. C'est ce que Pétronille d'Aragon, fille de Ramire II et femme du prince Raymond, avoit fait décider en 1162, après la mort de son mari, dans l'assemblée des Etats, en faisant les honneurs de son sexe et le sacrifice de ses droits; quoique reine d'Aragon, de son chef, elle fit donner l'exclusion aux femmes, sur le fondement de la prétendue foiblesse de leur

sexe, et elle conserva expressément les droits des descendans mâles des femmes. C'est en quoi ce réglement diffère de notre loi salique, et c'est en quoi il lui est bien inférieur; car, sans compter l'embarras des recherches généalogiques et la difficulté qu'il y auroit souvent à retrouver une succession féminine à travers une longue suite de maisons différentes, toutes étrangères les unes aux autres, nous avons eu occasion ailleurs (1) de montrer combien ce systême d'admission des enfans des femmes exclues répandroit d'embarras et d'incertitude sur l'ordre successif. Le

(1) *Voyez* le chapitre de la loi salique, servant d'introduction à la seconde partie de l'*Histoire de la Rivalité de la France et de l'Angleterre*, tome 4e. de l'ouvrage entier, et 1er. de l'histoire particulière de la *querelle de Philippe de Valois et d'Edouard III*, etc., pages 101 et suivantes.

vrai

vrai modèle dans ce genre est notre loi salique, telle qu'elle a été conçue sous la troisième race ; elle n'a point pour motif la chimérique foiblesse du sexe, (chimérique, au moins quant aux qualités de l'ame et au talent de gouverner) ; mais son objet est de faire du royaume un corps entier et indivisible, réuni sous une même main, gouverné par un même esprit : il falloit qu'aucune partie de l'Etat ne pût passer à l'étranger ; il falloit que le sceptre ne sortît jamais de la maison choisie originairement pour régner sur les François ; il falloit que, dans cette maison, l'ordre successif fût réglé par la loi seule, d'une manière irrévocable ; que le droit de primogéniture fût joint au droit de masculinité, avec représentation à l'infini ; c'est-à-dire, que la couronne appartînt, par une substitution graduelle et perpétuelle, non pas toujours au plus proche héritier (ce qui auroit été favorable à la prétention

ronne. Il sembloit du moins qu'en admettant les enfans des femmes, on ne pouvoit nommer que Louis d'Anjou, fils de la fille de Jean Ier., et de la nièce de Martin Ier. Les Etats nommèrent pour statuer sur les droits des contendans, neuf juges, trois pour chacun des trois parlemens d'Aragon, de Valence et de Catalogne. St. Vincent Ferrier, dominicain, qui jouissoit alors en Espagne d'une considération presqu'égale à celle que St. Bernard avoit eue environ trois siècles auparavant en France, fut un de ces juges; ce fut lui qui publia le jugement, et qui proclama le nouveau roi. Ce roi fut Ferdinand de Castille; les juges se déclarèrent pour lui, ayant plus d'égard à sa vertu personnelle qu'à son droit héréditaire. Ferdinand étoit frère de Henri III, roi de Castille, excellent roi, qui mourant, en 1406, à l'âge de vingt-cinq ans, laissoit pour héritier Jean II son fils, âgé de

O 2

quatorze mois seulement. Les Etats de Castille, frappés des inconvéniens d'une minorité qui devoit être si longue, offrirent la couronne à Ferdinand; celui-ci eut la générosité de la refuser, et pouvant du moins prendre la régence toute entière, il aima mieux la partager avec la reine mère sa belle-sœur; il sut donner à ce pouvoir ainsi partagé toute la force de l'unité, par l'accord parfait qui régna toujours entre la reine et lui. La réputation que cette conduite lui fit dans l'Europe, détermina les suffrages des juges, et le refus qu'il avoit fait de la couronne de Castille, fut son titre à la couronne d'Aragon. Il est la tige de la seconde maison d'Aragon, et comme la Sicile étoit réunie à ce royaume, il fut aussi roi de Sicile. Il mourut en 1416, et eut pour fils et pour successeur Alphonse V son fils, dit *le Magnanime*, et digne aussi de ce titre. Ce fut cet Alphonse, grand prince,

grand conquérant, brave chevalier, que Jeanne, par le conseil de Caraccioli, crut devoir opposer à Louis III. Ce n'étoit plus sa main qu'elle offroit à son défenseur, c'étoit une adoption, elle vouloit un fils au lieu d'un mari, et si ce fils étoit soumis et reconnoissant, le favori pouvoit conserver une grande partie de son pouvoir. Tel étoit le point de vue politique de Jeanne et de Caraccioli. Celui d'Alphonse étoit de joindre le royaume de Naples à celui de Sicile et aux autres qu'il possédoit déjà; il se livra donc à cette entreprise malgré l'opposition de son conseil. En même temps Jeanne, pour remplacer Sforce, se mit à traiter avec Braccio, pour l'attirer à son service.

Alphonse étoit alors en Sardaigne, par conséquent à portée de secourir Naples assez promptement; Antoine Caraffe, ambassadeur de Jeanne auprès d'Alphonse, prêt à s'embarquer sur la

flotte aragonoise qui devoit d'abord aller se pourvoir en Sicile des vivres nécessaires au ravitaillement de Naples, envoya devant lui Pascal Cioffe, secrétaire de la reine, avec des dépêches qui annonçoient la résolution d'Alphonse, et la prochaine arrivée de sa flotte; ce même Cioffe étoit chargé de passer d'abord à Civita-Vecchia, pour y faire aussi quelques achats de grains, dont la ville de Naples, serrée de près par Sforce, avoit un extrême besoin : mais à peine Cioffe avoit-il pris terre à Civita-Vecchia, qu'on vit paroître la flotte du duc d'Anjou, composée de bâtimens la plupart génois, commandés par le génois Frégose. Le capitaine de la galère qui avoit amené Cioffe, épouvanté à cette vue, prit le large laissant Cioffe à terre, et s'enfuit à force de rames jusqu'à Naples, où, tout ce qu'il put faire, fut d'annoncer la prochaine arrivée des deux flottes rivales. Cependant Louis

entra aussi dans le port de Civita-Vecchia, où, ayant appris l'aventure de Cioffe, il se le fit amener et se fit remettre ses dépêches, que Cioffe, qui devoit en savoir le contenu, auroit dû faire disparoître. Louis apprenant par-là quelle devoit être la marche de la flotte aragonoise, résolut de la prévenir; il remit à la voile pour arriver avant elle devant Naples, où il fut reçu par Sforce et les autres chefs de ses partisans; mais il n'y eut aucun mouvement dans l'intérieur de la ville, grace à la vigilance sévère du grand sénéchal qui fit publier une défense expresse à tous les Angevins de sortir de leurs maisons, jusqu'à l'arrivée de la flotte aragonoise, et qui fit impitoyablement tirer sur tous les contrevenans. Au bout de dix jours on vit arriver la flotte aragonoise, tellement supérieure à la flotte génoise du duc d'Anjou, que ce prince ne put que renvoyer la sienne, partie

à Gênes, partie en Provence, et se cantonner dans Averse, d'où il envoyoit des détachemens battre la campagne et resserrer Naples du côté de la terre; mais la flotte aragonoise procuroit à cette ville une liberté entière du côté de la mer.

L'adoption que Jeanne avoit faite d'Alphonse, fut solemnellement confirmée, le château de l'Œuf remis aux Aragonois, conformément au traité, et Alphonse quoiqu'encore absent, proclamé duc de Calabre et désigné successeur de Jeanne.

Louis et Sforce faisoient de temps en temps des tentatives pour s'introduire dans Naples; une porte leur ayant été ouverte pendant la nuit, il y eut dans les ténèbres un grand combat dont l'issue fut longtemps douteuse, mais où les Aragonois accourant avec des forces supérieures, décidèrent la victoire en faveur de Jeanne.

Cependant cette reine appeloit à grands cris Alphonse et Braccio ; le premier ne se pressoit pas d'arriver jusqu'à ce que Braccio, sur les talens duquel il comptoit pour assurer ses succès, se fût engagé avec Jeanne ; et Braccio ne se pressoit pas de se déclarer jusqu'à ce qu'on lui eût remis Aquila et Capoue qu'il demandoit pour prix de ses services ; car il ne se contentoit pas d'argent, il lui falloit des domaines, il vouloit être prince : enfin Jeanne lui envoya l'acte de donation en bonne forme de ces deux villes ; alors Braccio partit, et trompant la vigilance de Sforce, il se rendit à Capoue, fit une sortie avec la garnison, mit les François en désordre, les poursuivit jusqu'à un poste qu'il emporta, et ayant rendu tous les chemins libres, il vint à Naples recevoir des mains de Jeanne l'épée de connétable.

Alphonse, après avoir déclaré la

guerre au duc d'Anjou, partit le 25 juin 1421 de Messine, où il s'étoit rendu de Sardaigne. A son arrivée à Naples, Jeanne desirant que son favori fût agréable à son fils adoptif, envoya Caraccioli le complimenter. Le 7 juillet, Alphonse fit son entrée solemnelle et triomphante dans Naples, aux acclamations du peuple et avec un tel cortége de noblesse, tant espagnole que sicilienne, que la cour de la reine de Naples en parut éclipsée, ce qui commença de déplaire beaucoup à Caraccioli, qui auroit voulu qu'on ne pût voir dans Alphonse que le protégé de la reine, et qui étoit forcé d'y voir un protecteur peut-être à craindre pour lui, et dans tous les sens; car Alphonse étoit le plus bel homme de son temps, le plus aimable, le plus galant, et Jeanne étoit sensible.

Le favori voyoit aussi d'un œil d'envie la puissance de Braccio. Il convoitoit pour son propre compte la princi-

pauté de Capoue, Jeanne avoit donné cette place à Braccio, mais Caraccioli empêcha longtemps qu'il n'en fût mis en possession. Il y laissoit une garnison napolitaine entretenue par la reine et indépendante du nouveau connétable, ce qui ralentit quelque temps le zèle et les opérations de ce général, et donna quelqu'avantage à Sforce. Caraccioli sentit la nécessité de satisfaire Braccio, et la ville de Capoue lui fut enfin remise. Après divers faits de guerre où Braccio et Sforce déployèrent l'un contre l'autre, des talens admirés alors par les gens du métier, mais avec des succès à-peu-près égaux et qui ne décidoient rien, Braccio appelé au service des Florentins, se souvint de son ancienne amitié pour Sforce, il se piqua de le réconcilier avec Jeanne et avec Caraccioli par l'entremise d'Alphonse, qui voyant la reine privée des services de Braccio, jugea que Sforce seul pouvoit

O 6

le remplacer. Alphonse excelloit dans cet art nécessaire aux princes d'accueillir et d'honorer le mérite; il combla Sforce de graces, et surtout de ces marques d'estime qui sont la récompense propre du talent.

Dans le même temps, le pape dont les légats (il faut le dire et le redire, car on ne l'a pas assez dit) étoient toujours en mouvement ou pour entretenir ou pour rétablir la paix, le pape parvint à faire conclure une trève entre le parti angevin et le parti d'Aragon et de Duras. Les hostilités ainsi suspendues, Louis se rendit auprès du pontife.

On prétend que le comte de la Marche, mari de Jeanne, pour se venger d'elle avoit accompagné le duc d'Anjou dans cette dernière expédition de Naples. Il retourna pour lors en France, où, quelques années après, il démentit tous ses projets ambitieux par une fin à laquelle il n'appartient qu'à la religion

d'assigner un prix; dégoûté des choses de la terre, comme on peut l'être quand on a été roi et qu'on ne l'est plus, il se fit cordelier à Besançon, en 1435, après avoir fait le 24 janvier de la même année un testament dans lequel prenant pour la dernière fois les titres de roi de Hongrie, de Jérusalem et de Sicile, sans parler en particulier du royaume de Naples, qu'il regardoit apparemment comme compris dans le titre de Sicile, il laissoit pour son héritière dans toutes ses terres et seigneuries, Eléonore de Bourbon sa fille unique, comtesse d'Armagnac et de Perdriac, qu'il avoit eue d'un premier mariage avec Béatrix de Navarre. Il n'avoit que quarante ans lorsqu'il prit l'habit de cordelier : il mourut trois ans après, dans son couvent, le 24 septembre 1438. La comtesse d'Armagnac, soit en vertu de ce testament, soit par son droit naturel de fille et d'héritière, réclama dans la suite

le royaume de Naples, et en effet les actes étoient pour elle, puisque Jeanne, en épousant le comte de la Marche, lui avoit fait don de son royaume dans le cas où elle n'auroit point d'enfans. Il est vrai que cet acte avoit été démenti par toute sa conduite et par une foule d'actes postérieurs; aussi ne paroît-il pas qu'on ait eu le moindre égard à cette prétention de la comtesse d'Armagnac.

Le comte de la Marche avoit aussi laissé un fils naturel qui mourut novice chez les cordeliers de Dôle.

La plus parfaite intelligence avoit régné jusqu'alors entre la reine et son fils adoptif. Jeanne plaisoit à ses peuples par cette affabilité naturelle aux coquettes. L'affabilité d'Alphonse avoit bien plus de noblesse, de graces et d'éclat; ses manières à-la-fois engageantes et imposantes lui gagnoient tous les cœurs; il servoit la reine avec zèle, sans négliger ses propres intérêts; il

s'étoit cru autorisé par l'adoption, à se faire rendre hommage par toutes les villes qu'il avoit remises sous l'obéissance de Jeanne; Caraccioli qui ne se sentoit ni aussi aimé des peuples, ni aussi autorisé à régner qu'Alphonse, redoutoit l'ascendant d'un prince jeune, aimable, brillant, puissant par lui-même, ambitieux et jaloux de l'autorité, adopté par la reine, désigné pour son successeur. Il se voyoit éclipsé, il étoit inquiet, défiant, humilié, mais il conservoit son empire sur l'esprit de Jeanne, il résolut d'y perdre Alphonse comme Alope y avoit autrefois perdu Sforce, et par les mêmes moyens, c'est-à-dire en lui rendant Alphonse suspect. C'étoit du côté de l'ambition qu'Alphonse prêtoit le plus aux suggestions de l'envie, Caraccioli le peignit comme si avide et si empressé de régner, qu'il n'auroit jamais la patience d'attendre la mort de sa bienfaitrice, et par cet art si

bien connu à la cour, de dire les choses d'autant plus fortement qu'on les énonce en apparence plus foiblement et avec plus de réserve, il parvint à lui faire craindre qu'Alphonse ne l'emmenât prisonnière en Espagne pour régner seul à Naples. Jeanne qui ne savoit résister à personne, savoit encore bien moins résister à ses favoris; elle crut tout ce que Caraccioli voulut lui faire croire; elle ne vit plus dans Alphonse que Charles de Duras emprisonnant et faisant périr Jeanne Ire. sa bienfaitrice. C'étoit selon elle, la destinée des deux Jeannes, d'être opprimées par des ingrats comblés de leurs bienfaits; car elle condamnoit alors l'ingratitude de Charles de Duras son père, quoiqu'elle en profitât. Une maladie contagieuse qui régnoit alors à Naples, avoit obligé la cour de quitter cette ville et de se retirer à Gaëte, Alphonse y avoit suivi la reine. Cette princesse, saisie d'une

terreur subite, fruit des insinuations de Caraccioli, part de Gaëte sous prétexte d'une partie de plaisir, passe dans l'île de Procida, puis à Pouzzol; Alphonse étonné de ne la pas voir revenir, commence à soupçonner que c'est lui qu'elle fuit, et qu'elle a pris sur son compte des préventions et des défiances dont il ignoroit et le principe et l'objet. Il veut aller s'expliquer avec elle, et par ménagement pour ses défiances même, il observe d'être très-peu accompagné. Au bruit de son départ de Gaëte, elle s'enfuit à pied à Naples, et se loge au château Capouan, ne voulant pas rentrer au château neuf où Alphonse étoit le maître; mais pourquoi étoit-il le maître quelque part dans le royaume de Naples pendant que Jeanne vivoit? Il arrive à Naples, et dans de fréquentes visites qu'il fait à la reine, il n'oublie rien pour dissiper ses soupçons; mais il en eut à son tour et d'assez

bien fondés; il lui vint de tous côtés des avis que Caraccioli projetoit de le faire assassiner ou du moins arrêter la première fois qu'il retourneroit au château Capouan; et comme il n'y retournoit plus, Caraccioli fit publiquement les préparatifs d'une joûte où il vouloit l'inviter, et où le complot devoit s'exécuter. Alphonse, alors résolut de prévenir son ennemi, lui fit de son côté une autre invitation. En qualité de duc de Calabre et de lieutenant-général du royaume, il avoit droit de convoquer et de tenir chez lui le conseil d'Etat, il envoya ordre au grand sénéchal de s'y trouver; sur son refus d'y venir sans un sauf-conduit, il lui en envoya un écrit et signé de sa main; Caraccioli crut pouvoir venir sur cette assurance, mais lorsque l'on tend des piéges, il faut se défier de tout ceux qui peuvent être tendus. Caraccioli à son arrivée est arrêté; cette violation d'un sauf-

conduit a beau être excusée, commandée même, si l'on veut, par les circonstances, elle n'est toujours qu'une basse perfidie. Alphonse monte aussi-tôt à cheval, et se rend avec une garde nombreuse au château Capouan. Jeanne, à la nouvelle de la détention de son favori, se croit elle-même prisonnière, et ne sait à quoi se résoudre. Le prince cependant s'avançoit à grands pas, il étoit déjà sur le pont-levis; tout à coup la herse s'abat, on tire sur le prince du haut des tours; il n'eut que le temps de se sauver au grand galop, pour se mettre hors de la portée du trait : il pensa dans cette fuite être écrasé par une grosse pierre qui tomba sur la croupe de son cheval. Le reste du jour se passa en pourparlers qui ne produisirent rien. La reine envoya couriers sur couriers à Bénevent où étoit Sforce, pour l'inviter à venir à son secours. Dès le lendemain Alphonse vint assiéger la

reine dans le château Capouan, démarche qui lui a donné dans l'Europe un air d'ingratitude envers sa bienfaitrice, et qui est une tache à la réputation de ce prince. Il résulte en effet de toute sa conduite dans cette affaire que, non content de l'expectative du royaume de Naples, il voulut s'y rendre maître du vivant même de la reine; mais en avoit-il le droit? Il est vrai aussi que cette affaire a deux faces, et qu'Alphonse avoit tout à craindre des foiblesses de Jeanne, des suggestions des courtisans et des vicissitudes de la fortune. Il est vrai encore qu'il avoit plutôt fait un marché avec cette princesse, qu'il n'en avoit reçu un don; son traité avec elle étoit un contrat synallagmatique; la reine lui avoit dit : « Conservez-moi » ce qui me reste de mes Etats, procu- » rez-moi la restitution de ce qui m'en » a été enlevé, et vous serez possesseur » du tout après ma mort ». Alphonse

avoit rempli de sa part les conditions qui lui étoient imposées par ce traité ; mais rien ne lui garantissoit la récompense promise, si la reine restoit abandonnée aux perfides conseils de ses favoris.

Sforce, qui n'étoit pas un favori, rassembla promptement ce qu'il put trouver de vieux soldats accoutumés à combattre sous lui, et accourut avec eux au secours de cette reine, dont il avoit eu tant à se louer et à se plaindre, selon que les favoris lui avoient été propices ou contraires. A son approche, les Aragonois levèrent le siège du château Capouan, s'avancèrent vers lui, et se placèrent de manière à lui ôter toute communication, et avec ce château, et avec la ville de Naples ; leur armée étoit partagée en quatre gros détachemens qui occupoient différens postes : Sforce, par des manœuvres habiles, forçant ou

surprenant ces divers corps, parvint à les écraser tous les quatre et à détruire toute cette armée. Cent vingt seigneurs espagnols des plus qualifiés furent faits prisonniers, et avec eux Raymond Perellos, amiral d'Alphonse; Bernard Centiglia, général de son armée de terre; deux Moncades; un Vintimille; un fils de l'amirante de Castille. Sforce et ses soldats entrèrent pêle-mêle avec les fuyards dans la ville de Naples et dans le château Capouan. Jeanne, redevenue reine par cette victoire, révoqua l'adoption qu'elle avoit faite d'Alphonse, et changeant entièrement et d'amis et d'ennemis, la transporta au duc d'Anjou, Louis III, qu'elle appela contre Alphonse, comme elle avoit autrefois appelé Alphonse contre lui; elle s'appuya du suffrage des jurisconsultes, et voulant fonder sur des raisons légales la révocation de sa première donation,

elle allégua l'ingratitude d'Alphonse, dont elle rapportoit trois preuves principales :

1°. L'insulte faite à la reine dans la personne de son grand-sénéchal, de son ministre, arrêté par trahison et sans autorité. Ici elle tiroit un grand parti de la violation du sauf-conduit; mais ce premier moyen avoit l'inconvénient de rappeler ses foiblesses pour Caraccioli, et les mauvais conseils et les crimes politiques de ce favori.

2°. La tentative faite par Alphonse, de l'enlever elle-même du château Capouan, au moment de la détention de Caraccioli; cette tentative étoit plutôt conjecturée que prouvée : rien n'empêche de croire qu'Alphonse n'étoit allé au château Capouan que pour s'expliquer avec la reine sur la détention de Caraccioli, et lui en dire les motifs.

Mais l'escorte d'Alphonse étoit un peu forte!

Elle n'étoit que de ses gardes, pour sa sûreté personnelle, et il ne paroît pas qu'elle fût assez forte pour enlever la reine à main armée, à la vue des défenseurs qui lui restoient dans le château.

3°. Le siége de ce même château, fait le lendemain par Alphonse.

Ce siége en effet paroît difficile à excuser. On pourroit alléguer cependant le refus que la reine avoit fait d'entendre le roi d'Aragon, et les hostilités exercées par elle contre ce prince. Or, l'aggresseur perd le droit d'accuser d'ingratitude l'ennemi qui ne lui nuit que par représailles.

Les conditions du traité de Jeanne avec Louis III, du 2 juin 1423, furent les mêmes qu'avec Alphonse; mais instruite par le mauvais succès de la première donation, et par les suites qu'avoit eu le trop long séjour d'Alphonse à Naples, Jeanne prit des précautions contre cet inconvénient; elle voulut que

Louis

Louis s'engageât à quitter le royaume aussitôt que les Aragonois en seroient chassés, et à n'y revenir que quand il y seroit appelé par Jeanne; de plus, à n'y exercer aucun acte d'autorité, que quand il en seroit en possession par la mort de la reine. Louis souscrivit à tout.

Alphonse, depuis la ruine de son armée, paroissoit absolument sans ressource, et Sforce, jugeant la sienne inutile à Naples, l'envoya, ou la mena faire d'autres expéditions. Alphonse se bornoit à se fortifier dans le château neuf, en attendant l'arrivée d'une flotte qu'il faisoit équiper à Barcelone. Elle arriva même un peu plutôt qu'il ne l'attendoit, et moitié valeur, moitié intelligences, les Aragonois parvinrent à s'introduire dans la ville, où ils mirent le feu à quelques quartiers. Bientôt Jeanne se crut plus en danger dans le château Capouan, qu'Alphonse ne l'avoit été dans le château neuf. Elle re-

commença de presser, par ses couriers, le retour de Sforce, qui faisoit alors le siége d'Averse; il accourut de nouveau, entra aussi dans Naples; il fondit sur les Aragonois; mais ceux-ci étoient maîtres des maisons d'où ils faisoient pleuvoir les pierres et les tuiles sur les troupes de Sforce. Ce général, fatigué d'un combat où il ne pouvoit ni attaquer, ni se défendre, et se voyant mal secondé, voyant la reine mal servie par les Napolitains, en haine de Caraccioli, fut forcé de se retirer; mais il fit sa retraite en vainqueur, du côté du château Capouan, d'où il tira la reine, qu'il conduisit le lendemain à Nole. Le premier soin de la reine, lorsqu'elle se vit en sûreté, fut de notifier à tous ses sujets le traité qu'elle venoit de faire avec Louis III, le 2 juin, et de déclarer publiquement Alphonse déchu de tous les droits de l'adoption, avec injonction aux Napolitains, non seulement

de refuser tout secours à ce prince, mais encore de lui courir sus. Sforce prit Averse, et Jeanne s'y renferma; mais Alphonse eut sa revanche; il soumit le château Capouan, que Sforce tenta vainement jusqu'à deux fois de ravitailler. Ce fut alors qu'Alphonse se vit entièrement maître de Naples; il dut se savoir gré d'avoir, quelques jours auparavant, arrêté généreusement l'incendie que ses troupes y avoient allumé, et à la lueur duquel Jeanne et ses amis étoient sortis de cette ville infortunée. Il s'empara aussi de l'île d'Ischia. L'aveugle foiblesse de Jeanne, pour Caraccioli, procura bientôt au roi d'Aragon un nouvel avantage; celui de recouvrer, sans rançon, ses plus fameux capitaines, faits prisonniers au combat des quatre détachemens devant Naples; elle les rendit tous pour le seul Caraccioli, et pour dédommager Sforce de la rançon qu'il eût pu tirer de ses pri-

sonniers, et pour récompenser à-la-fois tant d'importans services, elle lui fit présent des villes maritimes de Trani et de Barlette. C'étoit Sforce qu'elle auroit dû préférer, et au grand-chambellan Alope, et au grand-sénéchal Caraccioli, si elle eût aimé la gloire, ou si l'on aimoit par devoir et par reconnoissance.

Le roi d'Aragon éprouvoit alors l'inconvénient des conquêtes et des dominations trop étendues ; les affaires le rappeloient dans un pays avant que celles d'un autre fussent terminées, et tout restoit imparfait. Obligé par des motifs pressans de retourner en Espagne, il étoit prêt à mettre à la voile, lorsqu'il apprit que le duc d'Anjou s'étoit rendu à Averse auprès de la reine qui, par de nouvelles lettres-patentes du 1er. septembre, venoit de ratifier son adoption, et de confirmer le traité du 2 juin. Il voulut rester pour le com-

battre, et il ne resta que pour être témoin d'une défaite de son parti. Louis d'Anjou et Sforce, sans perdre de temps, avoient marché vers Naples; Alphonse, sans les attendre, fit marcher ses troupes à leur rencontre, et alla, de son côté, se placer, avec sa flotte, à l'embouchure du fleuve Sébeto; Sforce repoussa les Aragonois jusques dans la ville, y entra lui-même avec eux, planta de sa main sa bannière sur une tour; mais cet exploit eut plus d'éclat que de succès solide: Sforce n'étant pas en état de se maintenir dans Naples, se retira le soir même à Averse; mais Alphonse partit le 15 octobre, avec le regret de n'avoir pu cette fois prendre sa revanche, au moins dans le royaume de Naples; car d'ailleurs, dans sa route, il se vengea sur Marseille, qu'il prit le 9 novembre, et qu'il pilla. Il avoit laissé, pour continuer la guerre aux environs de Naples, le prince don Pèdre son

frère, et il avoit confié le gouvernement de cette capitale à Jacques de Caldora, capitaine qu'une victoire illustre va bientôt mettre au comble de la gloire.

Louis d'Anjou, avec une nouvelle flotte génoise, alla former le siége de Gaëte, qui se rendit au bout de trois jours; la même flotte vint ensuite attaquer Naples, et lui fermer la mer, tandis que Louis, avec son armée, resserroit cette place du côté de la terre. Don Pèdre jugeant, par les dispositions des habitans qui ne redoutoient rien tant qu'un siége, que cette capitale alloit lui échapper, entra dans une telle fureur, qu'il vouloit mettre le feu aux quatre coins de la ville, aimant mieux, disoit-il, la brûler que de la céder aux ennemis, du moins elle ne profiteroit à personne. C'est bien là le véritable esprit de guerre (1). Caldora eut de la peine

(1) Quoi! des rois bienfaisans ordonnent ces ravages!
Ils annoncent le calme, ils forment les orages!

à le détourner de ce projet barbare et insensé. Don Pèdre apprit bientôt que Caldora traitoit avec Louis d'Anjou de la restitution de la place, et Caldora, de son côté, apprit que son projet transpiroit; ce qui lui en fit hâter l'exécution. L'armée angevine s'approche des murailles comme pour en tenter l'assaut; Caldora s'avance comme pour le repousser; bientôt il lâche pied, et attire sur ses traces les Angevins, qui entrent avec lui dans la ville, et s'en rendent aisément les maîtres au milieu de la confusion générale. Louis avoit conduit cette négociation avec beaucoup d'adresse; le château Capouan se rendit peu de jours après, et l'on assiégea don Pèdre dans le château neuf; il alloit aussi se rendre, faute de vivres, lorsqu'une barque,

---

Ils prétendent conduire à la félicité
Les nations tremblantes,
Par les routes sanglantes
De la calamité.

VOLTAIRE

chargée de grains, poussée au pied du château par un vent violent, le tira de cette détresse, et donna le temps de l'approvisionner davantage. Don Pèdre, y laissant ses meilleurs soldats et des vivres en abondance, alla porter la guerre d'un autre côté.

Il avoit essayé d'attirer, au parti aragonois, Braccio qui assiégeoit alors Aquila, mais ce n'étoient plus là les vues de cet aventurier; il vouloit être une puissance par lui-même; il vouloit se rendre redoutable tout à-la-fois, et au pape, et à la reine Jeanne, et à ses deux successeurs désignés, Alphonse et Louis. Nous avons dit que Jeanne lui avoit promis Aquila et Capoue; elle avoit été forcée de lui donner cette seconde place; mais on avoit encore différé, jusques-là, de lui remettre la première; Braccio l'assiégeoit, et comptoit que quand il l'auroit jointe à Capoue, ce seroit être en partie roi

de Naples, et avoir de grands moyens pour le devenir entièrement; Jeanne envoya contre lui le seul homme qui pût lui être opposé avec succès, Sforce. Celui-ci, ayant pris quelques places sur sa route, alloit livrer bataille à Braccio, et se disposoit à traverser la rivière Pescara, pour passer jusqu'à lui, lorsqu'il eut le malheur de se noyer dans une fondrière, où son cheval s'enfonça, le 3 janvier 1424.

Il laissoit des enfans légitimes, que leur médiocrité a replongés dans le néant; mais François Sforce son fils naturel, vraiment digne de lui, prit le commandement de ses troupes, et vint à Averse demander les ordres de la reine Jeanne, qui, pleurant avec lui la perte de son père, lui assura la possession de tous les dons qu'elle avoit faits à ce général, et qui, pouvant alors payer à Caldora le prix de sa défection, lui conféra la dignité de connétable du royaume

P 5

de Naples, vacante par la mort de Sforce, et les envoya, l'un et l'autre, contre Braccio. Caldora lui livra, aux portes d'Aquila, le combat que Jacques Sforce avoit voulu lui livrer, et eut l'honneur de remporter une victoire complète sur ce général presqu'invincible. Braccio blessé fut fait prisonnier, et mourut de ses blessures le 2 juillet 1424.

Cette défaite et cette mort furent un grand événement en Italie : Caldora y acquit le rang de premier général de son siècle; le saint siége recouvra tout ce que Braccio avoit usurpé dans la Marche d'Ancone, le duché de Spolète et la Toscane. Jeanne rentra dans la possession de l'Abbruzze et de la principauté de Capoue; mais cette foible princesse ne put refuser ce dernier domaine à Caraccioli, qui osa le demander, et qui n'osa pas cependant prendre le titre de prince de Capoue. Jeanne, redevenue maîtresse de Naples, revint s'y établir,

quoique le siége du château neuf durât toujours, et que son jaloux et traître favori s'étudiât à le faire durer, en haine du duc d'Anjou, dont il redoutoit les succès, et qui lui faisoit ombrage alors comme avoit fait autrefois le roi d'Aragon. D'ailleurs, le duc d'Anjou, par zèle pour la reine sa bienfaitrice, ne lui avoit pas dissimulé combien sa gloire étoit flétrie par ses foiblesses pour cet indigne favori; et ce trait de sincérité de Louis étoit connu de Caraccioli, toujours par la foiblesse de Jeanne. Depuis ce temps il traversoit Louis dans tous ses projets et dans toutes ses opérations; quand ce prince serroit de trop près le château neuf, le favori se hâtoit de faire accorder des trèves pendant lesquelles les assiégés venoient dans la ville se pourvoir de vivres; il vouloit enfin qu'Alphonse conservât un pied dans le royaume de Naples, afin de pouvoir le rappeler quand il voudroit, et l'opposer

au duc d'Anjou, si celui-ci devenoit trop puissant, ou pour tenir du moins le duc d'Anjou dans sa dépendance, par cette crainte. En conséquence, il fit des avances au roi d'Aragon, le pria d'oublier le passé, l'assura que de son côté il ne se souvenoit que des anciennes bontés du roi pour lui; le roi, comme on peut croire, répondit favorablement : cette négociation fut poussée, de la part de Caraccioli, jusqu'à des invitations pressantes au roi d'Aragon, de venir reprendre et suivre, avec une nouvelle ardeur, ses desseins sur Naples, et jusqu'à des offres très-formelles de l'y servir. Dans cette disposition, Caraccioli trouvant Louis trop près de lui, engagea la reine à envoyer ce prince reprendre quelques places dans la Calabre, et il eut soin de ne lui fournir qu'autant de troupes qu'il en falloit pour entretenir la guerre sans la terminer.

Mais ces crimes politiques touchoient

à leur terme par leur excès même. La reine étant entrée en possession de la principauté de Salerne et du duché d'Amalfi, confisqués sur les Colonnes, alors ses ennemis, Caraccioli, à qui rien ne suffisoit, et qui, non content d'avoir étayé sa puissance par des alliances avec les Caldora, les des Ursins et la plupart des maisons les plus considérables, ne cessoit de s'agrandir de tous côtés, ne manqua pas de demander encore ces nouveaux domaines; il fut étonné d'essuyer, pour la première fois, un refus accompagné de reproches sur son insatiable avidité, c'étoit encore une foiblesse qui rendoit la reine capable de cette fermeté. Elle entroit sous un nouvel empire, celui de Caraccioli vieillissoit ainsi que sa personne; mais comme la reine vieillissoit encore plus, ce ne fut pas un favori qu'elle lui substitua, ce ne fut qu'une confidente; une femme ennemie de Ca-

raccioli et non moins méchante que lui, la duchesse de Sessa, commençoit à subjuguer cette foible reine par la force de son esprit & de son caractère, & à l'entraîner par ses conseils. On ne peut exprimer la fureur dont le grand sénéchal fut saisi, lorsqu'il vit cette révolte d'une reine qui n'avoit jamais su résister à ses opinions, ni à ses volontés, il l'accabla de mépris et d'outrages; & joignant à l'atrocité des discours celle des actions, il osa porter les mains sur sa souveraine et sa bienfaitrice. Jeanne, outrée de se voir traitée ainsi, mais qui, abandonnée à elle-même, n'étoit que douceur et foiblesse, reconnut les fruits de la déplorable passion qu'elle n'avoit plus; elle resta dans sa chambre, baignée de ses larmes, étouffée par ses sanglots : la duchesse de Sessa les entendit d'une chambre voisine, elle entre dans l'appartement de la reine; et voyant sur son visage

les traces encore sanglantes de l'emportement de son fougueux favori, animée par la haine qu'elle portoit à cet homme, et justement indignée d'une telle insolence, elle détermine enfin la reine à le faire arrêter, et se chargea du reste, c'est-à-dire, de prévenir, par le seul moyen efficace, les retours de tendresse dont Jeanne n'étoit que trop capable pour un homme qu'elle avoit aimé si longtemps. On résolut donc d'assassiner Caraccioli. Le 17 août 1432, jour du mariage de son fils avec la fille de Caldora, au moment où, après la fatigue de cette fête, il venoit de se mettre au lit, on vient frapper rudement chez lui, & on lui annonce, à travers la porte, que la reine, avec laquelle il cherchoit alors à se réconcilier, vient de tomber en apoplexie, et qu'elle est en danger. Caraccioli se lève, veut s'habiller, & fait ouvrir la porte à ceux qui lui apportoient cette nouvelle; c'é-

toient les conjurés, qui, à l'instant même, se jettent sur lui et le massacrent à coups de hache; ils envoient aussitôt de sa part chez ceux qu'on soupçonnoit d'être dans la disposition et en état de venger sa mort, on leur annonce aussi la fausse nouvelle de la maladie de la reine, et on leur ordonne au nom de Caraccioli de se rendre au château où il les attend; ils y vont et sont arrêtés; mais ce malheureux n'avoit pas pour amis tous ses parens; car, parmi ses assassins, étoit un Caraccioli. Son corps nud et sanglant resta exposé aux regards de toute la cour. La duchesse de Sessa et ses autres ennemis allèrent jouir de ce spectacle, très-instructif en effet pour des courtisans, s'ils savoient en profiter. Enfin, quatre religieux, à la lueur de deux flambeaux, portèrent, comme par charité, ce misérable corps dans l'église de Saint-Jean de Narbonara, où son fils

lui fit ériger dans la suite un magnifique mausolée.

Il y a trois opinions différentes sur la manière dont la reine prit cet événement et sur la part qu'elle y eut.

Les uns disent qu'elle consentit à la mort de Caraccioli.

D'autres, que ce parti lui ayant été proposé, elle répondit qu'elle consentoit à punir le coupable par la perte de ses emplois, et par la confiscation de ses biens, mais qu'elle ne vouloit pas charger sa conscience d'un meurtre, dont son âge avancé l'avertissoit qu'elle auroit bientôt à rendre compte à Dieu.

Une troisième opinion et la plus accréditée, est que la duchesse de Sessa et ses complices prirent la chose sur eux, et ne mirent point la reine dans la confidence.

Ce qu'il y a de certain, c'est que Jeanne qui, deux ans après la mort d'Alope, avoit réhabilité la mémoire

de ce premier favori, condamna celle de Caraccioli pour crimes de trahison et de lèze-majesté, qu'elle confisqua ses biens et fit grace à ses meurtriers. Ajoutons que cette différence de traitement étoit juste, à la confiscation près, qui est toujours essentiellement injuste, comme punissant, au lieu du coupable, à qui elle ne fait rien, l'innocent qui lui survit. Alope avoit été injustement opprimé. Caraccioli avoit mérité son châtiment, et ce châtiment pourroit s'appeler juste s'il avoit été judiciaire et régulier.

Le roi d'Aragon, Alphonse, trouva d'abord dans la duchesse de Sessa, des dispositions aussi favorables que l'avoient été celles de Caraccioli dans les derniers temps de sa vie; elle engagea la reine à détruire encore son ouvrage, à révoquer l'adoption du duc d'Anjou, auquel elle n'avoit cependant à reprocher ni ingratitude, ni empressement ambi-

tieux de régner ; à faire revivre l'adoption d'Alphonse, en y mettant seulement deux conditions nouvelles : dont une met en évidence le principe de l'intérêt que la duchesse prenoit au roi d'Aragon ; cette condition fut que Jeanne, en donnant à ce roi le titre de duc de Calabre, resteroit pendant toute sa vie souveraine de ce duché, qui seroit gouverné, non par Alphonse, mais en son nom, par la duchesse de Sessa. L'autre condition étoit que le roi d'Aragon se tiendroit dans la Sicile, à portée de secourir la reine, quand elle auroit besoin de lui ; mais que comme on l'avoit exigé du duc d'Anjou, il n'entreroit pas dans le royaume de Naples, du vivant de la reine, sans sa permission. La reine, guidée par la duchesse de Sessa, donna, contre son gré, le 4 avril 1433, au château Capouan, les lettres qui renouveloient l'adoption d'Alphonse et qui annuloient celle de

Louis d'Anjou. Une singularité de cette nouvelle affaire, est qu'elle fut tenue secrète, parce qu'on voulut en dérober la connoissance au parti angevin; les lettres restèrent donc en dépôt entre les mains de la duchesse de Sessa jusqu'à ce que la reine fût en pleine liberté de les mettre à exécution, ou peut-être jusqu'à ce qu'elle fût entièrement décidée; car le fond de son cœur étoit toujours pour le duc d'Anjou, et dans ce nouvel arrangement, elle ne faisoit que céder à l'ascendant de la duchesse, et elle agissoit contre son inclination. A la mort de Caraccioli, elle avoit voulu rappeler Louis auprès d'elle et gouverner enfin par les avis de ce fils adoptif, s'étant si mal trouvée de ceux de ses amans. Les lettres ne sortirent point des mains de la duchesse, et restèrent sans exécution. Alphonse se nuisit par trop d'empressement, il vint descendre dans l'île d'Ischia, ce qui

déplut à la reine et la confirma dans l'idée qu'Alphonse n'auroit jamais la patience d'attendre sa mort pour régner à Naples; d'autres démarches d'Alphonse déplurent encore davantage à la duchesse de Sessa. Ce prince, à tout événement, traitoit avec les plus grands seigneurs napolitains, nommément avec le duc de Sessa, mari de la favorite, et qui n'avoit pas de plus mortel ennemi que sa femme. Celle-ci trouva mauvais qu'Alphonse n'abandonnât pas à elle seule toute la conduite de cette affaire; qu'il en compliquât ainsi les ressorts, qu'il parût se défier, ou de son crédit, ou de sa capacité, ou de sa bonne volonté; elle trouva bien plus mauvais encore qu'*il l'exposât à faire la volonté de son mari;* elle se détacha donc du parti d'Alphonse, et permit à la reine de suivre son inclination; tout changeoit à tout moment dans cette cour orageuse. Louis reprit le dessus; le nou-

veau pape Eugène IV, élu en 1431, après la mort de Martin V, fut aussi pour Louis contre Alphonse; celui-ci fit, avec la reine Jeanne, une trève de dix ans, et repassa en Sicile.

Il ne resta plus de partisan déclaré au roi d'Aragon qu'un prince de Tarente, de la maison des Ursins, l'un des plus grands seigneurs et des plus puissans du royaume de Naples; Jeanne envoya pour le réduire deux armées à la fois, commandées, l'une par le duc d'Anjou, l'autre par ce grand et heureux général Caldora : ils eurent l'un et l'autre les succès les plus rapides et les plus brillans; mais les fatigues de cette campagne, et plus encore la chaleur excessive d'un climat auquel Louis n'étoit pas accoutumé, lui donnèrent une maladie dont il mourut au château de Cosence en Calabre, le 24 novembre 1434, à vingt-sept ans. Jeanne fut inconsolable de sa mort; elle ne cessoit de par-

ler de lui, et n'en parloit jamais que les larmes aux yeux, et qu'avec les plus grands éloges: elle exaltoit sa bonté, sa patience, sa valeur; elle se reprochoit d'avoir mis quelquefois des bornes à une confiance qu'elle lui devoit toute entière. Elle avoit eu le malheur, disoit-elle, de ne connoître tout le prix des vertus de cet excellent prince, qu'après l'avoir perdu, et sur cela ses larmes recommençoient à couler en abondance. Il est vrai qu'elle avoit trouvé en lui plus d'attachement et de fidélité, non seulement que dans Alphonse, mais même que dans tous ses favoris. C'étoit véritablement un fils qu'elle avoit acquis, c'étoit un fils qu'elle perdoit, et un fils dont la tendresse et la piété ne s'étoient jamais démenties. Les Angevins de la maison du prince, demandèrent son corps pour le transporter en Anjou, selon ses ordres: « Non, » répondit-elle avec des sanglots, je ne

» souffrirai pas que le corps de mon » fils bien-aimé sorte de ces malheureux » Etats, dont la défense lui a coûté tant » de peines et de travaux, que dis-je ? » dont la défense lui a coûté la vie; » c'est à moi seule qu'il appartient de » lui rendre les honneurs funèbres; c'est » un devoir dont je suis jalouse, et que » je veux remplir.... » Mais pour satisfaire en quelque chose à ses dernières volontés, elle permit que son cœur fût transporté en France dans l'église de saint Maurice d'Angers : elle se fit aussi une consolation de remplir les derniers vœux de ce prince, en adoptant à sa place, et en instituant son héritier au royaume de Naples, celui qu'il avoit lui-même institué, c'est-à-dire, René d'Anjou, frère de Louis; car Louis, quoique marié, ne laissoit point d'enfans. Il avoit nommé pour l'exécution de son testament, Yoland d'Aragon sa mère, la reine Jeanne de Naples, sa mère adoptive,

adoptive, Marguerite de Savoie sa femme, et Charles, comte du Maine, son dernier frère.

La douleur de Jeanne fut si vraie et si forte qu'elle ne put la soutenir; une langueur mortelle l'entraîna au tombeau sur les pas de ce cher fils; elle fit son testament le 2 février 1435, et mourut le 11 du même mois. En elle finit la première branche d'Anjou, issue de Charles d'Anjou, frère de St. Louis, laquelle régnoit à Naples depuis 1265.

Le caractère de Jeanne fut d'être sans caractère, son ame étoit foible et tendre; le fardeau de régner, celui même de vouloir étoient trop pesans pour elle: on lui reproche de grands désordres de conduite, de grandes fautes en politique; mais elle a beaucoup aimé; mais ses peuples l'aimèrent, et si sa mémoire ne doit pas être respectée, elle ne doit pas être haïe. Son règne même est marqué par la réforme de quelques abus

dans l'administration de la justice, et par plusieurs fondations utiles.

Outre les deux principaux favoris qui régnèrent sous son nom, on lui en donne un troisième qui ne daigna pas l'être longtemps : c'étoit un gentilhomme bergamasque, brave chevalier, dont plusieurs auteurs distingués ont écrit la vie; il se nommoit Co-Léon (1) ou Capo di Leone, et portoit en effet, une tête de lion dans ses armes. Il avoit du lion la force et l'agilité. Il vint en 1418 à Naples, où, dans les jeux et les combats d'exercice, personne n'osa lui disputer le prix, soit de la lutte, soit de la course. Sur sa réputation, Jeanne voulut le connoître et le fixer auprès d'elle; mais il n'étoit pas de ceux que la mollesse subjugue, il s'ennuya de cet

(1) Comme ce mot, mal prononcé, devient une obscénité, on disoit que c'étoit par-là qu'il s'étoit attiré l'attention de Jeanne.

amusement, et se déroba de la cour pour aller apprendre le métier de la guerre sous Braccio.

Ici la seconde maison d'Anjou prend la place de la première, et a pour rivale la seconde maison d'Aragon. Mais avant d'exposer cette nouvelle rivalité, arrêtons-nous à considérer d'autres relations générales de la France avec l'Espagne, avant et pendant la rivalité des deux maisons d'Anjou, dont on vient de voir les événemens.

Fin du tome second.

TABLE

DES CHAPITRES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

SUITE DU LIVRE PREMIER.

LIVRE SECOND.

Rivalité des deux Maisons d'Anjou. Seconde Maison d'Aragon.

Fin de la table.

ERRATA.

Page 10, *ligne* 12, ces mots, *Maxime Commode*, ne sont pas des noms d'hommes, comme les lettres majuscules le font croire, mais une réflexion qu'il faut mettre ainsi en parenthèse (*maxime commode!*)

Page 31, *ligne* 15, Bèrtrand de Gol, *lisez* Bertrand de Got.

Page 249, *ligne* 7, ne peut prouver, *lisez* peut ne prouver.



